



Bureau
international
du Travail

Prévention du recrutement et
réintégration des enfants associés
aux forces et groupes armés

Cadre stratégique pour combler le retard économique



Prévention du recrutement
et réintégration des enfants
associés aux forces et
groupes armés:

Cadre stratégique

pour combler le retard
économique

Copyright © Organisation internationale du Travail 2008
Première édition 2008

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC

Prévention du recrutement et de la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés: cadre stratégique pour aborder le fossé économique / Bureau international du Travail. - Genève: BIT, 2008

104 p.

ISBN: 978-92-2-220478-6; 978-92-2-220479-3 (Web PDF)

International Labour Office

Enfant soldat / enfants / intégration sociale / conséquences économiques / Burundi / Colombie / Congo / Congo RD / Rwanda / Philippines / Sri Lanka - 14.02.2

Egalement disponible en anglais: *Prevention of child recruitment and reintegration of children associated with armed forces and groups: Strategic framework for addressing the economic gap*, ISBN 978-92-2-120478-7 (Print) & ISBN 978-92-2-120479-4 (Web PDF), Genève, 2007.

Données de catalogage du BIT

Remerciements

La présente publication a été élaborée par Glauca Y. Boyer pour l'IPEC et coordonnée par Johannes Roeske du bureau de l'IPEC à Kinshasa et María José Chamorro du bureau de l'IPEC à Genève, et alimentée par la contribution des bureaux de l'IPEC sur le terrain.

La version anglaise de cette publication du BIT a été financée par le ministère du Travail des Etats-Unis (Department of Labour). (Projet INT/03/P52/USA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du ministère du Travail des Etats-Unis. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.



La reproduction de la version française du texte et du DVD a été financée par la Commission européenne (projet DCI-HUM/2007/142-112).

Le contenu du présent ouvrage n'engage que ses auteurs et sa publication ne signifie pas que l'Union européenne y souscrit.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipec

Photographies Bureau international du Travail / Marcel Crozet

Imprimé en Italie

Photocomposition par Centre international de formation de l'OIT à Turin

Avant-propos

L'utilisation d'enfants dans les conflits armés est au cœur de la mission de l'OIT. La convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants considère l'utilisation d'enfants soldats comme une pratique assimilable à l'esclavage qui devrait être interdite et éliminée d'urgence. Le souci de l'OIT ne se limite pas aux cas où des enfants sont utilisés comme combattants. L'utilisation d'enfants pour d'autres tâches au profit des forces et groupes armés (par exemple comme cuisiniers, porteurs ou «esclaves» sexuels) est également visée par la convention. En outre, les enfants qui vivent dans des situations de conflit ou de post-conflit, dont nombre sont orphelins, déplacés ou vulnérables, en particulier les filles, courent de très sérieux risques d'être piégés dans d'autres pires formes de travail pour simplement survivre. Il s'agit par exemple de l'exploitation sexuelle commerciale, de l'utilisation aux fins d'activités illicites ou de travail dangereux.

À ce jour, la convention n° 182 a été ratifiée par 165 États membres de l'OIT, soit plus de 90% de l'ensemble des membres. Ces pays sont tenus d'interdire rapidement le recrutement forcé ou obligatoire d'enfants en vue de leur utilisation dans les conflits armés et de veiller à assortir cette interdiction de sanctions crédibles. Ils doivent en outre prendre des *mesures efficaces et dans un délai déterminé* pour empêcher que des enfants ne soient recrutés en vue de leur utilisation dans les conflits armés. Surtout, la convention demande aux pays de prendre *de toute urgence des mesures pour retirer* les enfants de l'armée et d'assurer leur *réhabilitation et leur intégration sociale*. En d'autres mots, les pays où existent des enfants soldats ont l'obligation d'assurer la libération effective, la protection et la réintégration de ces enfants.

L'OIT, principalement à travers son Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) vise à faciliter la réintégration des ex enfants soldats au niveau du pays et au niveau local. L'OIT n'intervient pas dans l'ensemble du processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR). Le rôle de l'OIT concerne en particulier la réintégration socio-économique des ex enfants soldats, ainsi que la prévention du recrutement d'enfants.

Avec ses mandants – gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs – le programme IPEC a mis en œuvre de 2003 à mai 2007 un projet interrégional afin de prévenir le recrutement d'enfants comme soldats et d'appuyer la réintégration d'ex enfants soldats au Burundi, en Colombie, au Congo, en République démocratique du Congo, au Rwanda, aux Philippines et au Sri Lanka. Ce *cadre stratégique* rassemble les connaissances, les leçons apprises et les bonnes pratiques portant sur la dimension économique de la prévention du recrutement et de la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés. Ils ont été développés, testés et validés au cours de la mise en œuvre de ce projet interrégional par le personnel de l'IPEC, les agences d'exécution et les acteurs concernés au niveau du pays et au niveau interrégional.

Ce *cadre stratégique* est destiné aux concepteurs et aux coordonnateurs de projets visant à prévenir le recrutement d'enfants dans les conflits armés et à soutenir la réintégration économique d'enfants associés aux forces et groupes armés. Espérons que les richesses que ces principes directeurs recèlent deviendront un outil pratique lors de l'élaboration de stratégies adaptées et efficaces et d'interventions qui répondent aux besoins de ces enfants particulièrement vulnérables; ces enfants associés aux conflits armés ainsi que ceux qui vivent dans des régions en proie à un conflit.



Michele Jankanish
Directeur

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)
OIT

Sommaire

Avant-propos	iii
Remerciements	vii
Abréviations.....	ix
1. Introduction.....	1
1.1. Le but de ce <i>cadre stratégique</i>	2
1.2. Pourquoi avoir élaboré ce <i>cadre stratégique</i> ?	2
1.3. Comment ce <i>cadre stratégique</i> a-t-il été élaboré?.....	3
1.4. Qui devrait utiliser ce <i>cadre stratégique</i> ?	4
1.5. Encadrés, tableaux et icônes utilisés dans ce <i>cadre stratégique</i>	4
2. Les lacunes économiques au niveau de la prévention et de la réintégration	7
3. Principes directeurs	11
Principe 1: Groupes cibles composés d'enfants sortis des forces et groupes armés et d'enfants exposés au risque de recrutement.....	11
Principe 2: Groupes cibles composés d'enfants et de jeunes	12
Principe 3: Prévention et réintégration économique adaptées aux besoins	13
Principe 4: Une combinaison d'approches ciblant l'individu et la communauté.....	14
Principe 5: Accès à des moyens d'existence durables et à un travail décent	15
Principe 6: Sensibilité aux questions de genre à travers la prévention et la réintégration économique	17
4. Une stratégie adaptée au contexte du pays	19
4.1. Environnement du conflit et de la transition	19
4.2. Abolition du travail des enfants, en particulier de ses pires formes.....	21
4.3. Contexte du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.....	23
5. Lier la prévention et la réintégration aux politiques et cadres nationaux et sectoriels	27

6.	Aspects fondamentaux de la planification.....	31
6.1.	Évaluations.....	31
6.2.	Sélection des priorités et identification des partenaires	37
6.3.	Renforcement des capacités	42
7.	Identifier les participants au programme.....	45
7.1.	Critères d'admission.....	45
7.2.	Listes de candidats	48
7.3.	Contrôle.....	48
7.4.	Enregistrement/profilage	51
8.	Prévention et réintégration économique des enfants ayant atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi et les jeunes.....	55
8.1.	Orientation professionnelle.....	56
8.2.	Formation professionnelle.....	60
8.3.	Placement en entreprise et emploi indépendant	68
9.	Aide à la prévention et réintégration économique pour les enfants en âge scolaire.....	79
9.1.	Surmonter l'obstacle de l'accessibilité économique.....	79
9.2.	Surmonter les obstacles de l'efficacité et de la sécurité.....	82
10.	Prévention et réintégration économique: Liste de contrôle.....	85
Annexe I:	Définitions	87
Annexe II:	Conventions et recommandations de l'OIT.....	92
Annex III:	Liste des outils.....	93

Remerciements

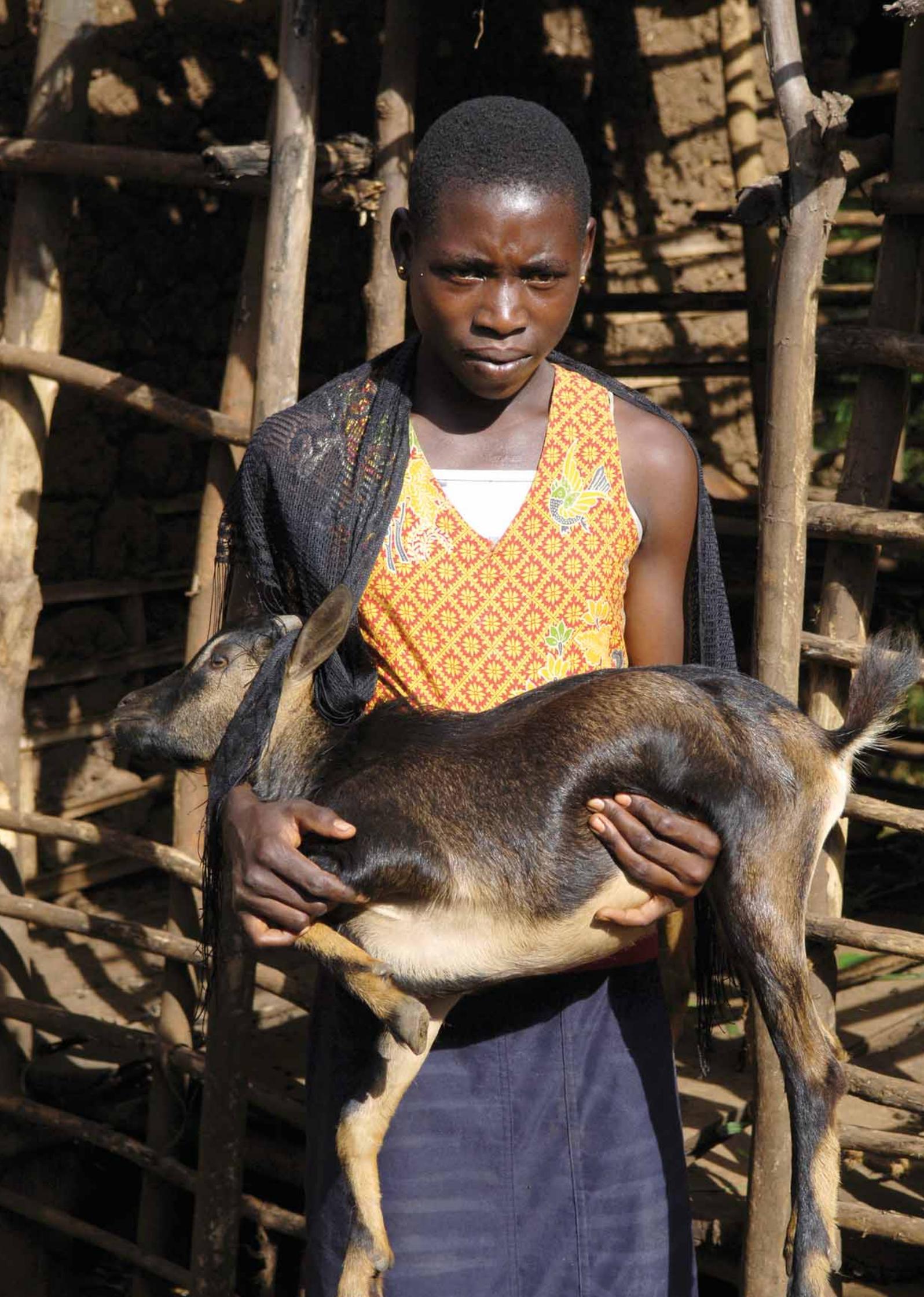
L'IPEC souhaite remercier tous les membres du personnel qui ont contribué à la réalisation de ce *Cadre stratégique*, en particulier Glaucia Yoshiura Boyer, qui a rédigé le document après plusieurs missions sur le terrain et sa participation à l'atelier interrégional sur la prévention et la réintégration des enfants associés aux conflits armés, ainsi que Johannes Roeske et Maria José Chamorro, qui ont conçu et accompagné le processus conduisant à l'élaboration de ce *Cadre stratégique*.

Glaucia Yoshiura Boyer souhaite également remercier Sophie De Coninck, Leonard Rohan David, Rohayda Gampon, Fernando Nkana Wa Katamba, Roger Nkambu Mavinga, Frank Mayundo Muyumba, Daniel Mberi, Vestine Mukandamutsa, Lamech Nambajimana, Ntagereka Johnson Mulaganire Namegabe, Romain Ndagabwa, Joseph Nduwumwami, Basile Ngandounou, Elie Niyonzima, Jean de Dieu Ntanga Ntita, Sophie Ntumba, Gowrie Ponniah, Ponmalar Rajeswaran, Prime Rupiya, Alexis Rusagara, Sinnathamby Spiritheyon, François d'Assise Tangineza, Madeleine Yila et Sythy Ummul Khair Zahid pour leur contribution particulière à l'identification des stratégies, des leçons apprises et des bonnes pratiques rassemblées dans ce *Cadre stratégique*.

Enfin, l'IPEC désire remercier le Département du travail des États-Unis pour la généreuse contribution financière qui a permis la mise en oeuvre du Programme et l'élaboration de ce *Cadre stratégique*.

Abréviations

AFESA	Action de la femme pour l'éducation et la santé (République démocratique du Congo)
APROPOL	Association pour la promotion des potentialités locales (Rwanda)
CONSEDI	Conseil pour le développement intégré (Burundi)
COOPEC	Coopérative d'épargne et de crédit (Burundi)
COSUCECO	Cotabato Sugar Central Corporation (Philippines)
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DMI	Daniel Mberi International, Experts et Conseil (République du Congo)
DOLE	Département du travail et de l'emploi (Philippines)
FSH	Fondation Solidarité des hommes (République démocratique du Congo)
GAV	Groupe d'appui aux personnes vulnérables (République démocratique du Congo)
GERME	Gérez mieux votre entreprise
INS-GD	Institute of Nursery Studies and Gender Development (Sri Lanka)
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
NIDDR	Normes intégrées de désarmement, de démobilisation et de réintégration
ONEMO	Office national de l'emploi et de la main d'oeuvre (République du Congo)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PADRO	Pattipalai Area Development and Rehabilitation Organization (Sri Lanka)
PAM	Programme alimentaire mondial
PPDRO	Poraithivu Pathththu Development and Rehabilitation Organization (Sri Lanka)
TPO	Transcultural Psychosocial Organization (Burundi)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH-SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine – syndrome de l'immunodéficience acquise



1. Introduction

Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT et plusieurs organisations gouvernementales, non gouvernementales et intergouvernementales n'ont cessé, depuis la fin des années 1980, de travailler en vue de mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés. Les efforts communs ont débouché sur un ensemble complet d'instruments juridiques nationaux et internationaux à travers lesquels:

- le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces et groupes armés sont considérés comme illégaux et assimilés à une pire forme de travail des enfants (voir encadré 1); et
- le recrutement et l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans sont considérés comme un crime de guerre.

Encadré 1: Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999

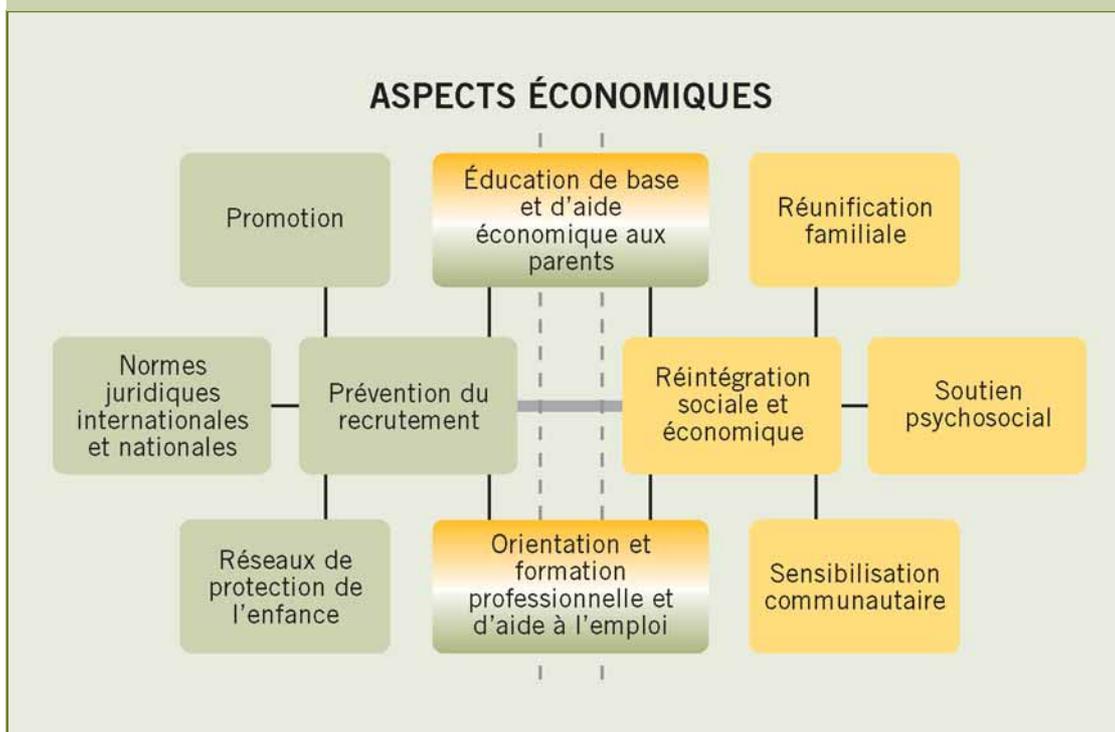
La convention n° 182 de l'OIT, adoptée en 1999, considère que **“le recrutement forcé ou obligatoire”** d'enfants de moins de 18 ans dans des conflits armés est l'une des Pires formes indiscutables de travail des enfants à éliminer de toute urgence. La convention demande une action immédiate afin d'éliminer le recrutement forcé et en appelle à des mesures d'application réelles. Elle appelle également les États membres à s'entraider pour donner effet à cette disposition de la convention à travers la coopération ou l'aide internationale. C'est pourquoi, en ratifiant la convention, un pays s'engage à assurer en urgence l'interdiction et l'abolition du recrutement forcé.

Ces organisations se sont également efforcées de mettre effectivement ces normes en pratique. En conséquence, des stratégies, programmes et plans d'action concrets ont été élaborés afin:

- de prévenir le recrutement illégal d'enfants par des forces et groupes armés;
- d'obtenir leur libération inconditionnelle par les forces et groupes armés; et
- d'aider à leur réintégration dans la société.

Apporter une réponse aux multiples dimensions de l'utilisation d'enfants par des forces et groupes armés est une entreprise hautement complexe. Elle requiert une réponse intégrée de la part d'agences spécialisées, actives dans un grand nombre de domaines. En raison de sa mission urgente d'abolition des pires formes de travail des enfants et de son expertise en matière de promotion de travail décent et productif, l'OIT a ciblé son intervention sur la dimension économique de la prévention et de la réintégration.

Graphique 1:
Dimensions multiples de la prévention et de la réintégration
avec un accent particulier sur les aspects économiques communs



1.1. Le but de ce *cadre stratégique*

Ce *cadre stratégique* vise à guider ceux qui travaillent sur les aspects économiques de la prévention du recrutement et de la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés. Il rassemble les connaissances, les expériences, les leçons apprises et les bonnes pratiques dans un large éventail de domaines; tels celui de la formation professionnelle et d'aide à l'emploi visant à la réintégration, ou encore de celui du micro crédit et autres types d'aide économique visant à la promotion de l'enseignement et la prévention du recrutement.

1.2. Pourquoi avoir élaboré ce *Cadre stratégique*?

L'PEC a élaboré ce *cadre stratégique* pour aider à améliorer les performances des agences chargées de la prévention du recrutement et de la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés. Bien que des principes et directives, tels que les Principes de Paris et les Normes intégrées de désarmement, de démobilisation et de réintégration (NIDDR), reconnaissent le rôle fondamental de la prévention et de la réintégration, les agences ont souvent manqué d'un cadre stratégique pour apporter une réponse économique à ces questions. Les efforts de prévention ont dès lors souvent été d'une efficacité relative et la composante de réintégration économique des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) a souvent été assez faible.

Les gouvernements ont demandé à l'OIT de puiser dans son expérience en matière de création d'emplois et son approche pragmatique d'abolition du travail des enfants pour les aider à améliorer la réponse économique à la prévention du recrutement et de la réintégration des enfants sortis des forces et groupes armés. Malgré la présence d'une multitude d'agences de protection de l'enfance dans leur pays, ces gouvernements ont souvent fait de la prévention à travers de la sensibilisation et se sont invariablement trouvés dépassés par les tâches colossales liées aux activités de libération et de transit des enfants.

Avec peu de temps et peu de ressources consacrés à la planification et la mise en oeuvre de la réintégration économique, la libération des enfants ne peut pas être durable à long terme. Les résultats de la réintégration sociale sont perdus, les enfants retombent dans un cycle de pauvreté et de frustration; et ils sont à nouveau exposés à la criminalité et au risque de re-recrutement.

1.3. Comment ce *cadre stratégique* a-t-il été élaboré?

Le *cadre stratégique* de l'IPEC a été élaboré à partir des connaissances et expériences acquises au cours de la mise en oeuvre du Programme interrégional de prévention et de réintégration des enfants associés aux conflits armés (voir encadré 2).

Encadré 2: Programme interrégional de prévention et de réintégration des enfants associés aux conflits armés

Agence d'exécution: IPEC

Durée: Novembre 2003 à mai 2007

Pays: Burundi, Colombie, République Démocratique du Congo, Philippines, République du Congo, Rwanda et Sri Lanka

Contribution du bailleur de fonds: 7 millions de dollars des Etats-Unis du Ministère du Travail des Etats-Unis

Nombre de participants: 8895 enfants et jeunes: 4560 (2216 garçons et 2344 filles) ont été préservés du recrutement par les forces et groupes armés et 4335 (3398 garçons et 937 filles) ont bénéficié de services de réintégration économique

Source: IPEC, 2007

Conscient que l'impact du programme ne pourrait qu'être marginal par rapport à l'ampleur du problème, à la fois en termes de prévention et de réintégration, l'IPEC a cherché à maximiser les résultats du programme en encourageant les équipes de pays à développer et à tester la validité d'une grande variété de stratégies mises en oeuvre dans des circonstances diverses. Cette fonction expérimentale du programme a généré une information très utile pour les leçons apprises et les bonnes pratiques à identifier.

Vers la fin du programme, le personnel de l'IPEC, les agences d'exécution et les acteurs principaux ont été mis au défi de réfléchir, individuellement et collectivement, à ce qui fonctionne, dans quelles circonstances et pourquoi. L'IPEC leur a également donné des occasions de se rencontrer et de comparer leurs expériences au cours d'une série d'ateliers interrégionaux et nationaux. Cette procédure s'est concrétisée par l'élaboration de ce *cadre stratégique*.

1.4. Qui devrait utiliser ce *cadre stratégique*?

Ce *cadre stratégique* sera utile à tous ceux qui travaillent dans le domaine de la prévention du recrutement et de la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés, indépendamment de la mise en oeuvre d'un processus DDR officiel, que ce soit dans le cadre d'un programme des Nations Unies ou pas.

Le personnel des agences intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que leurs consultants, qui travaillent dans les sièges et sur le terrain, au niveau national et local, utiliseront ce *cadre stratégique* pour élaborer, planifier, mettre en oeuvre et évaluer des politiques nationales, des stratégies, des programmes et des plans d'action en matière de prévention et de réintégration. Les formateurs trouveront également que ce *cadre stratégique* représente un outil de formation.

1.5. Encadrés, tableaux et icônes utilisés dans ce *cadre stratégique*

Outre les encadrés et les graphiques explicatifs habituellement utilisés en vue de fournir des informations plus détaillées sur un sujet donné, le *cadre stratégique* présentera des leçons apprises, des bonnes pratiques et des options stratégiques identifiées au cours de la mise en oeuvre du Programme interrégional de prévention et de réintégration d'enfants associés aux conflits armés.

Les **leçons apprises** seront présentées à travers des études de cas dans des encadrés de ce type:

Étude de cas #	
Pays: Titre	
Description	Expose brièvement le contexte et explique les données qui ont permis de tirer des leçons.
Leçons apprises	Résume les principales leçons qui devraient être tirées de l'expérience décrite ci-dessus.

Les **bonnes pratiques** seront présentées dans des tableaux comme suit:

Bonne pratique #	
Titre et pays	Capture la nature même de la bonne pratique et indique le pays dans lequel elle a été mise en oeuvre
Quoi	Décrit brièvement la bonne pratique
Quand	Indique les conditions dans lesquelles la bonne pratique a été mise en oeuvre et peut être reproduite
Comment	Explique les étapes suivies pour mettre en oeuvre la bonne pratique
Résultats	Énumère quelques résultats obtenus à travers la mise en oeuvre de la bonne pratique
Remarques	Apporte des conseils utiles

Les **options stratégiques** seront présentées comme suit:

Options stratégiques	Option 1	Option 2	Option 3
Quoi	Décrit chaque option		
Quand	Montre dans quelles circonstances chaque option peut être utilisée		
Points forts	Met en évidence les points forts de l'option		
Points faibles	Met en évidence les points faibles et les difficultés		

Le *cadre stratégique* utilisera deux icônes, à savoir l'icône Outil et l'icône Attention:



Indique qu'un outil est disponible dans les annexes du *cadre stratégique*, dans un autre document ou sur internet



Indique un problème qui requiert une attention particulière ou des précautions de la part des praticiens





2. Les lacunes économiques au niveau de la prévention et de la réintégration

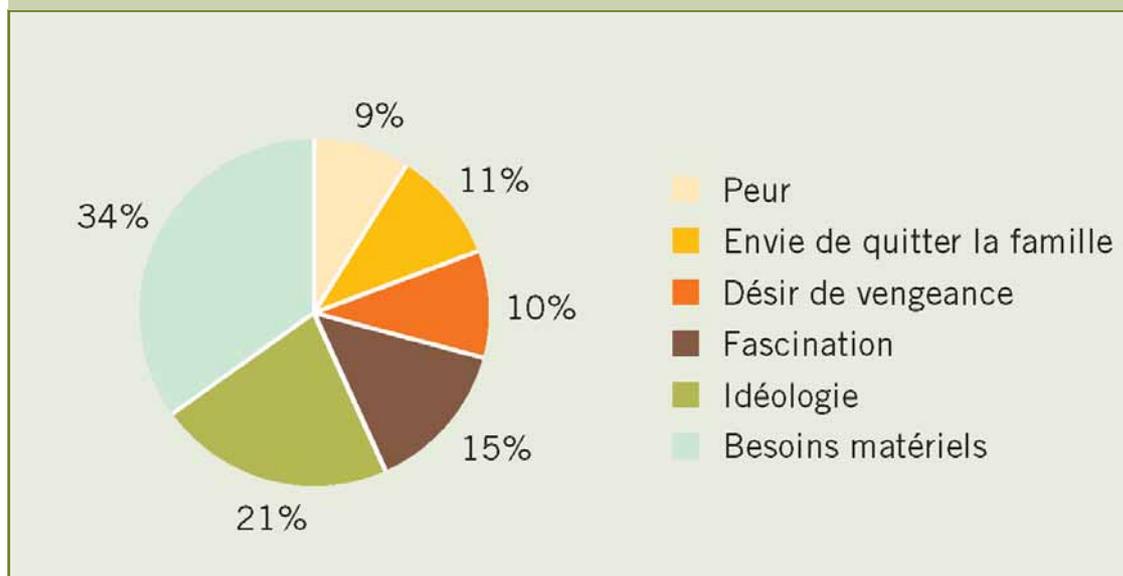
Bien qu'il existe plusieurs raisons à l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés, les conditions de vie misérables se situent de plus en plus au coeur du problème. Les témoignages d'enfants font souvent référence à leur enrôlement comme une stratégie pour assurer une survie immédiate et un moyen de gagner leur vie. Trop souvent, ces enfants veulent satisfaire des besoins matériels et quitter leur famille, soit pour chercher une vie meilleure, soit pour alléger le fardeau qui pèse sur la famille.

Cela démontre clairement que l'efficacité de la prévention et de la réintégration dépendra du fait que la dimension économique du recrutement d'enfants ait été correctement prise en compte ou pas.

Le travail, ou l'absence de travail, est au cœur de l'enrôlement et de la prévention. Celui-ci permet ou empêche la libération d'enfants des forces et groupes armés. Et pourtant, les agences de protection de l'enfance ont eu énormément de difficultés à intégrer les dimensions économiques du recrutement pour plusieurs raisons, notamment:

- Le risque de recrutement d'enfants est plus important lors des phases d'escalade d'un conflit ou lorsque le conflit est en cours. Réduire la pauvreté du ménage, qui pousse souvent les enfants vers les forces et groupes armés, est particulièrement difficile dans de telles circonstances.

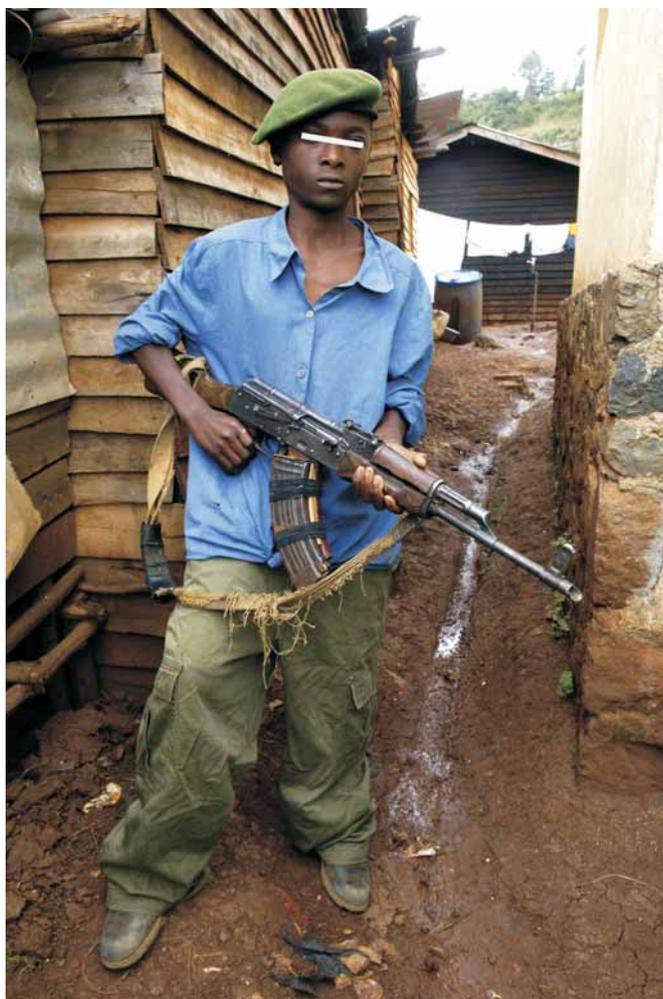
Graphique 2:
Motivations des enfants pour rejoindre les forces et groupes armés au Congo, en RDC et au Rwanda



Source: IPEC, *Enfance blessée: L'utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale* (Genève, OIT, 2003) p. 30.

- Les mécanismes de libération et de réintégration d'enfants sont souvent mis en place avant la signature d'un accord de paix officiel et avant qu'il y ait un accord pour un programme DDR destiné aux adultes. En d'autres mots, le DDR destiné aux enfants «foule un terrain inconnu»: référer les enfants à d'autres initiatives en cours est impossible et les possibilités de réintégration doivent être créées.
- S'attaquer à la pauvreté des ménages et créer des possibilités de réintégration économique s'avère beaucoup plus onéreux qu'une campagne de promotion ou une initiative de dialogue en vue de promouvoir la réconciliation et la réintégration sociale. Le financement est souvent insuffisant et disponible seulement à court terme, ce qui rend la tâche d'apporter une réponse intégrée aux besoins et de garantir la durabilité des interventions extrêmement difficile.
- Mettre en œuvre des stratégies économiques requiert également un ensemble d'expertises et d'aptitudes différentes de celles que possèdent généralement les agences de protection de l'enfance.
- Les agences de protection de l'enfance se trouvent parfois débordées par l'importance des activités de libération et de transit. Il reste peu de temps et de ressources pour s'attaquer aux aspects économiques de la prévention et de la réintégration.

Ensemble, ces défis résultent en une réponse économique insuffisante en matière de prévention et de réintégration. Il devient urgent de combler ces lacunes si les agences envisagent sérieusement de s'attaquer aux causes sous-jacentes du recrutement et de garantir la durabilité de la libération et de la réintégration.



Étude de cas n° 1

Le travail permet ou empêche la prévention et la réintégration –
L'histoire de deux enfants de l'est de la République démocratique du Congo

Sébastien a 17 ans et bénéficie d'une aide à la réintégration économique

À 11 ans, Sébastien aide sa famille à cultiver des légumes. La famille vit modestement: son faible revenu suffit à payer le loyer mensuel de son lopin de terre, à s'acheter de la nourriture et des vêtements.

À 12 ans, les conditions de vie de la famille se dégradent. Les incursions fréquentes de groupes armés dans et autour du village rendent l'agriculture de plus en plus difficile et dangereuse.

À 13 ans, il rejoint un groupe armé après qu'on lui eut promis un salaire mensuel. Sa mère, d'autres membres de la famille et les voisins s'opposent à son départ mais ils ont peu à lui offrir en échange.

À 15 ans, il entend parler à la radio du programme DDR pour les moins de 18 ans. L'idée lui plaît car il veut également rentrer. Le salaire est plus qu'irrégulier, les conditions de vie sont médiocres, tuer et piller le rendent mal à l'aise.

À 16 ans, il n'est plus un *kadogo**. Il a été démobilisé et aidé pour rentrer dans sa famille. Il apprend à fabriquer du savon avec d'autres enfants. Il apprend également à devenir indépendant.

À 17 ans, il est devenu membre d'une association de fabricants de savon avec d'autres adolescents. Ils sont les seuls fabricants de savon du village et reçoivent régulièrement des commandes de l'Institut d'agronomie de la région. Sa mère peut acheter désormais de la nourriture et d'autres objets nécessaires. Les voisins ne sont plus méfiants et viennent même acheter du savon. Sébastien s'est fait des amis et sort avec une jeune fille.

* Terme utilisé dans la région pour désigner un enfant associés aux forces et groupes armés.

Jean a 16 ans mais attend toujours une aide à la réintégration économique

À 10 ans, Jean vit avec sa mère et ses trois jeunes frères. Il travaille comme porteur dans un petit aéroport proche. Ses faibles revenus permettent d'acheter de la nourriture pour lui et ses frères.

À 11 ans, il gagne de moins en moins à l'aéroport. Le nombre de vols diminue car l'aéroport est devenu une cible pour les groupes armés opérant dans la région. Sa mère a dû vendre leurs quelques biens pour acheter de la nourriture.

À 12 ans, il accepte de s'enrôler dans les forces armées. Il veut devenir pêcheur comme son père décédé mais il ne voit pas comment réaliser son rêve. Il considère l'armée comme la seule solution pour ne plus être une charge pour sa mère et peut-être rapporter un peu d'argent à la maison.

À 16 ans, son commandant lui annonce que ceux de moins de 18 ans seront démobilisés. Il voudrait quitter l'armée mais est préoccupé par son avenir. Comment gagner sa vie?

À 17 ans, il est transféré vers un centre de transit et d'orientation où il reçoit un kit de retour pour rentrer chez lui. On lui dit également qu'on l'aidera à trouver un travail dans sa communauté. À son retour, ses voisins font un effort pour l'accueillir, lui et un autre ancien *kadogo*. Les mois passent et il ne reçoit pas d'aide et ne trouve pas de travail. Il commence à errer avec d'autres jeunes démobilisés. Ils traînent sur le marché local en cherchant à voler de l'argent et d'autres valeurs. Les voisins deviennent méfiants. Les forces armées ne lui manquent pas mais il serait bien tenté d'y retourner si l'occasion se présentait. Sa famille est consciente du danger mais se sent impuissante.

Réflexions

- Sébastien et Jean étaient tous deux des enfants travailleurs. À 10 et 11 ans, ils auraient dû être à l'école mais ils travaillaient déjà.
- La pauvreté et le conflit les ont poussés à s'engager dans les forces et groupes armés. Les deux garçons sont passés d'une situation de travail des enfants à celle d'une pire forme de travail des enfants. Quand ils étaient dans les forces et groupes armés, ils n'ont rien appris d'utile.
- À un moment de leur vie, tous deux ont été démobilisés et aidés à regagner leur foyer et communautés. Leurs vies étaient très similaires jusqu'à ce que Sébastien reçoive une aide à sa réintégration économique.
- Sébastien est devenu fabricant de savon et gagne sa vie régulièrement. Sa réintégration économique réussie a un impact positif sur sa réintégration sociale.
- Jean n'a pas de travail qui génère un revenu régulier. Les efforts pour faciliter sa réintégration sociale ont échoué. Il est devenu membre d'une bande de jeunes et un petit délinquant. Il risque d'être à nouveau recruté.
- Les parents et les membres de la famille ne veulent pas voir leur enfant rejoindre les forces et groupes armés, mais sont impuissants face à la misère qui entoure leurs vies.



3. Principes directeurs

Outre les principes généraux de non-discrimination et d'intérêt supérieur de l'enfant, et les principes opérationnels illustrés dans l'encadré 3, il existe des **principes spécifiques** qui doivent être pris en compte lorsque l'on aborde la prévention et la réintégration à travers des mesures économiques.

Encadré 3: Principes généraux et opérationnels relatifs aux enfants associés aux forces et groupes armés

Généraux

- **Non-discrimination** sur la base du sexe, de la race, de la religion, du handicap ou de la caste.
- **Intérêt supérieur de l'enfant** conformément à ses souhaits et aspirations, et en fonction de l'âge et de la compréhension, ainsi que des besoins physiques, émotionnels et éducatifs et du développement.

Opérationnels

- **Responsabilisation et transparence** conformément aux codes de conduite, les normes et mécanismes de suivi et de présentation de rapports.
- **Programmation en fonction du contexte** basée sur une analyse exhaustive.
- **Renforcement des capacités** pour développer l'aide et développer les actions régionales, locales et communautaires.
- **Coordination, collaboration et coopération** entre toutes les parties impliquées.

Source: Adapté de UNICEF, *Principes de Paris – Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces ou aux groupes armés*, (Paris, février 2007), p. 8-10.

Principe 1: Groupes cibles composés d'enfants sortis des forces et des groupes armés et d'enfants vulnérables au recrutement

Interdépendantes et indivisibles, la prévention et la réintégration économique peuvent être abordées simultanément et plus efficacement si les bénéficiaires directs sont:

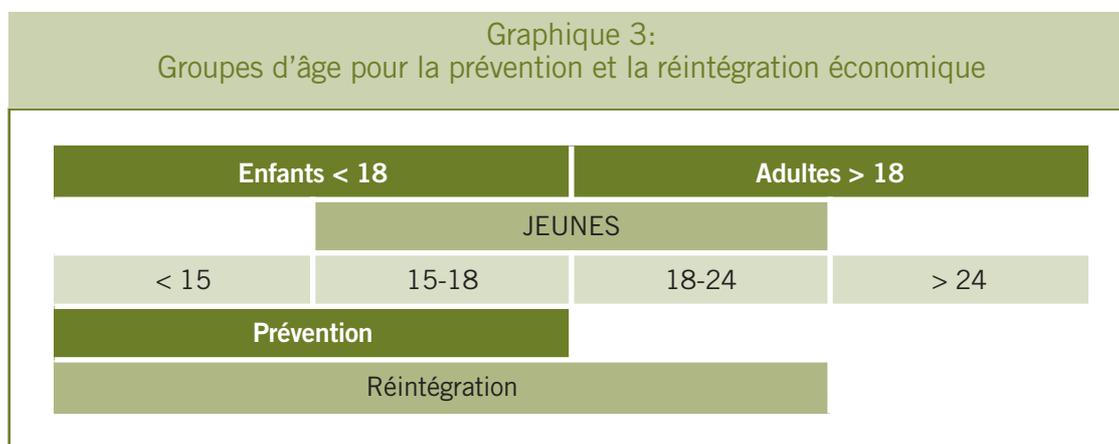
- des enfants associés aux forces et groupes armés; et
- des enfants vulnérables qui risquent d'être recrutés par des forces ou des groupes armés.

En d'autres mots, des mesures économiques similaires, tels que les services de formation professionnelle et d'aide à l'emploi, pour ceux qui sont en âge de travailler, ou d'aide économique aux familles d'enfants en âge scolaire, devraient être planifiées, conçues et mises en oeuvre pour les deux groupes. L'avantage est double:

- la prévention du recrutement est abordée d'une manière plus pragmatique et plus concrète, et détournera plus efficacement les enfants du cycle conflit-pauvreté; et
- la réintégration ne stigmatise pas les enfants associés aux forces et groupes armés en les transformant en un groupe privilégié aux yeux des membres de la communauté.

Principe 2: Groupes cibles composés d'enfants et de jeunes

Les enfants vulnérables au recrutement devraient avoir moins de 18 ans, tandis que les “enfants” associés aux forces et groupes armés peuvent avoir plus de 18 ans au moment où ils bénéficient d'une aide à la réintégration économique. Ils sont dans la catégorie des jeunes que les Nations Unies définissent comme les personnes entre 15 et 24 ans.



Il existe plusieurs raisons pour les enfants âgés de 18 à 24 ans et ceux âgés de 15 à 18 ans soient considérés comme une seule et même catégorie de jeunes:

- Les enfants associés aux forces et groupes armés peuvent atteindre leur majorité alors que des stratégies, programmes et plans d'action concernant leur réintégration économique sont en train d'être conçus et mis en oeuvre. Ils ne doivent pas être empêchés de bénéficier des possibilités de réintégration économique parce qu'ils ont simplement atteint l'âge de 18 ans.
- Entre 15 et 24 ans, les garçons comme les filles, présentent les mêmes caractéristiques et besoins. Ils ne sont plus des enfants et ne sont pas encore des adultes, bien que ceux de moins de 18 ans soient légalement considérés comme des enfants. Ils sont plus exposés à la violence, à la criminalité, aux maladies sexuellement transmissibles et au recrutement, ce qui justifie de les traiter comme une catégorie à part pour les interventions ciblées.
- Intégrer les jeunes de 18 à 24 ans dans un programme DDR pour enfants facilite la réintégration économique. Plusieurs professions et occupations présupposent la réalisation de tâches qui peuvent être considérées comme dangereuses pour les moins de 18 ans. Intégrer les jeunes de plus de 18 ans dans le groupe donne la souplesse nécessaire pour organiser la formation professionnelle et des compétences sans exposer ceux de moins de 18 ans au travail des enfants (voir encadré 4).

Encadré 4: Travail dangereux des enfants

Le travail dangereux des enfants est défini par l'article 3,d de la convention n° 182 de l'OIT comme: *les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.*

Plus spécifiquement, le travail dangereux regroupe toute forme de travail exécuté dans des conditions dangereuses, malsaines, qui peuvent mener à la mort de l'enfant, l'exposer à des blessures ou à des maladies en raison de normes de sécurité et santé faibles ou quasiment inexistantes.

Source: <http://www.ilo.org/jpecc/facts/Hazardouschildlabour/lang—fr/index.htm>

Principe 3: Prévention et réintégration économique adaptées aux besoins

Les programmes de prévention et de réintégration devraient être conçus pour répondre aux besoins économiques spécifiques de différentes tranches d'âge de manière à garantir les besoins humains de base. En général, ces programmes ont tendance à ignorer qu'envoyer simplement les moins de 18 ans à l'école n'est ni suffisant ni durable. Il est d'une importance capitale de prendre en compte que:

- les parents ou tuteurs peuvent avoir besoin d'aide pour maintenir leurs enfants de moins de 15 ans à l'école; et
- les garçons et les filles entre 15 et 18 ans peuvent déjà assumer des responsabilités au sein de leur famille et donc doivent générer un revenu régulier.

Par ailleurs, les mesures prises afin de faciliter la prévention du recrutement et de la réintégration d'enfants et de jeunes associés aux forces et groupes armés varieront en fonction du groupe d'âge comme le montre le tableau 1:

Enfants < 15	Enfants/Jeunes > 15 24	Adultes > 24
<ul style="list-style-type: none"> ■ Scolarisation/éducation de rattrapage ■ Education à la vie adaptée à l'âge ■ Aide économique aux parents ou tuteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peu ou pas d'intérêt pour l'école, mais besoin d'éducation transitionnelle ■ Orientation et formation professionnelles ■ Services d'aide à l'emploi, y compris accès aux programmes de micro-crédit ■ Compétences de base en gestion ■ Compétences pour la vie adaptée à l'âge ■ Expérience de travail ■ Indépendance progressive, stabilité et responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Orientation professionnelle ■ Une période de formation professionnelle relativement brève peut être suffisante ■ Ont généralement un peu d'expérience du travail ■ Services d'aide à l'emploi, y compris l'accès aux programmes de micro-crédit ■ Compétences de base en gestion ■ Compétences pour la vie adaptée à l'âge



Principe 4: Une combinaison d'approches ciblant l'individu et la communauté

Il existe deux approches fondamentalement différentes de la prévention du recrutement et de la réintégration d'enfants et de jeunes associés aux forces et groupes armés. La première approche cible l'individu et la seconde la communauté, comme l'illustre le tableau suivant:

Tableau 2:
Différentes approches de la prévention et de la réintégration

Approche	Ciblant l'individu	Ciblant la communauté
Quoi	<ul style="list-style-type: none"> Mesures conçues pour améliorer les aptitudes et les capacités de chaque enfant ou jeune individuellement 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures conçues pour donner aux communautés des outils et la capacité de soutenir la prévention et la réintégration
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> Offre d'éducation, formation et services d'aide à l'emploi exclusivement aux enfants et aux jeunes dont il faut empêcher le recrutement et/ou qui ont été associés aux forces et groupes armés 	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation et construction d'écoles et de centres de formation Création de services d'aide à l'emploi et de services d'aide aux entreprises
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> Très efficace dans la prévention du recrutement et de la réintégration des enfants et des jeunes Empêche les enfants et les jeunes de devenir des menaces pour la sécurité des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> Répond aux préoccupations économiques de la communauté dans son ensemble Contribue au développement économique local

Ces deux approches devraient être combinées afin de maximiser leurs points forts et minimiser leurs points faibles, en tenant compte du contexte du pays et des réalités locales (voir tableau 3).

Tableau 3:
Combinaison d'approches de prévention et de réintégration

Approche	Les principales faiblesses sont...	...y remédier en combinant les deux approches
Ciblant l'individu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enfants/jeunes qui reçoivent une aide individuelle sont singularisés ■ Risque de ne pas inclure les filles qui ne veulent pas être identifiées comme d'anciens enfants soldats ■ Peut donner l'impression que la violence est récompensée ■ Peut être à l'origine de sentiments d'injustice au sein de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer des possibilités de formation et d'emploi sur mesure pour répondre aux besoins des garçons, des filles et des jeunes (femmes et hommes) visés par les composantes de prévention et de réintégration, mais permettre aux autres enfants et jeunes de la communauté de bénéficier de ces possibilités aussi ■ Offrir une éducation et une formation professionnelle aux enfants/jeunes à travers les écoles et les centres de formation existants, renforcer la capacité de ces derniers à offrir des services de formation aux autres enfants et jeunes ■ Créer des services d'aide à l'emploi et des services d'aide aux entreprises pour les enfants/jeunes visés par les composantes de prévention et de réintégration; et ensuite ouvrir progressivement ces services aux autres enfants/jeunes de la communauté ■ Créer des possibilités d'emploi et de développement d'activités économiques qui correspondent aux besoins de la communauté ■ Placer les enfants/jeunes dans les programmes publics d'urgence en faveur de l'emploi (à titre de restitution et de réparation symboliques)
Ciblant la communauté	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peut ne pas traiter directement et immédiatement les problèmes des enfants/jeunes ■ La relation entre prévention et réintégration, d'une part, et les services à la communauté, d'autre part, peut ne pas être visible pour les membres de la communauté 	

Les approches combinées de prévention et de réintégration économique permettent d'augmenter l'efficacité et l'impact des programmes et des plans d'action. On répond ainsi directement aux besoins des enfants et des jeunes tandis que les communautés deviennent des bénéficiaires et des acteurs-clés du processus.

Principe 5: Accès à des moyens d'existence durables et à un travail décent

La manière de prévenir le recrutement d'enfants et de réintégrer des enfants associés aux forces et groupes armés à travers des mesures économiques dépend largement de la manière dont le conflit affecte l'économie aux niveaux national et local. S'il est vrai qu'un conflit armé a généralement des effets négatifs sur les économies nationales, les différentes parties du pays peuvent en être affectées à des degrés divers:

- Certaines peuvent encore faire face à une violence permanente ou sporadique alors que d'autres ont retrouvé, ou sont en train de retrouver, la stabilité.
- Des parties du pays qui n'ont pas été directement affectées par le conflit armé peuvent subir de fortes pressions en vue de l'absorption des personnes retournées dans leurs économies locales.

Prendre des mesures économiques dans les circonstances décrites ci-dessus peut être extrêmement difficile. Il convient de noter que:

- lorsque les possibilités sont limitées, la gamme des mesures économiques possibles l'est également;
- lorsque les possibilités sont plus nombreuses, les types de mesures économiques peuvent être plus variées;

et ce, indépendamment du fait que ces mesures économiques soient prises dans un environnement urbain ou rural, ou dans des secteurs structurés ou non structurés. Bref, les mesures économiques qui seront prises dépendront du degré de développement économique dans la zone géographique concernée.

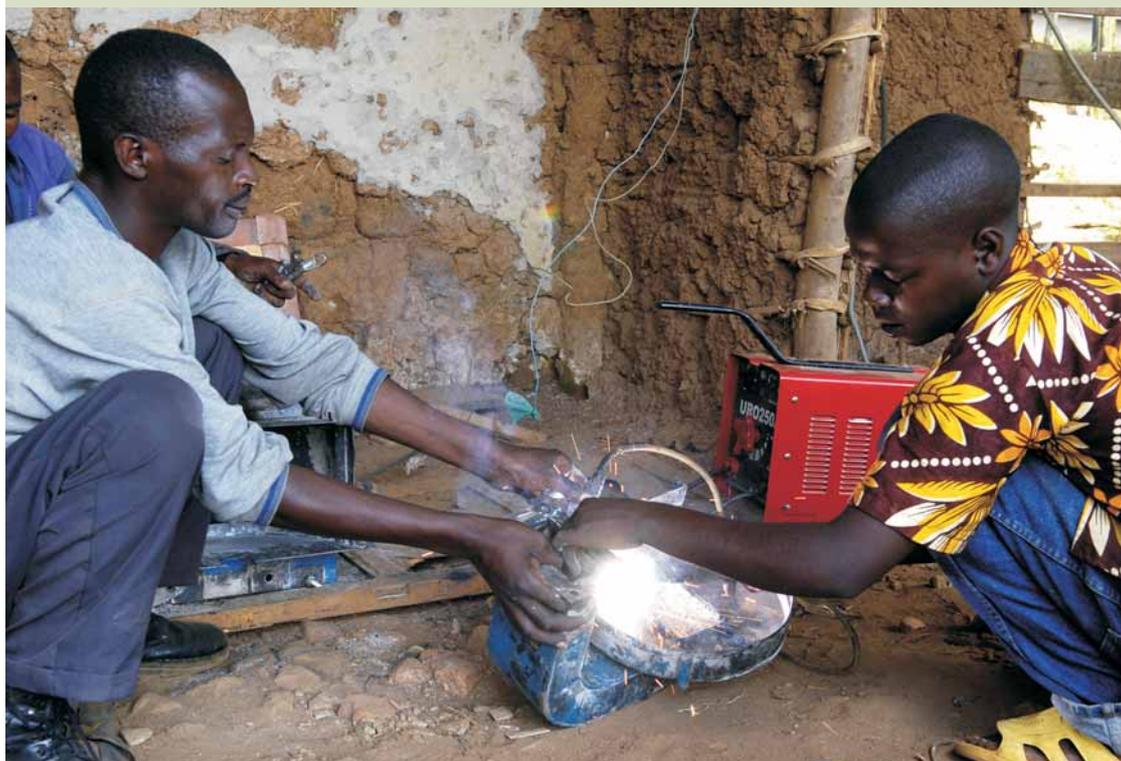
Même lorsque les contraintes macro-économiques et micro-économiques obligent les programmes et plans d'action à travailler à la promotion de moyens d'existence durables, des actions doivent toujours être entreprises pour ouvrir la voie à un travail décent. La dimension économique de la prévention et de la réintégration ne devrait pas uniquement consister à promouvoir des activités de survie. Elle ne devrait pas non plus orienter des enfants et des jeunes vers d'autres formes de travail dangereux.

Encadré 5: Moyens d'existence durables et travail décent

La promotion de **moyens d'existence durables** est une approche qui tente de garantir que les ménages peuvent faire face à, et se récupérer de, situations de stress et de chocs, et maintenir et améliorer leurs capacités et avoirs aujourd'hui et à l'avenir. (NIDDR, 2006)

Le **travail décent** implique: la possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré; la sécurité au travail et la protection sociale pour les familles; l'amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale; la liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise des décisions qui influent sur leur vie; l'égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes.

Source: BIT, *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent*, Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CEB). (Genève, OIT, 2007).



Principe 6: Sensibilité aux questions de genre à travers la prévention et la réintégration économique

La planification et la mise en œuvre des mesures économiques de prévention et de réintégration doit tenir compte des questions de genre afin de répondre aux différents intérêts, besoins et priorités des filles et des garçons. Il faut en particulier veiller à éviter de renforcer les inégalités existantes entre eux ou de rendre encore plus difficile la situation économique des filles, des jeunes femmes et des femmes adultes. Des interventions spécifiques au profit des femmes sont souvent nécessaires pour corriger les inégalités de genre et veiller à ce que les filles et les jeunes femmes bénéficient de la prévention et de la réintégration au même titre que les garçons et les jeunes hommes.

Tableau 4:
Sensibilité aux questions de genre à travers la prévention et la réintégration économique

Interventions tenant compte du genre	Interventions spécifiques en faveur des femmes
<ul style="list-style-type: none"> ■ Veiller à ce que le langage utilisé dans les stratégies, programmes, plans d'action, supports de formation et autres documents, respecte le genre et reflète de manière adéquate les diverses expériences des enfants et des jeunes, garçons et filles ■ Atteindre des chiffres représentatifs de femmes et d'hommes parmi le personnel en vue d'augmenter la capacité opérationnelle sur les questions relatives aux enfants et jeunes de sexe féminin ■ Veiller à ce que la collecte et l'analyse d'informations et de données soit désagrégée par sexe ■ S'assurer que les adultes, les jeunes et les enfants, masculins comme féminins, bénéficient d'informations et de conseils sur les possibilités de prévention et de réintégration de manière équitable et adéquate ■ Faire attention à la division non nécessaire du travail en fonction du sexe et la supprimer si possible ■ Sensibiliser les membres, hommes et femmes, des familles et communautés sur l'importance de permettre et d'encourager les enfants et les jeunes, garçons et filles, à profiter des occasions de réintégration économique ■ S'assurer que les informations et messages de sensibilisation sont exempts de préjugés sexistes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prendre des mesures proactives pour s'assurer que les filles et les jeunes femmes soient concernées par et participent réellement aux programmes de prévention et de réintégration ■ Être extrêmement vigilant au moment de l'identification et de l'aide aux filles et aux jeunes femmes pour éviter de les stigmatiser davantage par rapport à leur implication antérieure dans les forces et groupes armés ■ Garantir que les informations et les conseils sont fournis aux filles et jeunes femmes par un personnel féminin si elles en font la demande ■ Veiller à concevoir l'éducation et la formation de manière à répondre aux besoins spécifiques des filles et des jeunes femmes ■ Prendre les mesures nécessaires pour la garde des enfants des filles et jeunes mères afin de leur permettre de participer activement à la formation ■ Si nécessaire, inclure des composantes uniquement destinées aux femmes dans les programmes des compétences pour la vie afin d'aider les filles et les jeunes femmes à vivre une vie sans violence et sans exploitation sexuelle ■ S'assurer que les filles et les jeunes femmes ont accès à des possibilités d'emploi salarié et indépendant ■ Encourager les membres féminins des ménages à accéder au crédit puisque leur taux de remboursement est élevé

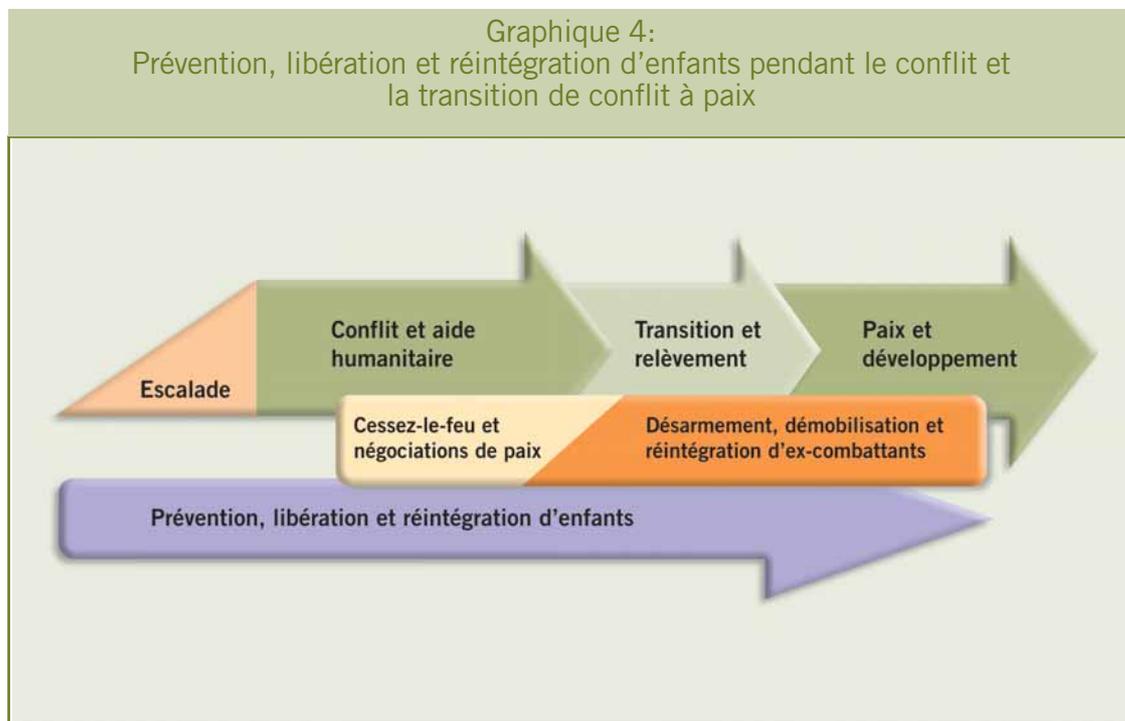


4. Une stratégie adaptée au contexte du pays

La planification de stratégies d'intervention devrait tenir compte de la nature du conflit et du processus de restauration de la paix dans le pays. La priorité devrait être donnée aux efforts en faveur de l'abolition du travail des enfants, à commencer par ses pires formes. Il est possible de concevoir une stratégie de prévention du recrutement et de la réintégration des enfants associés dans un conflit armé pendant et après le programme DDR.

4.1. Environnement du conflit et de la transition

La prévention et la réintégration à travers des mesures économiques s'inscrit dans des environnements complexes, avant et pendant le conflit, ainsi que pendant les périodes de transition entre conflit et paix. Toutefois, ces phases ne s'enchaînent pas toujours clairement les unes après les autres: des phases se chevauchent et sont parallèles. De même, des revers et des renversements de situation sont possibles.



La prévention du recrutement d'enfants devrait être un processus continu lorsqu'il y a un risque de conflit, lorsqu'il y a une escalade de conflit ou durant le conflit. La prévention du recrutement d'enfants devrait avoir lieu pendant les programmes DDR et se poursuivre après leur aboutissement.

La libération et la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés doit avoir lieu lorsqu'il y a escalade de conflit et durant le conflit, ainsi que pendant la période de transition de conflit à la paix.

Il est important de noter que la libération et la réintégration d'enfants ne dépendent pas d'une quelconque négociation politique. C'est pourquoi elles peuvent se dérouler avant même un cessez-le-feu ou un accord de paix entre les parties.

Les environnements de conflit et de transition peuvent être caractérisés comme suit:

Tableau 5: Environnements de conflit et de transition		
Environnements	Conflit	Transition du conflit à la paix
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le conflit armé est en cours dans la plupart ou dans certaines parties du pays ■ La police civile et les autres institutions d'application de la loi peuvent ne pas fonctionner sur tout le territoire ■ Violation des droits de l'homme et droits humanitaires internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La violence sous diverses formes peut se poursuivre dans la plupart ou dans certaines parties du pays ■ Les opérations de maintien de la paix commencent à veiller à la sécurité si nécessaire ■ Les violations des droits de l'homme commencent à diminuer
Politique	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'esprit et l'effort de guerre dominant ■ Les forces et groupes armés sont puissants ■ Les institutions sont faibles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Situation «Ni guerre ni paix» ■ La politisation des forces et groupes armés commence; ils se familiarisent avec la gouvernance démocratique ■ Les institutions de l'État commencent à devenir plus légitimes et efficaces
Social	<ul style="list-style-type: none"> ■ Perte de capital humain et déplacement de population ■ Rupture des réseaux communautaires et des traditions ■ Les services sociaux publics sont souvent indisponibles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconstruction du tissu social ■ Les individus commencent à surmonter leur traumatisme; les communautés commencent à reconstruire la cohésion sociale ■ Les services sociaux essentiels commencent à être rétablis (éducation, santé, eau et installations sanitaires)
Économique	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'infrastructure est souvent endommagée ■ Les marchés s'écroulent et le chômage prend de l'ampleur ■ Les communautés locales et la société civile développent des mécanismes de survie alternatifs pour répondre aux besoins de base ■ L'économie informelle prend de l'ampleur 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La réhabilitation des infrastructures commence ■ Relèvement progressif des économies locale et nationale

Le soutien à la prévention et à la réintégration par des mesures économiques pendant les conflits et les transitions constitue des défis distincts. Pendant le conflit, l'accent devrait être mis sur le soutien aux moyens d'existence durables. C'est une stratégie viable même lorsque la croissance économique est faible ou négative, ce qui est souvent le cas dans une situation de conflit.

Pendant la période de transition du conflit à la paix, promouvoir des moyens d'existence durables demeure une approche valable mais l'accent devrait progressivement se déplacer vers l'amélioration de l'employabilité, à travers une formation professionnelle de haute qualité, ainsi que vers la création d'emploi, salarié ou indépendant. Ceci contribuera au relèvement économique et ouvrira la voie à la promotion du travail décent.

4.2. Abolition du travail des enfants, en particulier de ses pires formes

La prévention et la réintégration à travers de mesures économiques devraient soutenir les efforts nationaux d'abolition du travail des enfants, et notamment de ses pires formes. La convention n° 138 relative à l'âge minimum et convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants établissent les limites des formes de travail des enfants interdites par la législation internationale. Ainsi, le travail des enfants se divise en trois catégories:

- les pires formes indiscutables de travail des enfants, qui sont définies sur le plan international comme l'esclavage, la traite, la servitude pour dettes et les autres formes de travail forcé, **dont le recrutement forcé d'enfants pour leur utilisation dans les conflits armés;**
- le travail effectué par un enfant qui n'a pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi spécifié pour ce type de travail dans la législation nationale, conformément aux normes internationales, et qui est par conséquent susceptible d'empêcher l'éducation de l'enfant et son développement;
- travail qui est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant, soit en raison de sa nature ou des conditions dangereuses dans lesquelles il est exercé.

Pour la communauté internationale, tout travail effectué par des enfants de moins de 18 ans n'est pas nécessairement à abolir. Le travail qui s'effectue dans les limites d'âge légales et n'interfère pas la santé et le développement de l'enfant, ou ne porte pas atteinte à son éducation, est considéré comme positif.

Encadré 6: Autres instruments internationaux interdisant l'utilisation d'enfants dans des conflits armés

Le Protocole facultatif de la convention relative aux droits de l'enfant (2000) relève l'âge de participation directe à des hostilités de 15 à 18 ans.

Le Statut de Rome établissant la Cour pénale internationale fait du recrutement et de l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans dans des forces et groupes armés un crime de guerre.



Pour plus de détails sur la manière dont les pays établissent les Listes de travaux dangereux des enfants, voir *Pas à pas vers l'identification des formes dangereuses de travail des enfants - kit de référence*. Le document est disponible sur <http://www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=5545>

La bonne pratique n° 1 ci-dessous illustre comment les efforts de prévention et de réintégration de l'IPEC au Rwanda ont soutenu d'autres initiatives visant à mettre fin au travail des enfants.

Bonne pratique n° 1	
Pays et titre	Rwanda: Promouvoir l'établissement de liens cohérents entre le programme de lutte contre le recrutement et de la réinsertion des enfants associés aux les forces et groupes armés, d'une part, et des initiatives visant à mettre un terme au travail des enfants, d'autre part
Quoi	Au Rwanda, l'IPEC est parvenu à créer des liens cohérents entre le projet et d'autres initiatives nationales de lutte contre le travail des enfants. Ces liens ont été favorisés par le biais du Comité directeur du projet établi par le ministre rwandais du Travail en août 2004. La composition et le mandat du Comité, qui avait été chargé initialement de fournir un appui et un soutien au coordonateur national du projet de l'IPEC visant à prévenir l'enrôlement d'enfants soldats et de favoriser la réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés, ont été progressivement élargis pour traiter des questions relatives à l'abolition d'autres formes de travail des enfants. Ces questions incluaient, entre autres, le suivi d'activités de lutte contre le travail des enfants mises en oeuvre par les partenaires du ministère du Travail.
Quand	<p>Etablir des liens entre le projet et d'autres initiatives de lutte contre le travail des enfants est plus facile lorsque:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le gouvernement a pris l'engagement politique de lutter contre le travail des enfants; ■ la législation nationale du travail comprend des dispositions raisonnables contre le travail des mineurs et les pires formes de travail des enfants; ■ les différents ministères représentés au sein du Comité directeur du projet sont les mêmes que pour d'autres initiatives de lutte contre le travail des enfants.
Comment	Le ministre rwandais du Travail a confié au Comité directeur du projet la direction d'autres initiatives de lutte contre le travail des enfants, notamment l'initiative KURET (Kenya, Ouganda, Rwanda, Ethiopie Ensemble), financée par le ministère du Travail des Etats-Unis et mise en oeuvre par World Vision, qui vise à lutter contre le travail des enfants par l'éducation.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prise de conscience accrue du gouvernement, du secteur privé et de la population en général par rapport à l'existence de normes au niveau national et international concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et les pires formes de travail des enfants. ■ Adoption à la fin de l'année 2006 d'un plan d'action de lutte contre le travail des enfants. ■ Révision en cours de la politique nationale de lutte contre le travail des enfants.
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer des liens entre des initiatives concurrentes requiert de la vision et de la flexibilité. ■ Créer des liens entre des initiatives concurrentes permet de renforcer la coordination et d'éviter les doublons.



Pour plus de détail sur la manière de concevoir des interventions au niveau du pays, voir également *Time-Bound Programme Manual for Action Planning (TBP-MAP)*, qui est un recueil de documents conçus pour orienter les décideurs politiques et concepteurs de programmes assortis de délais, et se compose de cinq manuels et de nombreux documents informatifs détaillant les sujets couverts par les manuels. Le document est disponible à : <http://www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=8590>

4.3. Contexte du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

La réintégration d'enfants associés aux forces et groupes armés peut avoir lieu:

- quand un programme DDR pour adultes n'a pas encore commencé; ou
- pendant qu'un programme DDR est en cours; ou
- après qu'un programme DDR soit terminé.

Chaque cas représente un ensemble différent de défis comme illustré ci-dessous.

Quand un programme DDR pour adultes n'a pas encore commencé

Il existe un consensus international croissant sur le fait que le recrutement d'enfants, et leur utilisation pendant les hostilités, est illégal et représente une pire forme de travail des enfants. Ceci augmente la pression sur les forces et groupes armés pour que ces derniers libèrent les enfants, qu'ils soient combattants ou pas, et ceci pendant que le conflit perdure et indépendamment de toute négociation politique.

En conséquence, les agences de protection de l'enfance exécutent des programmes DDR destinés aux enfants spécifiquement, avant même la signature d'un accord de paix et l'élaboration d'un programme DDR pour adultes. Toutefois, mettre sur pied un programme DDR pour enfants et ouvrir la voie à la réintégration économique alors que le conflit est en cours constitue un défi de taille.

Encadré 7: Réintégration économique d'enfants en l'absence d'un programme DDR pour adultes

Le besoin d'ouvrir la voie aux activités de réintégration économique dans des circonstances qui souvent relèvent du défi

DÉFIS PRINCIPAUX

SOLUTIONS POSSIBLES

Conflit en cours



Promouvoir la réintégration économique dans des zones épargnées par le conflit

Premier arrivé



Instaurer un lien avec des initiatives humanitaires de relèvement déjà initiées

Effondrement du marché, chômage élevé



S'appuyer sur les initiatives locales de moyens d'existence et promouvoir les activités génératrices de revenus afin de les rendre plus durables

Pendant qu'un programme DDR est en cours

Les opérations DDR sont de plus en plus complexes et leur succès dépend des efforts collectifs d'une multitude d'acteurs. Pour éviter la confusion, la duplication et le gaspillage de ressources, il devrait y avoir **un programme DDR commun et un cadre de mise en œuvre**. Ces derniers sont généralement le programme national DDR et la commission nationale DDR.

Les programmes DDR destinés spécifiquement aux enfants devraient être l'une des composantes du programme national DDR et les agences de protection de l'enfance devraient travailler en étroite collaboration avec la commission nationale DDR. Toutefois, le fait d'être une composante d'un programme plus vaste ne signifie pas nécessairement que la réintégration économique des adultes et celle des enfants doivent être mise en œuvre pendant la même période et d'une manière identique.

- Les calendriers du programme DDR pour les adultes est souvent différent de celui des enfants. Des dispositions juridiques et humanitaires permettent souvent d'aller de l'avant avec le programme DDR pour enfants plus rapidement qu'avec le DDR pour adultes. Il en résulte que le programme DDR pour enfants ouvre la voie à celui pour adultes.
- Les enfants ont des besoins spécifiques, qui sont généralement différents de ceux des adultes. Les enfants de moins de 15 ans doivent être encouragés à retourner à l'école alors que ceux de plus de 15 ans ont besoin d'un rattrapage scolaire combiné à une formation professionnelle afin d'améliorer leur employabilité.

L'encadré 8 illustre quelques-uns des défis qu'implique la réintégration économique d'enfants qui ont été associés aux forces et groupes armés lorsqu'un programme DDR pour adultes est en cours.

Encadré 8: Réintégration économique des enfants lorsqu'un programme DDR est en cours

Il importe de travailler dans le cadre d'un programme DDR et d'un cadre de mise en œuvre communs tout en tenant compte des différents calendriers et besoins

PRINCIPAUX DÉFIS

Les jeunes entre 18 et 24 ans qui ont été associés aux forces et groupes armés quand ils étaient enfants ont de besoins qui se rapprochent de ceux qui ont entre 15 et 18 ans.

Les jeunes entre 15 et 24 ans recherchent la proposition de réintégration économique la plus avantageuse

SOLUTIONS POSSIBLES

Permettre aux jeunes entre 18 et 24 ans qui ont été associés aux forces et groupes armés étant enfants d'être démobilisés et réintégrés en même temps que ceux de 15 à 18 ans

Considérer les jeunes comme une catégorie à part et veiller à ce que leurs besoins spécifiques soient satisfaits

Aligner autant que possible les possibilités de réintégration économique dans la composante enfants et entre les composantes adultes et enfants

Programmes DDR antérieurs

L'aide à la réintégration économique des enfants associés aux forces et groupes armés peut également avoir lieu après la fin de programmes DDR pour adultes. C'est souvent le cas lorsque:

- des programmes DDR, ou une de ses composantes, destinés aux enfants se sont concentrés principalement que sur les aspects sociaux de la réintégration ou ont été incapables de répondre à la dimension économique de la réintégration; et
- des programmes DDR ont négligé ou n'ont pas été en mesure de cibler des enfants associés aux forces et groupes armés, soit parce que ces dernières ont refusé de reconnaître l'existence d'enfants dans leurs rangs ou parce que la plupart des enfants se sont auto-démobilisés.

L'encadré 9 illustre quelques-uns des défis qu'implique le soutien à la réintégration économique des enfants qui ont été associés aux forces et groupes armés après que des programmes DDR soient terminés.

Encadré 9: Réintégration économique d'enfants après la fin de programmes DDR

Nécessité d'atteindre les enfants qui ont été associés aux forces et groupes armés et qui ont toujours besoin d'aide à la réintégration économique

PRINCIPAUX DÉFIS

SOLUTIONS POSSIBLES

Les liens entre les enfants démobilisés et le programme DDR spécifique pour enfants n'existent plus



Consulter les agences de protection de l'enfance qui ont travaillé dans les programmes DDR spécifiquement destinés aux enfants pour identifier les participants potentiels

Des enfants auto-démobilisés, et les filles en particulier, ne sont pas passés par un processus officiel de DDR



Consulter les autorités locales, les leaders communautaires et les organisations de femmes pour assurer identification et sélection des bénéficiaires correcte

Des enfants auto-démobilisés, et les filles en particulier, ne veulent pas révéler leur association antérieure avec des forces et groupes armés



Ne pas les obliger à révéler publiquement leur passé. Leur permettre de bénéficier d'une aide à la réintégration économique en tant qu'enfant vulnérable

Les enfants qui ont été enrôlés dans des forces et groupes armés et ont besoin d'une aide à la réintégration économique ont, à présent, plus de 18 ans



Inclure dans le programme les jeunes de 18 à 24 ans qui ont été associés aux forces et groupes armés étant enfants



Pour plus d'informations sur les directives des Nations Unies en matière de DDR, visitez <http://unddr.org> pour les Normes intégrées de désarmement, de démobilisation et de réintégration (IDDRS) et le guide opérationnel IDDRS, qui explique l'orientation principale de chaque module documentaire IDDRS. Le document est uniquement disponible en anglais.



5. Lier la prévention et la réintégration aux politiques et cadres nationaux et sectoriels

Les aspects économiques de la prévention du recrutement et de la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés devraient être liés de manière cohérente et aussi tôt que possible aux politiques nationales sectoriels dans le domaine de la consolidation de la paix, de relèvement et du développement, quand ils existent au niveau du pays.

Les liens peuvent se situer en amont ou en aval. Les liens en amont exigent une bonne compréhension des questions au niveau local ainsi qu'un travail en réseau et une participation réguliers à des réunions de planification des politiques et cadres nationaux et sectoriels. Les liens en aval exigent la compréhension de ces cadres et politiques nationales et sectoriels et l'identification de la manière dont les mesures de prévention et de réintégration économique peuvent contribuer au bon fonctionnement de ces derniers au niveau local.

Les bénéfices potentiels de l'établissement d'un lien entre les aspects économiques de la prévention et de la réintégration, d'une part, et les politiques et cadres de consolidation de la paix, de relèvement et de développement, d'autre part, sont:

- l'inscription de la dimension économique de la prévention et de la réintégration sur l'agenda des agences nationales et internationales en matière de consolidation de la paix, de relèvement et de développement,
- l'augmentation des chances d'obtenir un financement à moyen et long terme;
- une meilleure durabilité des mesures économiques; et
- une stratégie de sortie plus cohérente et efficace.

L'établissement de liens avec les politiques et cadres nationaux et sectoriels n'est ni naturel ni aisé; il exige de la volonté alliée à un investissement en temps et en moyens. Le tableau 6 explique brièvement les politiques et cadres nationaux et sectoriels clés et suggère comment lier les aspects économiques de la prévention et de la réintégration à ceux derniers.

Tableau 6:
Lier la prévention et la réintégration aux politiques et
cadres nationaux et sectoriels

Cadres et politiques (durée)	Quoi
Groupe de travail ou réseau sur le relèvement accéléré (12 mois)	Efforts du système des Nations Unies en vue de soutenir un relèvement qui commence dans une configuration humanitaire, mais devrait être guidés par les principes du développement
Plans de relèvement nationaux (PRN) (2-5 ans) / Plans de développement nationaux (échéance 5-10 ans)	Un cadre gouvernemental pour des priorités macroéconomiques et d'investissement, parfois soutenu par des approches sectorielles et des plans de développement/ relèvement au niveau du district
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) / DSRP intermédiaires (échéance de 3 ans ou plus)	Cadre de la Banque mondiale/Fonds monétaire international (FMI) pour des politiques macro-économiques, structurelles et sociales qui vise à promouvoir la croissance et à réduire la pauvreté. Des DSRP intermédiaires jettent les bases du développement de DSRP complets.
Évaluation des besoins en situations post conflit (PCNA) (échéance à 12-24 mois)	Processus dirigé par une autorité, soutenu par la communauté internationale, afin d'identifier les priorités de relèvement à court terme en tenant compte de la planification à moyen et long termes.
Bilan commun de pays (BCP)/ Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)	BCP est l'instrument commun du système des Nations Unies pour l'identification des principales axes de développement, avec un accent sur les objectifs de développement du Millénaire (ODM). PNUAD est le cadre stratégique commun pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies au niveau d'un pays.
Initiatives de développement économique local (DEL)	DEL est un processus de développement participatif qui encourage les partenariats entre acteurs intéressés, privés et publics, sur un territoire donné, permettant ainsi la conception et la mise en oeuvre d'une stratégie de développement commune, en utilisant des ressources locales pour créer des emplois décents et stimuler l'activité économiques.
Plans d'action en faveur des enfants affectés par les conflits armés et plans nationaux d'abolition des pires formes de travail des enfants	Un cadre multisectoriel d'amélioration des conditions de vie des enfants affectés par la guerre et d'abolition des pires formes de travail des enfants dirigé par les autorités nationales et soutenu par la communauté internationale.
Plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes	Le gouvernement mène une revue critique des anciennes politiques nationales sur l'emploi des jeunes et identifie les priorités en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes, l'esprit d'entreprise, l'équité des chances et la création d'emploi.

Comment promouvoir les liens

Si les politiques et cadres nationaux et sectoriels sont au stade de la planification:

- Se mettre en réseau avec les agences parties prenantes, en particulier celles qui coordonnent
- Participer aux réunions de planification et aux missions d'évaluation et y apporter une contribution
- Veiller à ce que les aspects économiques de la prévention et de la réintégration soient adéquatement reflétés dans les documents de politiques et de cadres nationaux et sectoriels



Si les politiques et cadres nationaux et sectoriels sont au stage de la mise en oeuvre:

- Continuer à se mettre en réseau avec les agences parties prenantes, en particulier celles qui coordonnent, afin d'identifier les domaines de collaboration et de partenariat
- Inscrire les programmes et plans d'action dans les politiques et cadres nationaux et sectoriels pertinents
- Transformer les programmes et plans d'action en contributions concrètes en vue de la mise en oeuvre des politiques et cadres nationaux et sectoriels



6. Aspects fondamentaux de la planification

Conduire des évaluations, choisir les mesures économiques prioritaires et renforcer la capacité des agences d'exécution sont autant d'aspects fondamentaux à prendre en compte lors de la planification. Sans eux, il est impossible de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et des plans d'action cohérents et adéquats de prévention et de réintégration économique. Toutefois, ces activités ne sont pas immédiates: elles nécessitent un investissement en temps et des moyens.



Il n'est généralement pas nécessaire de mener une analyse des conflits et de la sécurité! Celle-ci aura déjà été réalisée par d'autres agences au moment de la planification de la réintégration économique.

6.1. Évaluations

Les évaluations constituent une base pour la sélection des priorités et des partenaires, la définition de leurs engagements et la préparation des activités du programme. La prévention et la réintégration économique devraient être basées sur deux évaluations fondamentales: une étude du profil pré-enregistrement et une identification des possibilités et des services.

- L'étude du profil pré-enregistrement se concentre sur un échantillon étendu, fiable et représentatif d'enfants associés aux forces et groupes armés, afin de rassembler des informations indicatives sur les caractéristiques générales et les attentes du groupe-cible. Cette étude est également cruciale pour identifier les mesures principales nécessaires pour prévenir le recrutement d'enfants.
- L'identification des possibilités et des services capture toutes les informations nécessaires portant sur l'état actuel de l'économie locale et la situation de l'emploi, sur les structures de formation, sur les services d'aide aux entreprises et sur leurs potentiels respectifs.

Ces évaluations sont généralement menées dans les zones géographiques qui ont déjà été identifiées à travers une analyse des conflits et de la sécurité (voir encadré 10). Les zones géographiques où la prévention est la plus nécessaire coïncident généralement avec celles où l'aide à la réintégration économique sera organisé.

Encadré 10: Analyse des conflits et de la sécurité

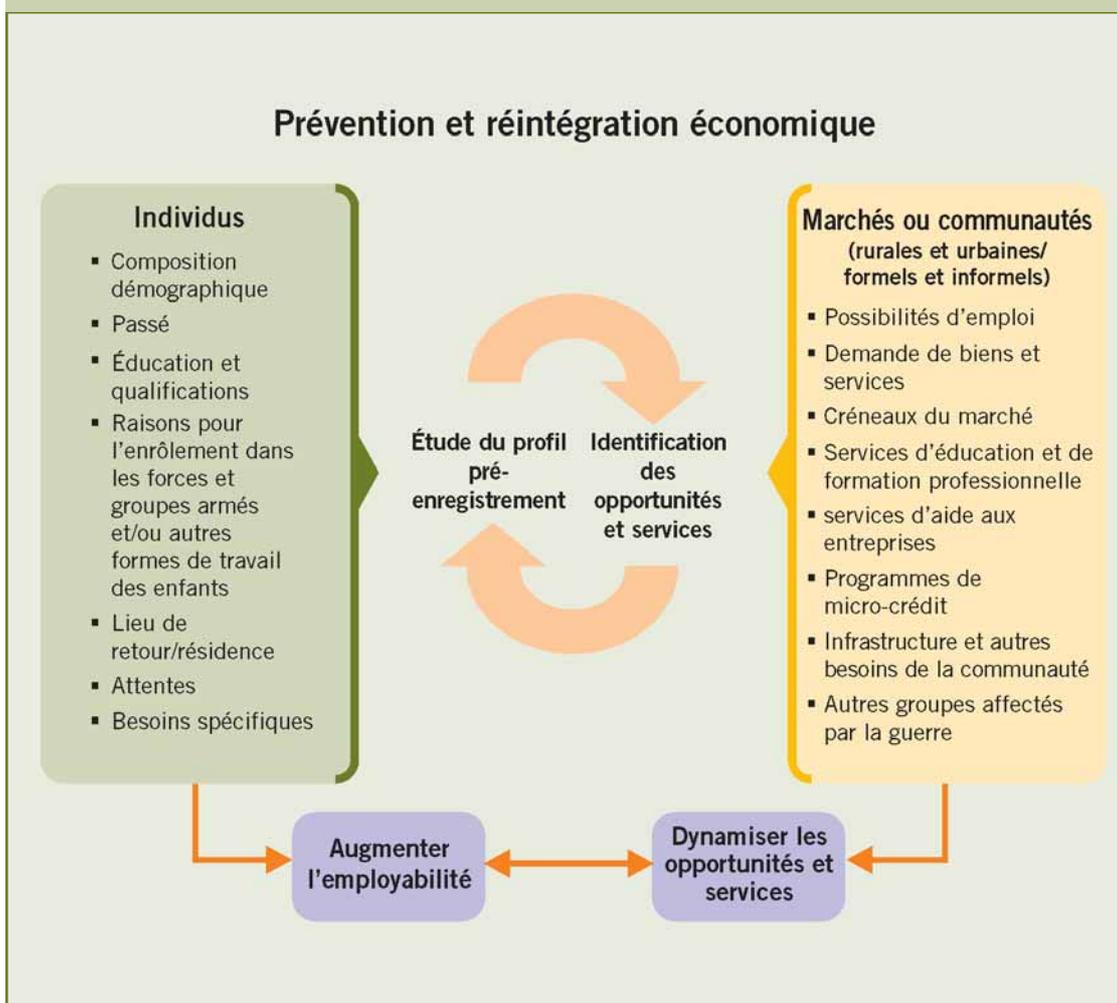
La qualité de l'aide économique dépendra également d'une compréhension approfondie de la dynamique du conflit et de la sécurité. Cette analyse aidera à:

- clarifier la nature et les causes profondes du conflit;
- montrer les zones géographiques qui ont été affectées par le conflit;
- identifier les secteurs qui devront probablement recevoir plus d'aide internationale;
- indiquer les rôles des acteurs nationaux et internationaux; et
- concevoir des programmes ou plans d'action répondant à la situation conflictuelle.

En raison des conditions négatives du marché qui prévalent généralement dans des situations de conflit et de transition, d'une part, et de la position défavorable des enfants vulnérables au recrutement ou associés aux forces et groupes armés, d'autre part, le défi de la prévention et de la réintégration dépasse largement la combinaison des aptitudes et des attentes individuelles avec les débouchés du marché et les services. Le plus important est:

- d'augmenter les perspectives d'employabilité des enfants grâce à l'éducation et à la formation professionnelle; et
- de dynamiser les possibilités d'emploi et l'esprit d'entreprise à travers des incitants en faveur des employeurs, des services d'aide aux entreprises et l'accès aux programmes de micro-crédit.

Graphique 5:
Évaluations fondamentales pour la prévention et la réintégration économique



Si les évaluations ne sont pas préparées à temps et ne sont pas faites sérieusement, il sera impossible de soutenir efficacement et effectivement la prévention et la réintégration économique. La prévention et la réintégration économique qui ne prennent pas en compte les caractéristiques, les attentes et les besoins des bénéficiaires, d'une part, et les potentiels et limites des marchés locaux du travail, d'autre part, sont condamnées à l'échec.

Étude du profil pré-enregistrement

Un profilage socio-économique individuel complet et approfondi est généralement effectué au cours de l'enregistrement. Toutefois, au moment de l'enregistrement, il est déjà trop tard pour commencer la planification de la prévention et de la réintégration économique. Une étude du **profil pré-enregistrement avec un nombre significatif de bénéficiaires potentiels** devrait dès lors être organisée aux stades très précoces pour permettre une planification réaliste. Ces études du profil pré-enregistrement devraient être effectuées aussi rapidement que possible pour être utiles à la planification.

Le profilage socio-économique et l'étude du profil pré-enregistrement devraient tenter de répondre aux questions suivantes:

Tableau 7: Étude du profil pré-enregistrement d'enfants/de jeunes et profilage socio-économique – Questions essentielles	
Composition démographique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quel est l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique du groupe à réintégrer économiquement? ■ Quel est l'état de santé général (y compris le profil d'infirmité, le soutien psycho-social nécessaire, le dépistage volontaire et l'accompagnement VIH/SIDA)? ■ Quelles langues parlent-ils?
Passé	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quel est leur statut matrimonial? ■ Avec qui vivent-ils? ■ Sont-ils dépendants ou ont-ils des dépendants? Combien? Autres détails pertinents sur le ménage?
Éducation et qualifications	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quel est leur niveau d'éducation? ■ Pour quelles raisons ne vont-ils pas à l'école/formation professionnelle? ■ Quelles compétences et expériences du travail ont-ils?
Raisons pour l'enrôlement dans des forces et groupes armés/autres formes de travail d'enfant	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quel était leur rang/grade dans les forces et groupes armés? ■ Pour quelles raisons ont-ils rejoint les forces et groupes armés? ■ Combien de temps sont-ils restés dans les forces et groupes armés? ■ Quelles étaient leurs conditions de vie dans les forces et groupes armés? ■ Quel type de travail effectuaient-ils dans les forces et groupes armés? ■ Ont-ils été/sont-ils impliqués dans d'autres formes de travail des enfants? Était-il ou est-il effectué sous des conditions de travail dangereuses? ■ Quelles étaient les raisons pour accepter de travailler étant enfant? ■ Y a-t-il des signes que les filles et les jeunes femmes ont fait l'objet de violence sexuelle?
Régions de retour/résidence	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quelles sont leurs communautés de retour/résidence? ■ Sont-elles situées dans des zones urbaines ou rurales? ■ Ont-ils l'intention d'être réunifiés à leur famille ou l'ont-ils été? ■ Ont-ils, eux-mêmes ou leurs familles, des terres ou d'autres biens?
Attentes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quelles sont leurs attentes, ambitions, frustrations et préoccupations? ■ Quelles sont les attentes et préoccupations de leur communauté?
Besoins spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quels sont les besoins spécifiques des filles et garçons, et des jeunes filles et jeunes garçons? ■ Quels sont les besoins spécifiques des enfants/jeunes handicapés?



Une attention particulière devrait être accordée à la collecte de données désagrégée par sexe et âge, afin de permettre l'identification des besoins spécifiques des filles et des garçons, ainsi que des jeunes femmes et jeunes hommes et d'y répondre.

Identification des possibilités et des services

Il est nécessaire de faire une évaluation du potentiel économique des régions de retour/résidence. Ceci est indispensable pour identifier les programmes et plans d'action qui seront capables de réussir dans les délais impartis et d'éviter des attentes irréalistes parmi les bénéficiaires et autres acteurs intéressés.

Si une identification à l'échelle du pays ou d'une région est réalisée, les informations devraient être localisées aussi souvent que possible, afin que l'évaluation soit utile à la planification. Par ailleurs, l'identification devrait concerner aussi bien les zones urbaines que rurales, ainsi que le secteur formel et informel de l'économie.

L'identification des possibilités et des services devrait tenter de répondre aux questions suivantes:

Tableau 8: Identification des possibilités et des services – Questions essentielles	
Possibilités d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quels sont les secteurs prometteurs en termes de création d'emplois? ■ Quels métiers et quelles professions sont demandés? Quelle est leur capacité d'absorption? ■ Lesquels sont saturés et devraient être évités? ■ Quelles sont les normes culturelles ou sociales en matière de séparation des sexes ou de restrictions sur le marché local du travail selon les sexes? ■ Les normes sociales du travail ont-elles changé pendant le conflit? ■ Les enfants en âge d'admission à l'emploi peuvent-ils accéder au marché du travail en toute sécurité? ■ La législation et les mécanismes répressifs existent-ils pour protéger les enfants du travail, en particulier dans ses pires formes?
Demande de biens et de services	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quelle est la demande locale de biens et de services d'après les producteurs, les commerçants et les consommateurs? ■ Quelles différences y a-t-il entre la demande de biens et services en zones urbaines et zones rurales? ■ Quelles matières premières sont disponibles localement?
Créneaux du marché	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quelles sont les activités qui représentent un potentiel de croissance et de développement du marché? ■ Y a-t-il déjà des chômeurs qualifiés dans ces secteurs d'activité? ■ Quels nouveaux commerces et professions développer?
Services d'éducation et de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quels sont les structures d'éducation et de formation professionnelle (y compris l'apprentissage et la formation sur en cours d'emploi)? ■ Quels moyens humains, matériels et financiers possèdent-elles pour la formation? ■ Pour quels métiers et professions offrent-elles une formation? Quelle est la durée de chaque cours? Ont-elles des formations conçues pour répondre aux besoins spécifiques des filles et jeunes femmes? Quel en est le coût? Les cours sont-ils reconnus/certifiés officiellement? ■ Ont-elles une expérience de la formation de jeunes défavorisés? ■ Seraient-elles intéressées par la formation d'enfants sortis des forces et groupes armés? ■ Sont-elles en mesure d'adapter le programme de formation aux besoins de ce groupe? ■ Est-ce qu'elles opèrent dans le cadre des systèmes éducatifs et de formation professionnelle? ■ Sont-elles accréditées auprès des ministères compétents ou autres organes publics?



Services d'aide aux entreprises

- Quels sont les services d'appui aux entreprises disponibles?
- A quels obstacles les groupes à faible revenu se heurtent-ils pour accéder aux services d'aide aux entreprises existants?
- Quels services pourraient être développés avec une aide minimale?
- De quelles ressources humaines, matérielles et financières disposent-ils?
- Sont-ils actifs dans le système public ou le système privé?
- Ces services sont-ils accessibles aux hommes et aux femmes de la même manière?

Programmes de micro-crédit

- Quels sont les programmes de micro-crédit disponibles?
- A quels obstacles les groupes à faible revenu se heurtent-ils pour accéder au micro-crédit?
- Comment rendre les programmes de micro-crédit disponibles avec une aide minimale?
- Les programmes de micro-crédit sont-ils également accessibles aux femmes et aux hommes?

Infrastructure et autres besoins de la communauté

- Quelle infrastructure existe-t-il déjà qui puisse permettre le développement de l'activité économique?
- Quelles sont les priorités en termes de réhabilitation de l'infrastructure?

Autres initiatives de relèvement / développement

- Quelles sont les autres initiatives de relèvement et de développement planifiées ou en place?
- Comment le programme de prévention et de réintégration peut-il leur être relié de manière cohérente et profiter de leurs efforts?

Autres groupes affectés par la guerre

- Y a-t-il d'autres enfants/jeunes affectés par la guerre dans la région, ou qui retourneront dans la région?
- Quel type d'aide reçoivent ou recevront-ils?
- Comment le programme de prévention et de réintégration peut-il leur être relié de manière cohérente et profiter de leurs efforts?

Étude de cas n° 2

République du Congo – La nécessité d'une évaluation

Description

L'Office nationale de la main d'œuvre (ONEMO) a été parmi les organismes sélectionnés par l'IPEC en République du Congo pour former des enfants et jeunes associés aux forces et groupes armés et les aider à trouver un emploi. L'ONEMO étant considéré comme un organisme expérimenté agissant sous l'autorité du ministère du Travail dans le domaine de l'emploi, il a été décidé de ne pas perdre de temps à évaluer les possibilités d'emploi dans la zone d'Owando. L'Office était convaincu de la nécessité d'encourager les jeunes hommes et femmes à se familiariser avec les métiers de l'agriculture et a entrepris une série de démarches pour leur offrir une formation dans ce domaine.

À la surprise de tous, la grande majorité des jeunes hommes sélectionnés pour participer au programme ont demandé à être formés aux métiers de la construction, notamment la maçonnerie, l'électricité et la soudure; les jeunes femmes ont indiqué leur préférence pour la couture. Ces jeunes hommes souhaitaient pouvoir exercer une activité «moderne» dans le cadre de l'initiative *municipalisation accélérée* d'Owando, une initiative locale de développement économique élaborée il y a trois ans par le gouvernement qui a permis de combiner développement d'infrastructures et commémoration de l'indépendance du pays, en sélectionnant chaque année une nouvelle localité bénéficiaire.

Étant donné que l'ONEMO n'a pu convaincre les jeunes hommes et femmes de suivre une formation dans le domaine de l'agriculture, le temps et les ressources consacrés à la préparation de cette formation ont été gaspillés et il a fallu organiser de façon précipité des cours de formation dans le domaine de la construction. Heureusement, l'ONEMO a pu mettre sur pied, en collaboration avec l'École technique mixte d'Owando, un programme de formation de six à neuf mois comprenant un stage de trois à quatre mois dans des entreprises de construction de la région.

Au terme de la formation et du stage, la plupart des jeunes hommes ont trouvé un emploi dans les entreprises de construction présentes dans la municipalité d'Owando. Ils étaient plein d'enthousiasme. Ces emplois leur donnent non seulement la possibilité de contribuer à la modernisation du pays, mais aussi de vivre et de travailler dans les diverses régions qui le composent dans le cadre de l'initiative *municipalisation accélérée*.

Leçons apprises

- L'analyse des débouchés du marché et la prise en compte des besoins et attentes des jeunes hommes et femmes sont deux composantes essentielles de la planification des programmes. Le fait que l'ONEMO n'a entrepris ni une étude du profil pré-enregistrement ni une identification des possibilités et des services avant le démarrage de l'orientation et de la formation professionnelle, a affecté sa capacité à proposer ces services en temps voulu et de manière efficace.
- Heureusement, la *municipalisation accélérée* d'Owando: (1) représentait un débouché réaliste qui, 2) correspondait dans une large mesure aux capacités et aspirations des participants au programme, et 3) avait bénéficié d'une couverture médiatique suffisante pour attirer leur attention.
- Toutefois, si une évaluation rapide des débouchés du marché avait été effectuée, l'ONEMO aurait été informée de l'initiative de *municipalisation accélérée* et aurait pu explorer plus tôt quelles étaient les possibilités d'emploi dans le domaine de la construction et autres activités qui y sont liées. Si une étude avait été effectuée auprès des bénéficiaires avant l'inscription au programme, l'ONEMO aurait également su que les participants n'étaient pas intéressés par les métiers de l'agriculture.
- Même si dans le cas présent, les intérêts et attentes des participants correspondaient aux débouchés offerts, il n'est pas rare que les jeunes aient du mal à prendre des décisions réalistes faute de pouvoir accéder à des informations fiables.
- Heureusement, l'ONEMO a pu conclure un accord avec l'École technique mixte d'Owando afin d'offrir aux participants un programme de formation spécifique dans les métiers de la construction. Les participants au programme ont pu se former et trouver un emploi lucratif. La mise en place d'une évaluation appropriée doit permettre d'éviter qu'un tel scénario se reproduise.

6.2. Sélection des priorités et identification des partenaires

Les informations réunies au cours des évaluations devraient être analysées et les conclusions compilées sous la forme d'un rapport. Il constituera la base pour sélectionner les priorités et identifier les partenaires.

Priorités principales et partenaires

Certaines des priorités principales et des partenariats au sujet desquels il faut prendre des décisions sont énumérés ci-dessous.

- **Métiers et professions qui feront l'objet d'une formation:** Ils ne devraient pas uniquement refléter les capacités, le potentiel et les ambitions de l'individu mais également répondre à la demande du marché du travail local, aux possibilités de création d'entreprise et au potentiel économique.
- **Nouveaux métiers et nouvelles professions qui pourraient être développés:** Les enfants et jeunes vulnérables au recrutement ou associés aux forces et groupes armés étant généralement défavorisés quand il s'agit d'accéder aux très rares emplois existants ou nouveaux, des possibilités devraient être recherchées pour les orienter vers des métiers et professions qui n'existent pas encore et qui les rendront plus compétitifs sur le marché du travail.
- **Prestataires les mieux positionnés pour offrir une formation:** Il est important de créer des partenariats d'exécution avec des prestataires de formation qui sont le mieux positionnés pour offrir une formation sur les métiers et professions choisis. Il peut s'agir d'instituts de formation, d'ONG et d'artisans qui proposent des stages d'apprenti et une formation en cours d'emploi.
- **Possibilités de placement dans le secteur privé:** Si des métiers et professions choisis pour une formation sont très demandés, les occasions de nouer un partenariat avec des entreprises privées actives dans ces secteurs devraient être examinées, que ce soit dans l'économie formelle ou informelle.
- **Prestataires les mieux positionnés pour offrir des services d'aide aux entreprises:** Des partenariats d'exécution devraient être établis avec les prestataires de services d'aide aux entreprises déjà sur place. Ces services peuvent être offerts par des centres d'affaires, des chambres de commerce, des unions de crédit et des ONG.



Voir également *Committee of Donor Agencies for SED, Business Development Services for Small Enterprises: Guiding Principles for Donor Intervention (Washington D.C., 2001)*. Ce document, disponible en anglais uniquement donne des informations plus détaillées et des conseils sur la manière de soutenir et de créer des services d'aide aux entreprises.

Voir <http://www.ilo.org/public/english/employment/ent/papers/guide.htm>

Processus de sélection participatif

Un large éventail de parties prenantes, comprenant les autorités nationales et locales, les leaders communautaires, la société civile et les organisations de femmes, devraient participer à la sélection des priorités et partenariats. Ceci peut être fait à travers l'organisation d'un atelier de planification stratégique durant lequel les participants auront l'occasion de convenir en groupe de ces priorités et des partenariats potentiels nécessaires pour atteindre les résultats visés par le programme ou le plan d'action. Ceci contribuera à l'adoption d'une vision commune, à l'appropriation et l'esprit d'équipe parmi ceux qui seront impliqués dans le programme ou le plan d'action.

La bonne pratique n° 2 explique comment la sélection des métiers et professions pour l'orientation et la formation professionnelles a été effectuée en République démocratique du Congo:

Bonne pratique n° 2	
Pays et titre	République démocratique du Congo: Atelier sur la sélection des secteurs et emplois à inclure dans l'orientation professionnelle et la formation
Quoi	<p>Dans le Sud-Kivu, l'IPEC a aidé la Fondation solidarité des hommes (FSH) à organiser un atelier sur la sélection des secteurs et emplois à inclure dans l'orientation professionnelle et la formation. L'atelier a été préparé sur la base de deux études: 1) une analyse approfondie des possibilités d'emploi et d'auto-emploi et 2) l'identification et l'évaluation des services de formation existants dans les régions concernées. Il a réuni des représentants du gouvernement chargés des questions liées à l'emploi et au développement économique, d'organisations de travailleurs et d'employeurs, de représentants des agences de protection de l'enfance et de centres de formation. Ensemble, les participants à l'atelier ont de manière participative et transparente:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ sélectionné les secteurs et emplois à inclure dans l'orientation professionnelle et la formation; ■ classé ces secteurs et emplois en fonction de la rentabilité escomptée à court terme; ■ identifié et sélectionné les secteurs et emplois nouveaux et inexplorés qu'il convient de développer.
Quand	Il est plus pertinent d'organiser un atelier sur la sélection des secteurs et emplois à inclure dans l'orientation professionnelle et la formation dans des zones urbaines et semi-urbaines où une variété d'emplois est exercée et enseignée.
Comment	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir les objectifs de l'atelier 2. Mobiliser les acteurs clés intéressés 3. Effectuer une analyse des débouchés et une évaluation des services de formation disponibles
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation de l'orientation professionnelle et de formations pour des secteurs et emplois correspondant aux besoins du marché. ■ Plus grande confiance dans la capacité de réintégrer économiquement les enfants associés aux forces et groupes armés parmi les acteurs clés intéressés.
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ■ La sélection des secteurs et emplois pour lesquels une formation sera organisée dépend du financement/capital disponible pour la formation et le démarrage des activités économiques.

Critères de sélection des partenaires

Les partenaires peuvent être sélectionnés parmi plusieurs agences telles que les départements spécialisés des gouvernements, les programmes des Nations Unies, des agences et des fonds, des organisations non-gouvernementales (ONG) nationales et internationales et des entreprises privées. Bien que la distinction soit parfois ténue, il est important de comprendre qu'il existe au fond deux types de partenaires.

- **Les Partenaires opérationnels** travaillent en étroite collaboration avec le programme ou le plan d'action, mais ne reçoivent pas de financement direct. Il s'agit souvent d'agences des Nations Unies et d'agences gouvernementales spécialisées, comme des départements au sein du ministère du Travail, du ministère des Affaires sociales et dans les commissions nationales de DDR.
- **Les Partenaires d'exécution** signent un accord d'exécution et reçoivent un financement de la part du programme ou du plan d'action. Il s'agit souvent d'instituts de formation et de services d'aide aux entreprises qui sont des institutions publiques, des ONG ou des entreprises privées.

Le développement de partenariats exige la compréhension des capacités et des points forts des partenaires potentiels. Alors que les partenariats opérationnels ne sont pas nécessairement identifiés par un processus de sélection, un certain nombre de facteurs interviennent dans l'identification des partenaires d'exécution:

- **Capacité technique:** Ils doivent avoir l'expérience dans l'aide à la réintégration économique de groupes vulnérables et de jeunes, en augmentant leur employabilité à travers la formation professionnelle et la création d'activités génératrices de revenus.
- **Capacité analytique:** Ils doivent être capables d'identifier, d'interpréter et de fixer des priorités parmi les besoins des bénéficiaires, en tenant compte du sexe et la responsabilisation.



- **Capacité de planification et d'exécution:** Ils doivent être capables de gérer et de développer les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la planification et à la mise en oeuvre de programmes et de plans d'action.
- **Capacité économique et financière:** ils doivent être économiquement viables et avoir la capacité de traiter clairement et de manière transparente des transactions financières.

L'étude de cas n° 3 ci-dessous illustre les expériences et les leçons tirés du programme interrégional de l'IPEC sur les partenariats opérationnels et de mise en oeuvre.

Étude de cas n° 3		
Programme interrégional de l'IPEC – Expérience comparative concernant la mise en oeuvre des partenariats opérationnels		
Description		
Partenariats opérationnels		
<p>Le programme interrégional de l'IPEC a conclu des accords de partenariats avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le partenariat conclu avec l'UNICEF a été mis en oeuvre au Sri Lanka dans le cadre du Plan d'action pour les enfants affectés par la guerre. L'UNICEF était chargé de l'identification des participants au programme et de la fourniture d'autres services. Ceux qui avaient besoin d'une formation professionnelle étaient dirigés vers l'IPEC. Les résultats obtenus dans le cadre de ce partenariat peuvent être considérés comme positifs. Ceux obtenus dans le cadre de la mise en oeuvre ont été meilleurs dans la mesure où chaque partenaire s'est efforcé de fournir des services dans les zones dans lesquelles il avait les capacités les plus importantes et la meilleure expertise.</p> <p>Le partenariat conclu avec le PAM a surtout été mis en oeuvre dans les pays d'Afrique centrale. Un protocole d'accord pour la fourniture de nourriture lors de la formation a été signé entre l'OIT et le PAM dans chaque pays. Dans certains pays, l'IPEC a pu bénéficier de la nourriture fournie par le PAM, dans d'autres, cela n'a pas été possible du fait de la pénurie provoquée par d'autres situations d'urgence. Lorsque la nourriture était disponible, les participants se sont dits très satisfaits; les taux de participation et de performance étaient meilleurs.</p>		
Partenariats d'exécution		
<p>Le Programme a développé des partenariats pour l'exécution des activités avec différents types d'acteurs locaux. Cette approche a permis d'identifier les forces et les faiblesses de chacun concernant les aspects économiques de la prévention et de la réintégration.</p>		
Agence d'exécution	Points forts	Points faibles
<p>Agence gouvernementale (ex: ONEMO en République du Congo)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Liens directs avec les institutions chargées de promouvoir l'emploi ■ En principe, la formation professionnelle proposée est reconnue officiellement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'Office n'est souvent pas en mesure d'offrir des services de bonne qualité en matière d'orientation professionnelle et de formation ■ Les formations professionnelles proposées ne sont pas toujours adaptées aux enfants et aux jeunes

Étude de cas n° 3

Programme interrégional de l'IPEC – Expérience comparative concernant la mise en oeuvre des partenariats opérationnels

ONG spécialisée dans la protection de l'enfance (ex: INS-GD au Sri Lanka)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mieux informée des besoins spécifiques des enfants vulnérables et des enfants associés aux forces et groupes armés ■ Familiarisée avec la notion d'enfants associés aux forces et groupes armés 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ne possède pas en général l'expertise nécessaire pour offrir des services de bonne qualité en matière d'orientation professionnelle et de formation ■ Ne propose pas de formation professionnelle qui soit reconnue/certifiée
Institut de formation professionnelle (ex: Centre de formation professionnelle St. John)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dispose généralement d'une meilleure capacité en matière d'orientation professionnelle et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas nécessairement familiarisé avec les besoins spécifiques des enfants et des jeunes vulnérables au recrutés ou associés aux forces et groupes armés
Services d'aide aux entreprises (ex: ONG Group One en RDC)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dispose généralement d'une meilleure capacité pour offrir des services d'aide aux entreprises, du type GERME (gérer mieux votre entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas nécessairement familiarisé avec les besoins spécifiques des enfants et des jeunes ■ Doit souvent adapter ses services aux besoins des enfants et des jeunes
Agences de consultants (ex: DMI en RDC)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dispose généralement d'une meilleure capacité pour préparer des documents, plans d'action, rapports et budgets 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dispose généralement d'une faible capacité à travailler au niveau communautaire et à adopter des approches participatives

Leçons apprises

- Les *partenariats opérationnels* ont démontré leur utilité s'agissant du renforcement des compétences, de la capacité et des ressources. Ils permettent aux divers partenaires de se concentrer sur leur domaine d'expertise respectif et de faire en sorte que les programmes et plans d'action obtiennent de meilleurs résultats. Toutefois, des mesures d'urgences devraient être prévues pour le cas où l'un des partenaires opérationnels ne respecterait pas ses engagements.
- Concernant la mise en œuvre des partenariats, l'expérience a montré qu'il est souvent plus efficace de travailler avec des agences spécialisées dans la formation professionnelle et les services d'aide aux entreprises qu'avec des agences spécialisées dans la protection de l'enfance.
- Il est plus facile de former le personnel des centres de formation professionnelle et des services commerciaux à la protection de l'enfance que de renforcer la capacité des agences de protection de l'enfance dans le domaine de la formation professionnelle et des services commerciaux.
- Il a été nécessaire d'investir beaucoup de temps et des ressources considérables pour renforcer la capacité des partenaires locaux, qu'ils appartiennent au secteur public, au secteur privé ou à des secteurs à but non lucratif, avant de pouvoir travailler avec eux. Cet aspect devrait toujours être pris en compte dans les plans d'action et budgets.
- Le partenaire parfait n'existe pas! Chaque organisme a un domaine de compétence particulier. Aussi convient-il d'établir entre les divers partenaires un système permanent d'échanges et de formation susceptible de renforcer la capacité de chacun d'entre d'eux à jouer son rôle et à assumer ses responsabilités.

6.3. Renforcement de capacité

Les situations conflictuelles et de transition ont un effet dévastateur sur l'éducation, la formation professionnelle, les services de l'emploi et les prestataires de services d'aide aux entreprises. Les individus qualifiés ont fui, les organisations ont souvent perdu leurs capacités et les systèmes dans lesquels elles travaillent ont été entièrement démantelés.

Souvent, des programmes et plans d'action n'ont d'autre alternative que de travailler à la (re)construction de la capacité de ceux qui restent ou sont revenus. De nouvelles organisations qui n'ont aucun antécédent apparaissent également si elles sont suffisamment soutenues et responsabilisées. Des systèmes doivent également être rétablis lorsqu'ils ont été démantelés ou créés lorsqu'ils n'existaient pas avant le conflit.

Le renforcement des capacités devrait se produire à trois niveaux différents:

1. **Individu:** Les individus doivent posséder les aptitudes nécessaires à remplir les fonctions qui leur sont assignées. Ils doivent également recevoir un salaire suffisant, des incitants et une reconnaissance.
2. **Institution:** Les individus travaillent souvent au sein d'une institution qui possède une structure organisationnelle avec une mission, des objectifs clairs, des fonctions et des ressources. Ce sont par exemple des institutions publiques, des ONG, des organisations à base communautaire ou des entreprises privées.
3. **Système:** Des organisations avec un objectif commun constituent un système. Par exemple, un système de formation professionnelle comprend souvent des centres de formation professionnelle, des ONG qui proposent des services de formation professionnelle et des ministères et bureaux nationaux comme provinciaux.

Une évaluation de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi et des services d'aide aux entreprises devrait être réalisée aussi rapidement que possible à ces trois niveaux (voir tableau 8) car il faut plusieurs mois pour renforcer leurs capacités. Sans une telle évaluation, il sera impossible de renforcer les capacités des individus, organisations et systèmes à fournir les services nécessaires dans le cadre de la prévention et de la réintégration à travers des mesures économiques.

L'étude de cas n° 4 donne des exemples de mesures de renforcement des capacités qui seront probablement nécessaires pour soutenir les dimensions économiques de la prévention et de la réintégration.



Il est crucial de trouver le juste équilibre entre le recouvrement des capacités aux niveaux individuel, organisationnel et du système de sorte à ce que l'éducation, la formation, l'emploi et les services d'aide aux entreprises deviennent disponibles, d'une part, et de répondre aux besoins de formation individuels et de la communauté à brève échéance, d'autre part. Bien que les efforts de renforcement de capacité produisent des résultats plus effectifs et plus durables à moyen ou long termes, des possibilités doivent également être créées pour faire face aux besoins immédiats et à court terme en matière d'éducation, de formation, d'emploi et de services d'aide aux entreprises.

Sri Lanka – Reconstruire le système de formation dans le Nord-Est

Description

L'IPEC est intervenu dans le cadre du Plan d'action pour les enfants affectés par la guerre, un processus multilatéral créé pour répondre aux besoins des enfants dans le Nord et l'Est du Sri Lanka suite à l'engagement pris par les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (TLET), lors des pourparlers de paix organisés en 2002 et 2003, à Oslo et à Berlin, de mettre un terme au recrutement d'enfants et de libérer les enfants de leurs rangs.

Sous l'autorité de l'UNICEF, plusieurs agences internationales ont été chargées de mettre en œuvre les diverses composantes du plan d'action, notamment de mener des campagnes de sensibilisation aux droits des enfants et à la formation, d'élaborer des mécanismes permettant de surveiller et de signaler les éventuelles violations, de favoriser la libération et la réinsertion des enfants soldats, de créer des services d'éducation et de santé de base, d'offrir des formations professionnelles et un accès au micro-crédit. La composante formation professionnelle du plan d'action a été confiée à l'IPEC.

L'IPEC s'est attachée à restaurer le système de formation dans le Nord et l'Est du Sri Lanka en renforçant la capacité de quelque 18 centres de formation et ONG proposant des programmes de formation, dont la plupart se trouvent dans les districts de Batticaloa, Jaffna, Killinochchi et Trincolomalee (cinq centres situés dans l'Est et deux dans le Nord ont été reconstruits grâce aux financements fournis par le ministère du travail des États-Unis).

La capacité des centres de formation a été renforcée par le biais des mesures suivantes:

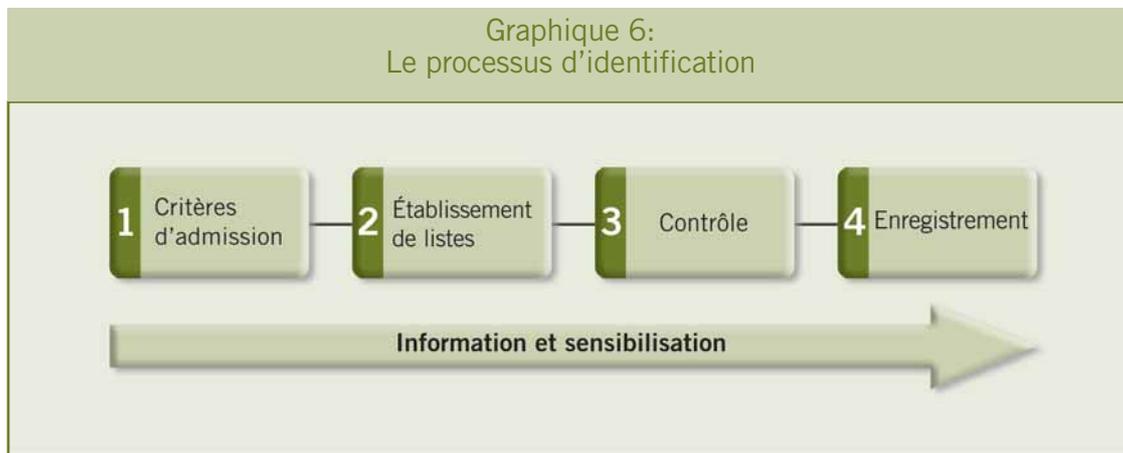
- Développement des infrastructures et acquisition des outils et équipements nécessaires pour dispenser une formation de qualité dans différents secteurs et métiers;
- Formation des conseillers d'orientation professionnelle, des formateurs et des responsables de centres, notamment dans le domaine des droits de l'enfant et du travail des enfants (les responsables ont également été formés à la gestion de projet, à l'élaboration de budgets et de rapports financiers);
- Mise à jour des cours existants (développement de programmes) et création de nouveaux cours dans divers secteurs et métiers sur la base des normes professionnelles définies au niveau national;
- Création d'un cours de connaissances de base et de création d'entreprise; et
- Aide à l'obtention d'une certification et à la reconnaissance officielle, au sein du système national de formation professionnelle, des formations offertes.

Leçons apprises

- On ne peut prétendre renforcer la capacité des institutions de formation en une nuit. C'est une tâche qui nécessite du temps et des ressources. Lorsque les besoins sont immédiats, il est important d'investir dans d'autres types de formation, tels que l'apprentissage traditionnel ou d'autres solutions permettant de développer des moyens d'existence, même si la qualité de la formation est moindre au départ.
- Il est essentiel de combiner la formation dans des centres avec l'apprentissage et d'autres types de formation en cours d'emploi. Cela permet non seulement d'améliorer la qualité de la formation, mais également d'ouvrir des portes aux participants et de leur offrir des possibilités d'embauche.
- La formation en établissements est souvent insuffisante pour répondre aux besoins de la plupart des enfants soldats libérés et d'autres enfants vulnérables. Il est dès lors important de mettre en place des formations à l'échelle communautaire et de proposer diverses options, notamment des services mobiles de formation, susceptibles de répondre aux besoins des enfants soldats libérés et d'autres enfants vulnérables dans les zones rurales.
- Il convient de privilégier un environnement familial dans le cadre des formations visant à développer des moyens d'existence, en particulier en cas de conflit ou lorsque les enfants sont plus jeunes. Dans ces deux cas, les enfants préfèrent souvent travailler dans des petites structures gérées par des familles.
- Dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), les enfants sont souvent orientés vers des formations individuelles en cours d'emploi. Il est particulièrement difficile d'intégrer rapidement les enfants soldats libérés dans les formations collectives ayant une date de début et de fin. Des solutions flexibles doivent être envisagées pour ne pas décourager ces enfants et empêcher tout nouvel enrôlement.
- Il est essentiel d'établir des liens entre la formation professionnelle et l'accès au micro-crédit. Les deux sont liés: l'accès au micro-crédit dépend de la capacité à utiliser des compétences dont les enfants ne disposent généralement pas; la formation professionnelle sans accès au micro-crédit ne débouche pas nécessairement sur une activité génératrice de revenus stable.

7. Identifier les participants au programme

L'identification des participants au programme est un processus complexe et très lent, généralement composé de plusieurs phases interdépendantes. Que ce soit pour la prévention ou pour la réintégration, il est nécessaire de définir clairement le groupe d'âge et les critères d'admission qui seront adoptés. Une fois les listes de participants potentiels établies, le contrôle ou la vérification des participants peut avoir lieu. Alors seulement, il sera possible d'accepter officiellement des candidats au programme ou plan d'action.



Un processus d'identification réussi dépend de l'implication des autorités locales, des dirigeants de la communauté, des organisations de la société civile et des associations de femmes et d'autres parties prenantes à travers des activités d'information, de sensibilisation et de participation.

7.1. Critères d'admission

Des programmes de prévention et de réintégration devraient être développés de manière transparente, de facile compréhension, avec des critères d'admission non ambigus au début du processus de planification en prenant en compte les contextes et les réalités locales.

Les critères d'admission pour la **prévention** devraient être basés sur:

- **la tranche d'âge:** La prévention devrait viser les enfants – filles et garçons – de moins de 18 ans; et
- **la vulnérabilité au recrutement:** La prévention devrait viser les enfants vulnérables au recrutement. Les enfants dont l'âge est inférieur à l'âge minimum légal, spécifié dans la loi du pays concernés, devraient aller à l'école grâce à une aide économique à leurs parents ou tuteurs, alors que les enfants au-delà de l'âge minimum d'admission à l'emploi devraient recevoir une aide au travail.

La vulnérabilité au recrutement peut varier d'une situation à l'autre dans un pays. Elle dépend:

- des caractéristiques du conflit;
- des raisons pour lesquelles les enfants se sont enrôlés dans les forces et groupes armés; et
- les raisons pour lesquelles les forces et groupes armés recrutent des enfants.

Le tableau 9 énumère des indicateurs possibles pour la vulnérabilité au recrutement.

Tableau 9: Indicateurs possibles pour la vulnérabilité au recrutement	
Degré d'exposition aux forces et groupes armés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Résidence dans une zone de conflit ■ Résidence en bordure d'une zone de conflit avec incursions militaires fréquentes ■ Parent ou autre membre de la famille dans les forces et groupes armés ■ Incidence de la propagande belliqueuse et autres formes de pression pour rejoindre des forces et groupes armés
Niveau de pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ménage sans activité génératrice de revenus ■ Conditions de vie précaires ■ Insécurité alimentaire
Famille dispersée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enfant séparé de sa famille ■ Enfants orphelins ■ Frères et sœurs plus âgés séparés de la famille ■ Exposition à la violence domestique
Décrochage scolaire et implication dans le travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enfant en situation d'abandon scolaire ■ Frères et sœurs plus âgés en situation d'abandon scolaire ■ Implication de l'enfant dans le travail des enfants ■ Frères et sœurs plus âgés ont été des enfants travailleurs

Les critères d'admission pour la **réintégration économique** devraient être basés sur:

- **l'implication antérieure aux forces et groupes armés:** La réintégration économique devrait viser les enfants et les jeunes qui ont été associés aux forces et groupes armés étant enfant, qu'ils aient été officiellement démobilisés ou qu'ils aient choisi l'auto-démobilisation. L'implication dans les forces et groupes armés devrait être comprise comme l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés dans une fonction quelconque, y compris et sans exhaustivité comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou à des fins sexuelles.
- **la tranche d'âge:** La réintégration économique d'un enfant au sein d'un programme DDR devrait viser les enfants et les jeunes de moins de 24 ans. Plusieurs facteurs peuvent influencer la décision quant à l'âge limite d'un individu pour être ciblé par un programme destiné aux «enfants». Il peut s'agir de la date du cessez-le-feu, de l'accord de paix ou de la fin du conflit armé, de l'âge du recrutement et de la libération ou de la démobilisation personnelle et de l'existence ou non d'un processus DDR officiel, auquel cas ceux de plus de 18 ans seront normalement également admissibles pour le programme DDR «adultes».



- **le besoin d'aide:** La réintégration économique devrait bénéficier aux enfants et aux jeunes qui ont besoin d'une telle aide. Les enfants dont l'âge est inférieur à l'âge minimum légal spécifié par la loi du pays concerné devraient être aidés pour aller à l'école grâce à une aide économique à leurs parents ou tuteurs, alors que les enfants au-delà de l'âge minimum devraient recevoir une aide au travail.

Tableau 10:
Facteurs indiquant un besoin d'aide

Groupe d'âge	Facteurs	Raisons
Enfants en âge scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Abandon scolaire ■ Absences répétées irrégulière à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais de scolarité élevés ■ Coût élevé du matériel scolaire et de l'uniforme ■ Distance importante entre la maison et l'école ■ Besoin de travailler pour aider la famille
Enfants/jeunes ayant dépassé l'âge minimum	<ul style="list-style-type: none"> ■ Manque de compétences pour l'emploi ■ Absences au centre scolaire ■ Absence d'activité génératrice de revenus ■ Implication dans d'autres formes de travail des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas compétitifs sur le marché du travail ■ Pas de capital de départ pour lancer une activité génératrice de revenus ■ Ont trouvé un travail mais un travail dangereux ■ Chefs de ménage ou contribuent aux revenus du ménage
Les deux groupes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Niveau de pauvreté élevé 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sans abri ■ Conditions de vie précaires ■ Insécurité alimentaire ■ Pas de propriété ou de biens



Lorsque les programmes et plans d'action sont incapables de fournir une aide économique à tous ceux qui sont potentiellement admissibles, il est important de concevoir une classification de la vulnérabilité ou un système de notation qui permettra la sélection transparente de ceux qui sont les plus vulnérables au recrutement et de ceux qui ont le plus besoin d'une aide à la réintégration économique.

7.2. Listes de candidats

Prévenir le recrutement ou soutenir la réintégration par des mesures économiques n'est que l'un des aspects de l'aide multidimensionnelle que les enfants vulnérables au recrutement ou qui ont été associés aux forces et groupes armés devraient recevoir. Cela signifie que d'autres acteurs – le plus souvent des agences de protection de l'enfance et les autorités locales, mais également les commissions DDR nationales quand elles existent – seront en mesure de fournir des listes préétablies d'enfants démobilisés qui ont besoin d'une aide économique.

Lorsqu'il n'existe pas de listes préétablies et que probablement aucune autre agence n'adoptera d'orientations en matière de prévention et de réintégration économique, le programme ou plan d'action devrait s'appuyer sur une campagne d'information et de sensibilisation afin d'encourager les enfants et jeunes admissibles à faire connaître leur participation. Outre la tenue de réunions au niveau de la communauté, plusieurs supports peuvent être utilisés en fonction du contexte du pays, de la radio au média imprimé, en passant par les supports visuels et les moyens interactifs tels que le théâtre, la musique et les arts.



Consultez également le coffret pédagogique SCREAM (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias) de l'IPEC, qui constitue la base du programme SCREAM et se compose de 14 modules pédagogiques et d'un guide de l'utilisateur. Les modules SCREAM permettent aux jeunes de s'exprimer sous différentes formes artistiques et d'une manière spécifique à leur culture et tradition. Visitez: <http://www.ilo.org/ipeccampaignadvocacy/scream>

Que des listes préétablies existent ou non, il est crucial de s'assurer que les filles et les jeunes femmes vulnérables au recrutement ou associées aux forces et groupes armés se présentent avec confiance afin de participer au programme ou plan d'action. Bien qu'une campagne d'information et de sensibilisation puisse aider, un autre moyen effectif pour toucher les filles et les jeunes femmes est de travailler avec les associations et groupes de femmes. Les filles et jeunes femmes ont généralement moins d'accès aux sources d'information que les garçons et les jeunes.

7.3. Contrôle

Le programme ou plan d'action devrait comprendre un processus de contrôle ou de vérification. Cela permet de garantir que seuls ceux qui sont admissibles seront enregistrés pour recevoir une aide économique. En outre, les critères d'admission pour bénéficier d'une réintégration économique ne coïncident pas toujours avec les critères de libération ou de démobilisation des forces et groupes armés. Il est donc important d'évaluer l'admissibilité sur une base individuelle.

Quelle méthodologie de contrôle utiliser?

Les entretiens avec les enfants et les jeunes identifiés au préalable sont la manière la plus commune de vérifier s'ils sont admissibles à recevoir une aide économique. Ils doivent être planifiés en étroite collaboration avec les autorités locales, les représentants des commissions DDR nationales, les dirigeants religieux et communautaires, et les organisations et groupes de femmes, et être menés conformément aux Principes de Paris (voir encadré 11).

Encadré 11: Les Principes de Paris relatifs aux entretiens avec des enfants

- Le personnel chargé des entretiens doit bien connaître leur objectif et doit s'employer à recueillir uniquement les informations en rapport avec cet objectif.
- Les entretiens doivent être menés par des personnes qualifiées pour interroger des enfants.
- Lorsque cela est possible, les enfants doivent être interrogés par des adultes du même sexe qu'eux.
- Il convient d'éviter les entretiens multiples.
- Les entretiens avec les enfants ne doivent aborder les questions délicates que lorsque c'est indispensable et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- En cas de besoin, il importe de fournir un soutien supplémentaire aux enfants pendant et après l'entretien.
- Dans tous les cas, un soutien psychologique doit pouvoir être apporté aux enfants avant, pendant et après les entretiens.
- L'organisation recueillant les informations doit faire mener les entretiens en privé de façon que ce qui se dit ne puisse être entendu par hasard et faire respecter en toutes circonstances le caractère confidentiel des informations recueillies.



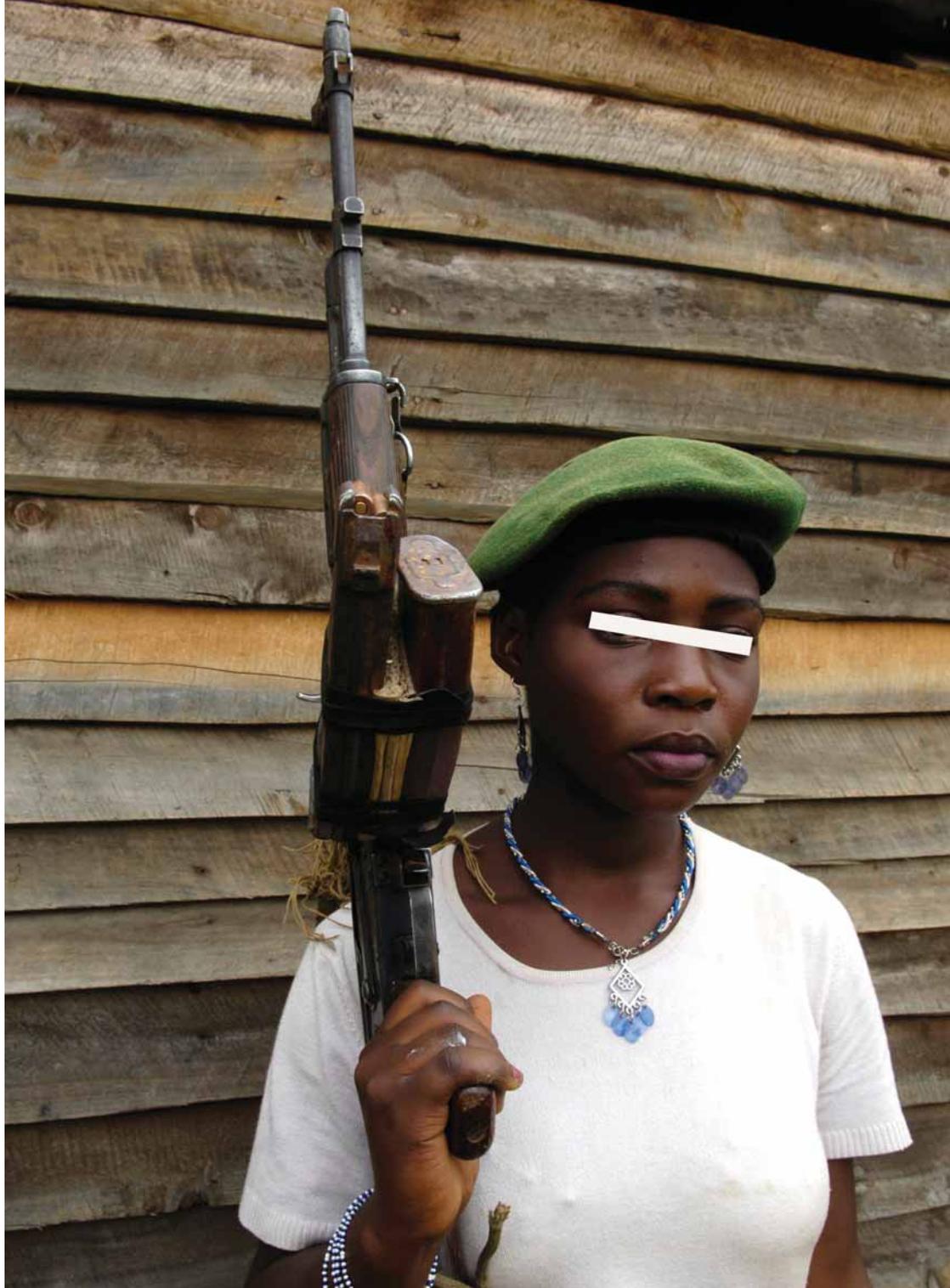
Lorsqu'un jury ou un panel d'interrogateurs est formé, il faut particulièrement veiller à ne pas créer un environnement intimidant pour les enfants et les jeunes, y compris les filles et jeunes femmes, par exemple en limitant le nombre d'interrogateurs, en prenant le temps de créer une atmosphère amicale et détendue, etc.

Qui doit procéder au contrôle?

Le contrôle devrait être réalisé par un personnel masculin et féminin formé. Les enfants/jeunes devraient être interrogés si possible par des adultes du même sexe qu'eux. On devrait particulièrement veiller à ne pas intimider les enfants et les jeunes, en particulier les filles et les jeunes femmes.

Quels sont les difficultés du contrôle/de la vérification?

- **Déterminer l'âge d'un enfant.** L'âge exact des enfants vulnérables à recrutement ou associés aux forces et groupes armés n'est généralement pas connu. Dans les pays en proie à un conflit, peu d'enfants disposent de documents d'identification officiels justifiant leur âge. L'administration locale, les écoles et les hôpitaux peuvent parfois conserver des dossiers indiquant l'âge d'un enfant. Les parents déterminent l'âge en fonction des événements locaux qui se sont produits au moment de la naissance. Les enfants expliquent généralement leur âge en fonction de l'année où ils étaient à l'école au moment de leur séquestration ou enrôlement. En cas de doute, l'hypothèse devrait toujours être que cette personne a moins de 18 ans.
- **Déterminer une implication antérieure dans les forces et groupes armés.** Cette démarche est requise principalement pour ceux qui ont quitté les forces et groupes armés de leur plein gré car la participation à un processus DDR officiel suffira à prouver une association passée aux forces et groupes armés. L'examen croisé sur la connaissance des principales batailles, commandants, structure de la force ou du groupe armé a souvent été utilisé pour confirmer une implication dans les forces et groupes armés. Des dirigeants respectés de la communauté et d'anciens chefs militaires peuvent également être interrogés pour confirmer cette implication antérieure.



- **Classement de la vulnérabilité au recrutement et besoin d'aide à la réintégration.** L'aspect le plus difficile n'est pas seulement d'identifier ceux qui sont vulnérables au recrutement ou ceux qui ont besoin d'une aide à la réintégration, mais bien de classer les candidats grâce à un système de notation basé sur des facteurs contributifs identifiés au préalable. Cette méthode permet une sélection objective et transparente de ceux qui sont effectivement les plus vulnérables au recrutement et qui ont le plus besoin d'une aide à la réintégration économique.
- **Les filles et jeunes femmes ne souhaitent pas révéler leur association antérieure aux forces et groupes armés.** Les filles et les jeunes femmes ne devraient pas être contraintes de révéler publiquement leur association passée aux forces et groupes armés pour bénéficier d'une aide à la réintégration économique. Leur choix de la confidentialité devrait être respecté, par exemple, en leur permettant de recevoir une aide économique au titre de filles ou jeunes femmes vulnérables au recrutement (voir bonne pratique n° 3).

Bonne pratique N° 3	
Pays et titre	Burundi et République démocratique du Congo: Octroi d'une aide financière à des filles et jeunes femmes sans qu'elles aient à révéler leur implication antérieure aux forces et groupes armés.
Quoi	L'IPEC et les agences d'exécution du projet ont élaboré une stratégie visant à permettre aux filles et jeunes femmes de bénéficier d'une aide financière sans avoir à dire publiquement qu'elles ont été associées aux forces et groupes armés. Cette stratégie consistait à la fois en des activités de prévention et de réinsertion destinées à des groupes cibles, l'objectif étant qu'elles puissent bénéficier des mêmes prestations sans discrimination.
Quand	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lorsqu'elles se trouvaient dans les forces et groupes armés, les filles et jeunes femmes ont subi des violences sexuelles et autres violences faites aux femmes. ■ Leur présence dans les forces et groupes armés est souvent stigmatisée par les membres de la communauté. ■ Les filles et jeunes femmes ayant appartenu aux forces et groupes armés ont moins de chances que les autres de se marier et de fonder une famille (du fait des raisons évoquées ci-dessus).
Comment	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir un soutien équivalent à tous les enfants vulnérables au recrutement et les enfants et les jeunes ayant été associés aux forces et groupes armés qui composent le groupe cible. 2. Respecter la confidentialité des informations recueillies auprès des filles et des jeunes femmes qui ont été associées aux forces et groupes armés. 3. Admettre dans le programme les filles et jeunes femmes ayant associées aux forces et groupes armés en qualité de filles et jeunes femmes vulnérables au recrutement.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les filles et jeunes femmes ayant associées aux forces et groupes armés ont participé avec confiance au programme. ■ Elles ont pu bénéficier d'une aide financière sans avoir à sacrifier les bénéfices de leur réinsertion sociale. ■ La stigmatisation par les membres de la communauté a pu être évitée.
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cette stratégie a remarquablement fonctionné et peut facilement être reproduite dans d'autres contextes et pays.

7.4. Enregistrement/profilage

Les participants admis au programme devraient être enregistrés et leurs informations personnelles devraient être consignées et conservées à l'aide d'un système de gestion et d'information. Un profilage individuel détaillé sera nécessaire pour déterminer les aptitudes et les potentiels individuels. La collecte de ces informations est essentielle pour identifier la forme la plus appropriée d'aide économique pour chaque individu ou famille et pour suivre chaque enfant sur une base individuelle.



Conformément aux Principes de Paris, toutes les mesures nécessaires devraient être prises pour garantir la sécurité et la confidentialité des informations collectées.



Comment effectuer l'enregistrement?

L'enregistrement devrait être effectué à travers des entretiens en face-à-face. L'interrogateur devrait enregistrer les données collectées sur un formulaire préétabli. Le personnel chargé de l'enregistrement devrait être composé de femmes et d'hommes sensibles aux contraintes culturelles et religieuses, ayant reçu une formation adéquate et encouragés à respecter les Principes de Paris (voir encadré 7). Des entretiens multiples et répétitifs devraient être évités. Les informations recueillies auparavant par d'autres agences devraient simplement être transférées sur le formulaire si possible.

Quelles sont les difficultés de l'enregistrement/profilage?

- **Comprendre des enfants déçus.** Certains enfants ont été déçus par des promesses non tenues auparavant et peuvent afficher un manque de confiance dans le programme. L'honnêteté et la transparence sur ce que le programme sera en mesure d'offrir ou non sont essentielles. L'information et la sensibilisation peuvent également être utiles pour motiver les enfants à participer, mais un soin particulier devrait être pris à ne pas soulever les attentes des participants au-delà de la capacité du programme.
- **Développer un système de gestion et d'information adéquat.** Un système de gestion et d'information devrait être établi pour sauvegarder, organiser, suivre et analyser les données collectées pendant le programme et le plan d'action. Une option pourrait être l'utilisation du logiciel DDR générique DREAM, développé par le PNUD, qui est disponible gratuitement. Ce logiciel satisfait en principe aux exigences des programmes de prévention et de réintégration économique et peut être localisé à peu de frais.



Il est vital d'établir une base de données commune et fiable, ou au moins un tronc commun, à utiliser par tous les partenaires. Cela exige la promotion de la coordination entre les partenaires et la résolution de problèmes logistiques. Les partenaires devraient convenir des informations à collecter et à sauvegarder, de la manière dont elles seront transférées d'un partenaire à la base commune et de la manière dont elles seront actualisées et utilisées. Le cas échéant, des liens devraient également être favorisés entre la base de données d'un DDR pour enfants et la base de données d'un DDR pour adultes.

Description

Le nombre d'enfants nécessitant un soutien économique et une aide à la réinsertion était bien plus important que celui initialement prévu par l'IPEC dans le cadre de la mise en œuvre de son programme et de ses plans d'action. Un processus approfondi d'identification a dû être mis en place pour sélectionner parmi tous les enfants et les jeunes pouvant prétendre à une aide financière à la réinsertion, ceux qui étaient les plus vulnérables au recrutement, mais aussi ceux qui en avaient le plus besoin.

Les agences d'exécution du programme ont souligné la difficulté d'accéder à la région du Pool où les besoins économiques et de réinsertion étaient les plus importants. Selon les recensements effectués, c'est dans cette région que vivent de nombreux enfants associés aux forces et groupes armés. C'est également dans cette région que les enfants sont les plus vulnérables au recrutement et re-recrutement. Faute d'autorisation et compte tenu des conditions de sécurité défavorables, il n'a toutefois pas été possible de s'y rendre.

Les actions de prévention économique et d'aide à la réinsertion se sont dès lors limitées aux territoires bordant la région de Pool. Les rebelles Ninjas, dirigés par le Pasteur Ntoumi, ont fait des incursions régulières dans ces territoires et il n'est pas rare que des enfants aient été aperçus avec eux. Le silence complice de la population a confirmé la présence discontinue du groupe armé dans la région et donné une indication des activités de prévention et de réinsertion à mettre en place.

L'IPEC a décidé de mettre sur pied un mécanisme de contrôle et de vérification strict afin de s'assurer que les participants avaient effectivement été associés aux forces et groupes armés et nécessitaient une aide financière pour pouvoir se réinsérer. Ce mécanisme imposait aux participants de se présenter devant un comité composé de trois ou quatre membres afin de passer un entretien de présélection.

Il est apparu particulièrement inadapté pour sélectionner les filles et les jeunes femmes appelées à participer au programme. Quoique désireuses d'intégrer le programme, elles n'ont pas souhaité révéler leur implication antérieure dans les forces et groupes armés, une participation qu'elles ont oubliée, à l'instar de leurs familles, de leurs amis et de leurs voisins. Le sentiment commun d'entre elles c'est que le prix à payer était trop important et que l'aide financière proposée ne justifiait pas une telle révélation.

Leçons apprises

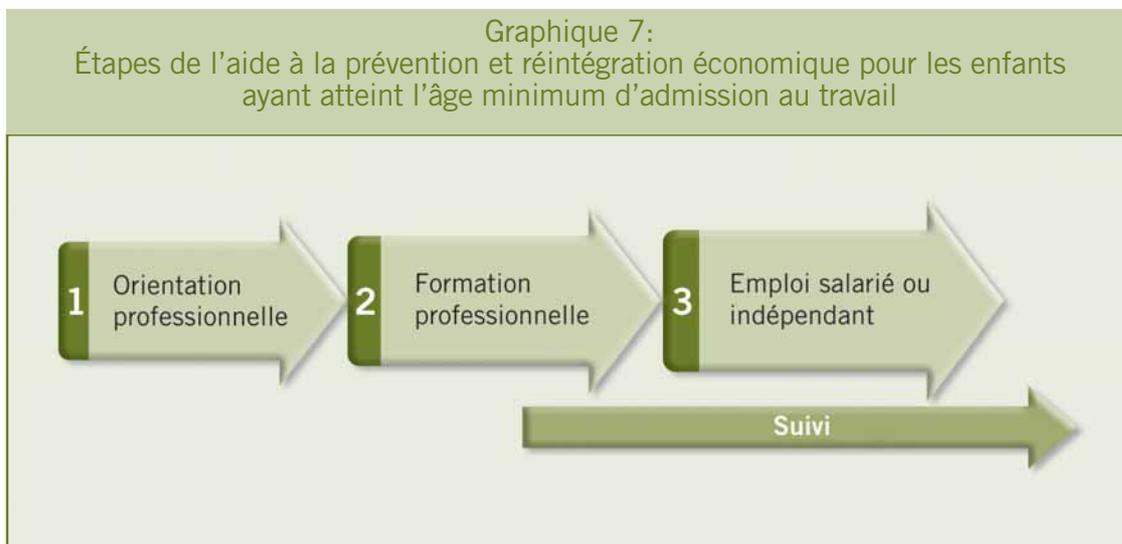
- Il est apparu évident que l'accès à la région du Pool n'était possible qu'à condition de s'appuyer sur une structure plus importante jouissant de l'autorité nécessaire pour travailler dans les zones de conflit. Aucune structure de ce genre n'a été mise sur pied en République démocratique du Congo et la Commission nationale chargée de planifier et de mettre en œuvre le processus de DDR n'était pas en mesure de jouer ce rôle.
- Un processus de contrôle/vérification est nécessaire, mais il doit être établi conformément aux lignes directrices énoncées dans les Principes de Paris relatifs aux entretiens avec les enfants.
- Admettre dans le même programme des enfants associés aux forces et groupes armés et des enfants à risque d'être enrôlés peut dissuader certains candidats de dire qu'ils ont été associés aux forces et groupes armés.
- Les entretiens menés avec les filles doivent demeurer strictement confidentiels. Elles ne doivent pas être contraintes de révéler leur implication antérieure dans les forces et groupes armés et devraient recevoir une aide financière en qualité de «filles et de jeunes femmes vulnérables».
- Les familles des participants sont également des acteurs clés du programme. Les campagnes d'information et de sensibilisation doivent être conçues de manière à pouvoir les atteindre et à obtenir leur soutien.



8. Prévention et réintégration économique des enfants ayant atteint l'âge minimum d'accès au travail et les jeunes

L'accès à des moyens d'existence durables et à un travail décent devrait être un des piliers de l'aide à la prévention et à la réintégration en faveur des enfants ayant atteint l'âge minimum d'admission au travail. Malgré le consensus international et les bonnes intentions, il existe un retard économique dans la prévention et la réintégration d'enfants d'un âge de travail minimum. Les programmes et plans d'action ont souvent ignoré les responsabilités que les enfants de plus de 14/15 ans peuvent avoir en tant que soutien de famille et leur obligation de trouver un emploi rémunéré ou de développer une activité génératrice de revenus.

Parce que les enfants en âge minimum de travailler et à risque de recrutement ou associés aux forces et groupes armés sont désavantagés par rapport à des adultes plus compétents, plus expérimentés et plus mûrs, il est important de leur fournir une aide économique mieux intégrée. Le graphique 7 montre les trois étapes importantes de l'aide.



8.1. Orientation professionnelle

L'orientation professionnelle est indispensable au succès de la prévention et de la réintégration économique des enfants en âge minimum d'admission à l'emploi et aux jeunes. Elle doit être planifiée et conçue pour leur offrir toutes les informations nécessaires au choix d'une formation professionnelle à la lumière de leurs aptitudes, compétences et intérêts, et des possibilités d'emploi dans la communauté où ils résident.

Encadré 12: Convention n° 142 de l'OIT sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975

Article 3.2: L'orientation professionnelle "... devra couvrir:

- le choix d'une profession;
- la formation professionnelle et les possibilités d'éducation s'y rapportant;
- la situation de l'emploi et les perspectives d'emploi;
- les conditions de travail;
- la sécurité et l'hygiène du travail; et
- d'autres aspects de la vie active dans les divers secteurs de l'activité économique, sociale et culturelle et à tous les niveaux de responsabilité."

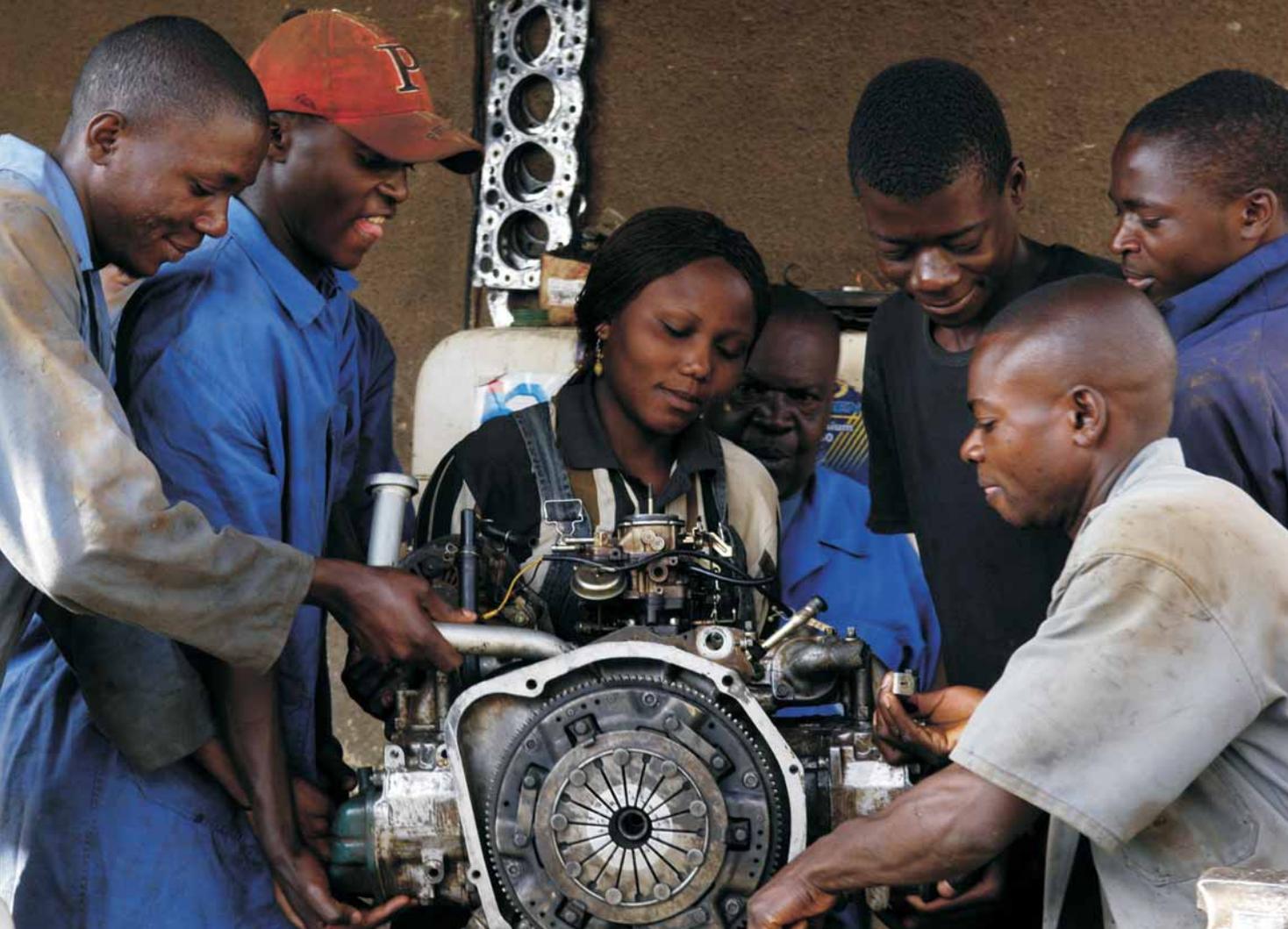
L'orientation professionnelle devrait toujours tenir compte du droit de l'individu de faire ses propres choix sur la base des informations pertinentes parmi une gamme aussi large que possible de métiers et parmi les possibilités d'emploi dans ces orientations. Les filles et les jeunes femmes en particulier devraient être aidées à vaincre les obstacles traditionnels à leur libre choix d'une éducation, d'une formation professionnelle et d'une profession.



Il conviendrait de veiller en particulier à offrir aux filles et jeunes femmes une orientation professionnelle dans la même gamme de possibilités d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi que les garçons et les jeunes. Les filles et jeunes femmes devraient également être encouragées à profiter pleinement des possibilités offertes, y compris en créant les conditions nécessaires à le faire.



Voir également la «Classification internationale type des professions (CITP-88)» qui fournit des descriptions détaillées des professions d'un intérêt particulier pour l'orientation professionnelle et pour ceux qui souhaitent en savoir plus sur les tâches, obligations et conditions de travail des différents métiers et professions. Visitez: <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/class/isco.htm>.



Encadré 13: Formation professionnelle – Questions essentielles

- Quelles sont les compétences du jeune (homme ou femme), ses aptitudes et intérêts?
- Quelles sont les possibilités d'emploi là où il vit?
- A-t-il reçu des informations sur une gamme suffisamment large de professions?
- A-t-il reçu des informations pertinentes sur les possibilités d'emploi dans ces branches?
- A-t-il reçu des informations sur la formation à ces professions?
- A-t-il reçu toutes les informations nécessaires pour prendre une décision fondée?

Comment l'orientation professionnelle devrait-elle être organisée?

La diffusion des informations devrait être confiée à du personnel formé à la fois par un accompagnement individuel et des activités d'orientation professionnelle en groupe. Ces dernières peuvent inclure des discussions ainsi qu'une exposition directe aux choix de carrière afin de développer la capacité des enfants et les jeunes de faire un choix raisonné (voir bonne pratique n° 4).

Bonne pratique n° 4

Pays et titre	République démocratique du Congo: Foire à l'emploi et aux carrières destinée aux enfants libérés des forces et groupes armés
Quoi	Dans le Sud-Kivu, l'IPEC a aidé la Fondation solidarité des hommes (FSH) à organiser, dans le cadre de ses activités d'orientation professionnelle, une foire à l'emploi et aux carrières destinée aux enfants libérés par les forces et groupes armés. La foire a été un grand succès car elle a permis aux enfants soldats libérés des forces et groupes armés de choisir un secteur et un emploi pour lesquels il existe une formation. Ils ont pu le faire grâce aux présentations faites par des professionnels et des visites guidées sur les différents lieux de travail. En discutant avec les professionnels et en voyant exercer leur activité ou leur emploi, les enfants étaient mieux à même de prendre une décision pour leur avenir.
Quand	Les foires à l'emploi et aux carrières sont un excellent moyen de confronter les enfants au monde du travail. Elles peuvent être organisées à la fois dans les zones urbaines et semi-urbaines, même si elles tendent à être plus importantes dans les zones urbaines où les emplois sont plus diversifiés.
Comment	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inviter les professionnels à présenter leur activité et leur emploi et organiser des visites guidées sur leur lieu de travail. 2. Veiller à ce que la logistique soit en place, en tenant compte du fait que les zones urbaines et rurales ne posent pas le même type de difficultés. 3. Sensibiliser les enfants à la chance qui leur est donnée de pouvoir participer à ces foires à l'emploi et aux carrières.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Meilleure information donnée aux enfants concernant les secteurs d'emploi. ■ Les enfants et les jeunes sont mieux à même de prendre des décisions concernant leur réinsertion économique. ■ Les obstacles liés aux croyances traditionnelles qui veulent que certains métiers et emplois sont réservés aux hommes ou aux femmes ont été levés (des jeunes femmes choisissent de suivre une formation de mécanicien ou de charpentier). ■ Les professionnels sont mieux informés des avantages qu'ils peuvent retirer en offrant un stage ou un apprentissage à un participant au programme.
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ces foires représentent une excellente possibilité pour les employeurs potentiels de rencontrer les enfants et une bonne occasion pour eux de surmonter les préjugés qu'ils peuvent avoir à l'égard de cette catégorie défavorisée. ■ Il est important de veiller à ce que les métiers et emplois soient présentés aux enfants de manière non discriminatoire à l'égard de l'un ou l'autre sexe.

Quelles sont les difficultés de l'orientation professionnelle?

- **Exploiter au mieux les études du profil pré-enregistrement et les identifications des possibilités et des services.** Les études du profil pré-enregistrement et les identifications des possibilités et des services devraient former la base de la planification et de la préparation de l'orientation professionnelle. Ces évaluations devraient donc être disponibles à temps pour garantir que les conclusions puissent être correctement incorporées dans les programmes et plans d'action. Pour des informations détaillées, voir la section 6.1 de ce *cadre stratégique* sur les évaluations.

- **S'assurer que le programme ou plan d'action consacre suffisamment de temps et de ressources à l'orientation professionnelle.** Offrir une orientation professionnelle de qualité demande du temps et des moyens. Il convient de procéder comme suit: i) les possibilités de formation correspondant aux besoins du marché doivent être identifiées et/ou créées; ii) des conseillers d'orientation doivent être recrutés et formés; iii) les conseillers d'orientation doivent se familiariser avec les capacités et les attentes des participants au programme; iv) les participants au programme doivent recevoir toutes les informations nécessaires au sujet des métiers et professions pour lesquels une formation peut être offerte, etc. Tout cela ne peut être planifié et mis en œuvre en un seul jour, en particulier dans des pays en proie à un conflit où le soutien logistique, les transports et l'informatique sont plus complexes.
- **Faire accepter la réalité des conditions économiques locales à une jeune femme ou un jeune homme et prendre une décision en connaissance de cause.** Il faudra beaucoup d'efforts et de patience de la part du conseiller d'orientation pour faire comprendre à une jeune femme ou un jeune homme qu'il/elle doit choisir un métier ou une profession en rapport avec les conditions du marché, son niveau d'éducation et de compétence, les possibilités de formation disponibles et ses responsabilités comme soutien de famille. Pour éviter des situations où une jeune femme ou un jeune homme est enfermé dans un métier ou une profession impropre, les programmes devraient s'efforcer: i) d'offrir une formation professionnelle dans une gamme aussi large que possible de professions et de métiers, et ii) demander aux jeunes femmes et jeunes hommes de choisir au moins trois métiers et professions qui les intéressent dans un ordre de préférence car ils s'ouvriront ainsi l'esprit.

Encadré 14: Recommandation n° 150 de l'OIT sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975

Article 18: Les programmes de formation initiale destinés aux jeunes ne possédant que peu ou pas d'expérience professionnelle devraient comporter notamment

- a) une instruction générale coordonnée avec une formation pratique et avec un enseignement théorique complétant celle-ci;
- b) une formation de base portant sur des connaissances théoriques et pratiques communes à plusieurs professions apparentées qui pourrait être dispensée dans un établissement d'enseignement, dans une institution de formation professionnelle ou dans l'entreprise, sur le tas ou non;
- c) une spécialisation théorique et pratique directement utilisable pour des emplois existants ou à créer;
- d) une initiation, sous surveillance, aux conditions réelles de travail.



Pour plus d'informations sur les services d'orientation de carrière, les exemples par pays, les outils pratiques et les sites Web, voir BIT, *Career Guidance: A Resource Handbook for Low- and Middle-Income Countries*, (Genève, OIT, 2006). Disponible en anglais et en espagnol à: <http://www.ilo.org/public/english/employment/skills/career/>

8.2. Formation professionnelle

La formation professionnelle devrait être conçue pour aider les enfants et les jeunes à développer les compétences nécessaires afin d'augmenter leur employabilité et d'améliorer et maintenir leur productivité. La formation professionnelle ne crée pas d'emplois mais devrait conduire à la génération d'un revenu régulier et de moyens d'existence durables.

Quel devrait être le contenu de la formation professionnelle?

La formation professionnelle devrait être conçue pour promouvoir l'utilisation et le développement complet des capacités de chaque enfant ou jeune. Elle devrait tenir compte non seulement des compétences techniques inhérentes à une profession, mais également de l'éducation de base, des compétences pour la vie et commerciales ou de création d'entreprise nécessaires pour devenir compétitif sur le marché du travail. Les compétences devraient être adaptées aux besoins actuels et potentiels du marché.

Graphique 8:
Les piliers de la formation professionnelle pour les enfants et les jeunes associés aux forces et groupes armés

Formation professionnelle			
<p>Compétences techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Acquisition de nouvelles compétences ■ Actualisation et mise à jour des compétences déjà ■ Conditions de travail ■ Législation du travail et plans de sécurité sociale 	<p>Éducation de base</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Expression verbale ■ Lecture et écriture ■ Arithmétique ■ Résolution de problèmes 	<p>Compétences pour la vie</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Comportement social au sein de la famille et de la communauté ■ Comportement professionnel attendu des employeurs, consommateurs et producteurs ■ Santé de la reproduction et transmission et prévention du VIH/SIDA ■ Résolution non violente de conflits 	<p>Compétences professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prise d'initiative et évaluation du risque ■ Prêt à faire des affaires ■ Planification du travail ■ Marketing et vente ■ Gestion d'une affaire ■ Comptabilité



Il convient de faire tous les efforts pour promouvoir l'égalité d'accès pour les filles et jeunes femmes à la formation professionnelle dans tous les types de professions, y compris celles accessibles traditionnellement aux seuls garçons et aux hommes.

La formation professionnelle devrait contribuer autant que possible à améliorer et moderniser les compétences nécessaires dans les professions et métiers existants, ainsi qu'à élargir la palette des professions et métiers disponibles. Il est crucial de rendre compétitif sur le marché du travail un groupe défavorisé, comme les enfants vulnérables au recrutement et qui ont été associés aux forces et groupes armés.



La formation professionnelle ne devrait pas être proposée dans des professions et métiers qui sont déjà saturés ou qui le deviendront bientôt. Ce ne serait que provoquer une déception et aggraver la situation économique et la sécurité. Il est essentiel de se rappeler que de nombreuses agences différentes sont ou seront impliquées dans le soutien à la réintégration économique d'autres groupes défavorisés au cours des transitions entre le conflit et la paix. La coordination entre et parmi les agences est donc nécessaire pour garantir que la formation professionnelle demeure pertinente et contribue réellement au développement économique.

Bonne pratique n° 5	
Pays et titre	République démocratique du Congo: Cours séparé de compétences pour la vie destinés aux filles et aux jeunes femmes
Quoi	Afin de garantir que les besoins spécifiques des filles et des jeunes femmes ayant été associées aux forces et groupes armés dans le Sud-Kivu soient pris en compte de manière adéquate, l'ONG GAV a conclu un partenariat avec l'AFESA, une association de femmes qui vient en aide aux mineures, aux jeunes filles et aux femmes afin qu'elles ne soient pas soumises à la violence ou à l'exploitation sexuelle. L'AFESA a élaboré et organisé des cours de compétences pour la vie à l'intention de plus de 90 jeunes filles et jeunes femmes sélectionnées dans le cadre de son programme d'aide à la réinsertion économique.
Quand	Il est particulièrement important d'offrir aux jeunes filles et aux jeunes femmes des cours de compétences pour à la vie qui leur sont exclusivement réservés, en particulier lorsqu'elles <ul style="list-style-type: none">■ sont entrées dans la puberté alors qu'elles se trouvaient dans les forces et groupes armés;■ ont été victimes d'abus sexuel et de violence;■ n'ont pas reçu d'informations pertinentes et fiables concernant leur sexualité, la reproduction et leur vie de femme;■ ont été mariées de force; et■ ont eu une maternité précoce.
Comment	<ol style="list-style-type: none">1. Définir les objectifs des activités de conseil et de formation.2. Identifier des partenaires parmi les associations de femmes ou les formatrices.3. Développer des modules et des contenus de formation (santé, puberté, sexualité, VIH-SIDA, relations interpersonnelles et professionnelles, égalité des sexes, etc.)4. Sensibiliser les jeunes filles et les jeunes femmes à la nécessité d'acquérir des compétences pour la vie qui leur sont propres.
Résultats	<ul style="list-style-type: none">■ Le programme a permis à plus de 90 jeunes filles et jeunes femmes de retrouver leur féminité, leur estime de soi, leur confiance et leur dignité.■ Le programme a aidé plus de 90 jeunes filles et jeunes femmes à devenir des professionnelles respectées dans leur nouvelle activité ou emploi.
Remarques	<ul style="list-style-type: none">■ Les cours des compétences pour la vie destinés aux jeunes filles et aux jeunes femmes devraient être dispensés par des femmes.

Quelle devrait être la durée de la formation professionnelle?

L'expérience montre que la durée de la formation nécessaire pour atteindre un niveau de moyens d'existence durables et un travail décent varie selon les professions et métiers ainsi que les réalités locales. La formation professionnelle peut être offerte à court, moyen et long termes comme suit:

Option stratégique n° 1: Durée possible de la formation professionnelle			
	Court terme*	Moyen terme	Long terme
Durée	2 semaines à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois
Professions et métiers concernés	Certains artisanats et industrie alimentaire, fabrication de blocs de ciment, fabrication de bougies, coiffure, teinturerie	Compétences minimales en: couture, ébénisterie, agriculture, mécanique automobile, soudure, câblage électrique, formation informatique, réparation légère, plomberie, industrie alimentaire	Compétences avancées en: couture, ébénisterie, agriculture, mécanique automobile, soudure, câblage électrique, formation informatique, réparation légère, plomberie, industrie alimentaire, travail de secrétariat
Niveau d'entrée requis	En principe aucun (degré d'infirmité à prendre en compte)	Lecture, écriture et arithmétique de base	Niveau d'école primaire à secondaire
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ■ Presque pas d'abandon ■ Revenu immédiat ■ Possibilité de former plus de personnes pendant une même période de temps ■ Moins coûteux ■ Possibilité de faire la formation en plus d'autres activités (économiques/ domestiques) ■ Prestations flexibles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Moins d'abandon ■ Possibilité de formation en cours d'emploi et production et génération de revenu pendant la formation ■ Coûts modérés 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peut déboucher sur un travail décent et de meilleurs postes et possibilités
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de mise en péril de la qualité ■ Peut ne pas déboucher sur un travail décent ou une carrière décente 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diplômés peuvent malgré tout devoir travailler sous surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La plus chère

* Le court terme ne doit pas être confondu avec un cours intensif.

Comment proposer une formation?

Les formations offertes par les centres de formation nationaux accrédités mènent généralement à des moyens d'existence durables mais aussi à de meilleures possibilités de travail, de carrière et de travail décent. C'est pourquoi ce type de formation doit être privilégiée, quand cela est possible et approprié.

Tableau 11:
Formation dans des centres

Quoi	Formation offerte dans un centre permanent, soit au sein d'une institution gouvernementale/privée ou ONG, débouchant généralement sur des moyens d'existence durables mais aussi sur une carrière et un travail décent
Quand	Quand les centres de formation existent, remplissent les critères ou pourraient être aidés à remplir les critères dans un délai raisonnable et conviennent d'accepter comme participants des jeunes vulnérables au recrutement ou qui ont été associés aux forces et groupes armés
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ■ Meilleure qualité de formation ■ Institution de formation accréditée (ou doit l'être) ■ Programme de formation aux normes nationales (ou doit le respecter) ■ Formation débouchant sur une certification officiellement reconnue (ou devrait y conduire) ■ Discipline de formation plus aisée à atteindre ■ Services supplémentaires comme l'habillement, ou la santé sont plus faciles à organiser
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plus onéreux ■ Résistance de la part du centre de formation à former des groupes défavorisés ou des travailleurs de l'économie non structurée ■ Durée de formation plus longue ■ Taux d'abandon scolaire plus élevé si des installations d'accueil ne sont pas disponibles ■ Peuvent ne pas encore avoir été accrédités, le programme ne correspond pas encore aux normes nationales, ne débouche pas sur une certification reconnue



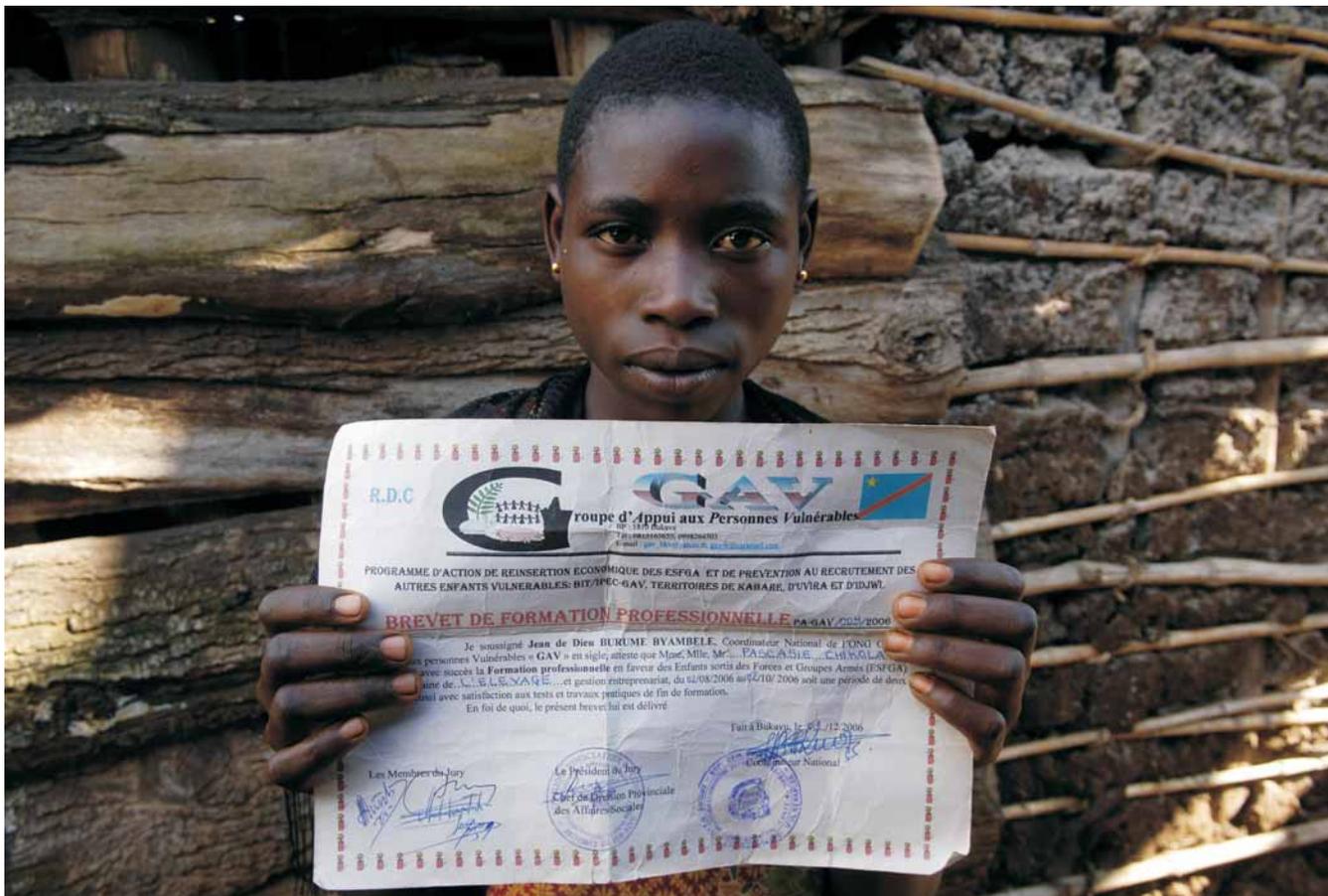
La formation professionnelle offerte par les institutions de formation devrait concilier les cours ou modules théoriques et pratiques afin de garantir que la formation demeure en phase avec la situation réelle du travail. La formation dans des institutions devrait autant que possible être combinée avec une formation sur le tas ou des stages.

Si les centres de formation n'existent pas ou ne peuvent être rénovés dans un délai raisonnable, les options suivantes peuvent être envisagées:

Option stratégique 2: Types de formations professionnelles autres que dans un centre			
	Apprentissage	Formation en communauté	Formation itinérante
Quoi	Formation offerte par un employeur qui s'engage par contrat à employer un jeune et à le former pour une période fixée à l'avance et au cours de laquelle l'apprenti est tenu de travailler au service de l'employeur.	Formation offerte au niveau de la communauté par une institution de formation ou une ONG, soit directement ou à travers une organisation communautaire, les autorités locales ou des coopératives selon les besoins locaux/la demande locale et les ressources matérielles, conduisant généralement à des moyens d'existence durables.	Formation offerte par des unités mobiles pendant une brève période avec un équipement léger, de village en village, en fonction des besoins locaux, conduisant généralement à des moyens d'existence durables.
Quand	<ul style="list-style-type: none"> ■ Centres de formation: <ul style="list-style-type: none"> - Pas disponibles - Refusent de former des groupes désavantagés - Refusent d'offrir une formation à court et moyen termes ■ Petit nombre de personnes à former 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Centres de formation non disponibles au niveau de la communauté ■ Pas de demande suffisante pour ouvrir un centre de formation ou manque de ressources pour justifier l'ouverture d'un centre ■ Ressources matérielles disponibles localement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Centre de formation non disponible ou inaccessible pour les bénéficiaires ■ Bénéficiaires trop dispersés dans les grandes zones rurales ■ Ressources matérielles disponibles localement
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coûts de la formation relativement faibles ■ Forte motivation des apprentis en raison de l'implication dans la production 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide au développement de l'économie locale et apporte de nouveaux services et une technologie à la communauté ■ Plus facilement accessible par les soutiens de famille et les bénéficiaires ■ Moins chère ■ Génération de revenus à brefs délais ■ Très appréciée par la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de niveau de qualifications d'entrée ■ Génération immédiate de revenus ■ Peut revenir pour le suivi ■ Moins coûteuse ■ Très appréciée par la communauté ■ Apporte de nouveaux services et de nouvelles technologies pour la localité
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faible qualité de la formation et des compétences ■ Transmission de compétences traditionnelles ■ Manque de reconnaissance par les marchés structurés du travail et par les systèmes de formation ■ Accès inégalitaire et préjugés sexistes ■ Sécurité et conditions sanitaires précaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Installations limitées et manque de formateurs ■ Plus de difficultés pour instaurer la discipline ■ Risque de présence irrégulière 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peut uniquement être utilisé pour les compétences de base ■ Peut uniquement être organisé pour certains métiers et professions ■ Uniquement pour la formation à court terme ■ Doit être planifié en fonction du calendrier des saisons

Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'offre d'une formation professionnelle?

- **Participants au programme sont dispersés sur un vaste espace géographique.** Du point de vue logistique, il est infiniment plus difficile d'aider des participants dispersés sur un vaste espace géographique que des participants concentrés dans une zone urbaine. Les jeunes, filles et garçons, ne devraient pas être abandonnés à leur sort parce qu'ils sont plus difficiles à atteindre et à aider. Les programmes et plans d'action devraient concevoir des stratégies appropriées pour les atteindre, en tenant compte de ce que ces zones géographiques sont aussi des zones rurales où les possibilités de formation et d'emploi sont plus rares. Quand les participants au programme sont dispersés sur un grand espace, la formation professionnelle peut être offerte sous la forme d'apprentissages ou par des équipes de formation mobile.
- **Manque d'intérêt dans l'éducation de base.** Les jeunes, filles et garçons, ne réalisent pas l'importance de l'éducation de base qui leur est offerte à travers des cours de rattrapage jusqu'au moment où ils sont confrontés au besoin de s'exprimer correctement, d'utiliser leurs compétences en lecture et écriture ou en arithmétique. Pour cette raison, les cours de rattrapage fonctionnent mieux lorsqu'ils sont intégrés à une formation technique ou enseignés en même temps qu'une formation technique. Proposer des cours de rattrapage avant la formation technique décourage généralement les apprentis et débouche sur des taux de présence au cours faibles ou des taux d'abandon du programme plus élevé.
- **Développer la prise de conscience quant aux conditions de travail et connaissance de la législation du travail et des programmes de sécurité sociale.** Comme les programmes et les plans d'action fonctionnent généralement dans des environnements informels, la prise de conscience quant aux conditions de travail et la connaissance de la législation du travail et les programmes de sécurité sociale ont souvent été négligés. Toutefois, un travail décent est pertinent pour le secteur structuré comme pour le secteur non structuré et devrait être promu en toutes circonstances.
- **Garantir une formation de qualité.** Il est souvent motivant de proposer des services de formation de qualité dans des pays affectés par un conflit. Des mesures spéciales comme le renforcement de capacité de développement en faveur du personnel du programme et la création de partenariats opérationnels et d'exécution sont cruciales pour assurer la qualité de la formation. Les programmes et plans d'action devraient toujours chercher à offrir la meilleure formation possible dans les circonstances et conditions en vigueur.
- **Subsistance et santé pendant la formation et le début de l'activité dans la profession ou le métier.** Les jeunes, filles et garçons, ne peuvent bénéficier pleinement de la formation s'ils se font du souci quant à leur propre subsistance ou à leur santé et celles de leur famille. Les programmes et plans d'action devraient trouver autant que possible des manières de subvenir à ces besoins. Il peut s'agir de partenariats opérationnels, en facilitant l'accès aux installations de santé existantes ou par une petite activité génératrice de revenus pendant la formation (en permettant par exemple aux apprentis de vendre les biens qu'ils produisent pendant la formation).



- **Manque de soutien familial pour les jeunes qui participent à une formation professionnelle.** Certains membres de la famille des jeunes, filles et garçons, peuvent s'opposer à leur participation à une formation professionnelle. Les membres de la famille sont la plupart du temps inquiets au sujet des besoins quotidiens et ne voient pas nécessairement les avantages d'un investissement dans la formation d'un enfant. Les programmes et plans d'action doivent consacrer du temps et des moyens à des activités de conscientisation et de sensibilisation afin d'obtenir le soutien des membres de la famille.
- **Reconnaissance des qualifications ou certification officielle de la formation.** Dans les pays affectés par à un conflit, les programmes et plans d'action n'ont souvent d'autre choix que de s'appuyer sur des prestataires de formation qui ne sont pas officiellement accrédités par une agence nationale. En conséquence, les qualifications, diplômes et certificats délivrés par ces prestataires de formation ne sont pas officiellement reconnus et ne constituent pas des titres légaux permettant de pratiquer un métier ou une profession. Les programmes et plans d'action devraient collaborer autant que possible avec des agences nationales afin d'obtenir la reconnaissance officielle des qualifications, diplômes et certificats délivrés.
- **Liaison avec le secteur privé en vue de la formation, de la formation en cours d'emploi et des stages.** Établir un lien avec le secteur privé en vue de la formation, de la formation en cours d'emploi et des stages est particulièrement difficile dans des pays affectés par des conflits. Il est rare que les entreprises privées s'aventurent dans des zones de conflits et elles sont généralement réticentes à engager d'anciens soldats. Toutefois, établir un lien avec le secteur privé est possible si les programmes et plans d'action investissent du temps et des moyens dans l'examen d'intérêts communs et créent des incitants. L'étude de cas n° 6 montre comment un partenariat public-privé réussi a été formé aux Philippines pour une formation technique.

Philippines – Un partenariat public-privé pour encourager la formation aux techniques de culture de la canne à sucre (programme Sala'am)**Description**

En collaboration avec le bureau régional n°XII (DOLE) du ministère du Travail et de l'Emploi et l'entreprise Cotabato Sugar Central Corporation (COSUCECO), l'IPEC a développé une formation professionnelle destinée aux enfants soldats libérés qui ont atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi ou à ceux qui ont été associés aux forces et groupes armés afin qu'ils acquièrent les techniques de culture de la canne à sucre.

Au total, 115 enfants ont bénéficié de ce partenariat public-privé en 2005-2006. Les divers cours, d'une durée de 30 jours chacun, organisés dans les locaux de l'entreprise COSUCECO leur ont permis d'apprendre les techniques les plus adaptées pour planter et récolter la canne à sucre et comment entretenir et gérer une exploitation. La formation comportait également des cours de compétences pour la vie et d'éducation à la paix. L'objectif de ces modules est de sensibiliser les participants au caractère illégal des tentatives visant à enrôler des enfants âgés de moins de 18 ans dans les forces et groupes armés.

L'initiative a permis d'augmenter l'employabilité de ces enfants défavorisés, dont la plupart sont originaires de la province de Maguindanao dans la région autonome musulmane de Mindanao (ARMM). Les formations professionnelles qui avaient été organisées dans la région par le passé ne correspondaient pas aux quelques possibilités d'emploi offertes dans le domaine de l'agriculture. En conséquence, peu de participants ont trouvé un emploi leur permettant d'utiliser les compétences acquises lors de la formation.

Le partenariat s'appuie sur l'objectif stratégique de la COSUCECO qui est de promouvoir l'expansion des plantations de canne à sucre dans la province de Maguindanao, une région jusqu'alors inaccessible pour l'entreprise du fait de son instabilité et malgré les divers d'accords de paix conclus entre le gouvernement des Philippines et le Front de libération nationale de Moro. De plus, il n'était pas question pour elle de s'y aventurer sans le soutien explicite du gouvernement.

En vertu de l'accord conclu, l'entreprise COSUCECO dispense la formation technique/agricole et le DOLE veille à ce que les participants soient logés et nourris, qu'ils disposent des outils et équipements agricoles nécessaires et bénéficient de cours de compétences pour la vie et d'éducation à la paix. La demande en personnel qualifié était telle parmi les producteurs canne à sucre de la province de Maguindanao qu'en 2006 et 2007, 115 diplômés de la formation ont été recrutés en qualité de technicien dans les plantations de canne à sucre de leur région d'origine. Grâce à eux, les producteurs peuvent vendre à l'entreprise COSUCECO une production de meilleure qualité en plus grande quantité.

Les 115 diplômés ont acquis de nombreuses compétences leur permettant d'effectuer un large éventail de tâches, notamment de faire fonctionner les outils et équipements agricoles, de diriger et former les ouvriers, de planifier les plantations et les récoltes, de contrôler les budgets et les stocks et de communiquer avec les organisations représentant l'industrie sucrière, les fournisseurs et les contractants. Ces compétences sont valorisées dans la province de Maguindanao où l'économie dépend principalement de l'agriculture et d'autres activités agricoles.

Le partenariat a permis à des enfants vulnérables au recrutement ou à ceux qui ont été associés aux forces et groupes armés de bénéficier d'un emploi rémunéré. Les compétences qu'ils ont acquises dans le cadre de la formation peuvent également leur permettre de développer une activité indépendante grâce à l'aide financière fournie par la COSUCECO, laquelle est progressivement étendue à tous les planteurs de canne à sucre de la région.

Enfin, l'un des objectifs essentiels de la formation était de faire en sorte que ces enfants ne soient pas soumis à d'autres formes de travail. Des responsables locaux, déployés par le DOLE dans les régions concernées, ont été chargés de s'assurer que les enfants qui ont bénéficié de la formation et ceux qui ont atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi dans les plantations de canne à sucre ne sont pas exposés à des conditions de travail dangereuses.

Étude de cas n° 6

Philippines – Un partenariat public-privé pour encourager la formation aux techniques de culture de la canne à sucre (programme Sala'am)**Leçons apprises**

- Les partenariats avec le secteur privé sont essentiels pour garantir que la formation professionnelle débouche sur un emploi et l'acquisition de revenus. Ils n'en représentent pas moins un défi considérable. De fait, il est rare que les entreprises privées s'aventurent dans les régions affectées par un conflit armé. Elles ne veulent pas risquer la vie de leurs employés ou être associées à des groupes armés et ont peur d'être confrontées à des tentatives d'extorsion, qui sont courantes dans la région.
- Dispenser une formation professionnelle aux enfants de la province de Maguindanao en âge de travailler qui ont été sélectionnés par DOLE dans les locaux de l'entreprise COSUCECO, s'est avéré un excellent moyen de promouvoir l'emploi dans les plantations de canne à sucre situées dans la province et de donner aux producteurs locaux l'accès aux marchés d'autres provinces.
- L'entreprise COSUCECO a estimé qu'il était préférable de bénéficier du soutien du gouvernement pour former les anciens membres des groupes armés. Cela lui a permis non seulement de pouvoir sélectionner les participants, mais également d'avoir accès aux services du gouvernement local et aux autorités de la province de Maguindanao. Le partenariat conclu avec le gouvernement ouvre la voie à d'autres accords de coopération entre le secteur public et le secteur privé, par le biais de programmes communautaires visant notamment à étendre les services de micro-finance fournis par COSUCECO à tous ceux qui souhaitent créer ou développer une plantation de canne à sucre.
- Le DOLE a également réalisé que les partenariats avec les entreprises du secteur privé étaient possibles, pour autant qu'ils soient rentables et adaptés aux besoins de ces dernières, et constituaient une voie à explorer. En d'autres termes, ces partenariats doivent être conçus de manière à contribuer directement à la rentabilité des entreprises privées, soit en termes d'augmentation de revenus, de réduction des coûts ou d'accroissement de la qualité.
- Les partenariats avec le secteur privé peuvent également permettre d'améliorer la qualité de la formation professionnelle et des services fournis par les agences du gouvernement en matière d'emploi. Seuls les frais de formation, de nourriture et d'hébergement étaient couverts par le programme Sala'am. Le partenariat conclu avec l'entreprise COSUCECO a permis de réaffecter une partie des fonds réservés à la formation à l'acquisition de matériels et d'équipements et ainsi de lier de manière plus cohérente et efficace la formation professionnelle et les services de l'emploi.
- La qualité de la formation a été améliorée par la présence de formateurs spécialisés travaillant dans l'entreprise COSUCECO qui étaient parfaitement informés des procédures de contrôle de la qualité et des exigences imposées par la société et les autres entreprises du secteur. Le partenariat a également permis de dégager des fonds afin d'introduire des cours de compétences pour la vie et d'éducation à la paix qui n'étaient pas prévus dans le programme de formation initial.

8.3. Placement en entreprise et emploi indépendant

Le placement en entreprise et l'emploi indépendant sont des domaines critiques de soutien aux jeunes issus de groupes défavorisés, comme les enfants vulnérables au recrutement ou qui ont été associés aux forces et groupes armés. Il est peu probable que sans un tel soutien, ces filles et garçons et ces jeunes, filles et garçons, aient un jour accès à un emploi et ils trouveront impossible de lancer leur propre affaire génératrice de revenus. Le soutien au placement en entreprise et à l'emploi indépendant exige des stratégies différenciées dans le secteur structuré et le secteur non structuré d'une part, et les environnements ruraux et urbains, d'autre part.

Autant que possible, le placement en entreprise et l'emploi indépendant devraient avoir lieu dans les secteurs structurés de l'économie. Toutefois, les pays affectés par un conflit ou en période de transition et leurs économies ayant de vastes secteurs non structurés, il peut être nécessaire de fournir une aide au placement en entreprise et à l'emploi indépendant non structuré. Le tableau 12 illustre les différences entre une réintégration économique dans le secteur structuré et le secteur non structuré de l'économie.

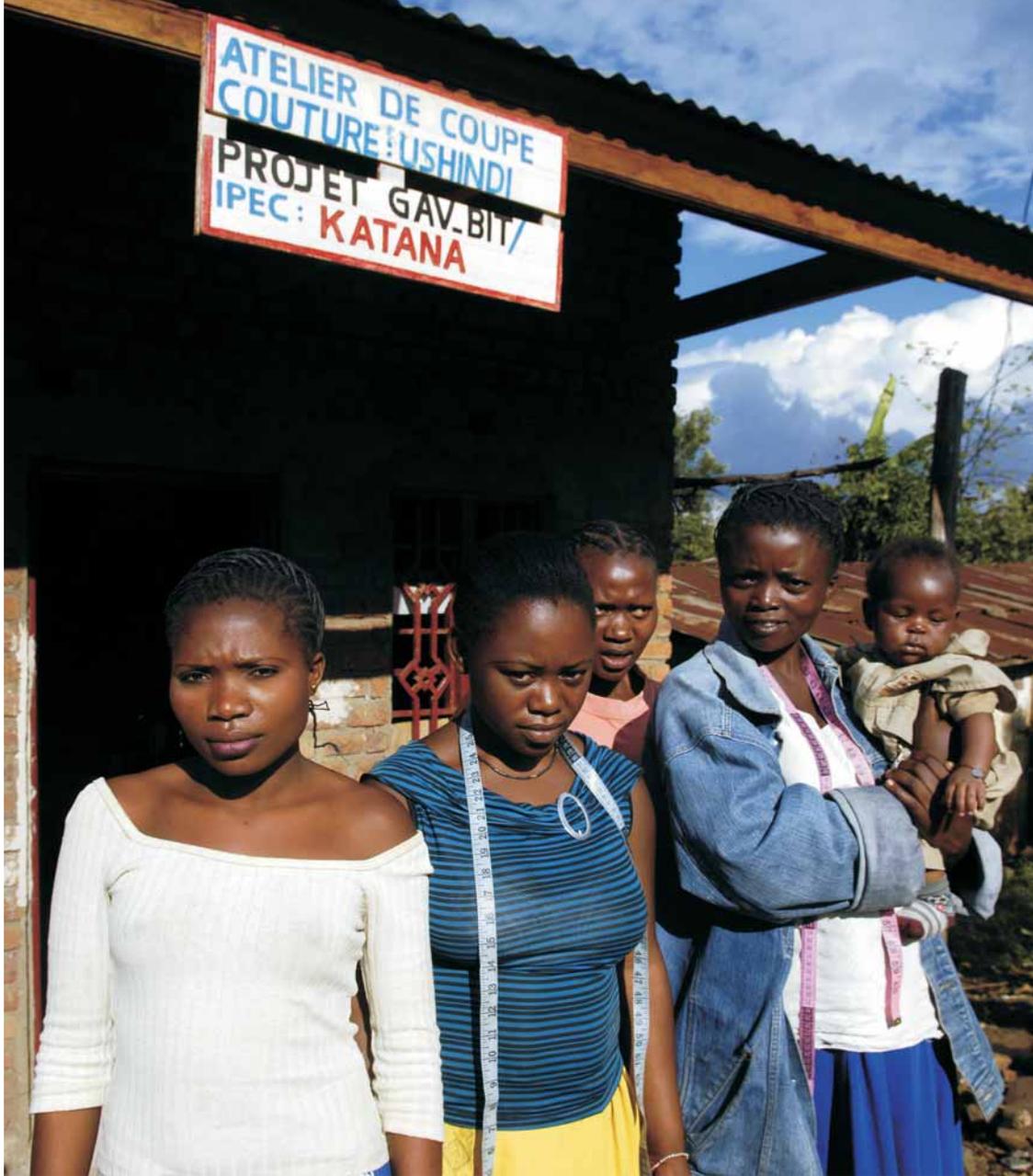


Tableau 12:
Secteurs structuré et non structuré de l'économie

Secteur structuré	Secteur non structuré
<ul style="list-style-type: none"> ■ Obstacles à l'entrée ■ Utilise du capital étranger ■ Entreprise capitaliste ■ Technologie importante ■ Formation officielle ■ Marchés régulés ■ Sous l'autorité et le contrôle du gouvernement ■ Souvent syndicalisé 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Facilité d'entrée ■ S'appuie sur des ressources indigènes ■ Propriété familiale ou en groupe ■ Technologie adaptable/intensive en main-d'œuvre ■ Compétences acquises hors l'éducation formelle ■ Marchés non régulés ■ Contrôlé depuis l'extérieur du gouvernement ■ Souvent sans syndicat

En soutenant le placement en entreprise et l'emploi indépendant, il conviendrait également de tenir compte des différences entre les environnements urbains et ruraux. Chacun a ses défis propres: les services d'emploi sont plus aisés à mettre en place en ville au niveau logistique, mais la concurrence est rude et demande plus d'efforts pour progresser et développer de nouvelles aptitudes et professions. La dispersion des bénéficiaires sur un grand espace géographique rend l'offre de services d'emploi difficile, mais il en coûte généralement moins de vivre à la campagne et d'y commencer un commerce.

Tableau 13:
Réintégration économique dans des environnements ruraux et urbains

Réintégration économique rurale	Réintégration économique urbaine
<ul style="list-style-type: none"> ■ Dispersion des bénéficiaires sur un grand espace rural ■ Moins de possibilités de formation ■ Soutien inexistant à l'emploi, ■ Moins cher 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Concentration des bénéficiaires ■ Plus de possibilités de formation ■ Plus de possibilités de soutien à l'emploi ■ Concurrence acharnée ■ Plus cher

Comment soutenir un placement en entreprise?

Le placement en entreprise obtient de meilleurs résultats quand des possibilités de formation en cours d'emploi et des stages sont organisés. Les employeurs sont plus enclins à offrir un poste une fois qu'ils connaissent les compétences et les qualités personnelles des jeunes qui participent à la formation ou aux stages qu'ils proposent. Des incitants comme le paiement d'une commission sur le salaire du jeune engagé pendant une période donnée, en récompense de la signature d'un contrat d'emploi pour une période minimum, peuvent également être utilisés.

Le placement des jeunes dans une économie structurée largement dépendante des possibilités du marché est illustré par la bonne pratique n° 6.

Bonne pratique n° 6	
Pays et titre	Rwanda: Tirer parti des débouchés offerts pour trouver un emploi dans le secteur privé aux enfants mineurs et aux jeunes libérés par les forces et groupes armés
Quoi	APROPOL (Association pour la promotion des potentialités locales) a été l'une des agences sélectionnées par l'IPEC afin de fournir une orientation professionnelle et des services d'emploi aux enfants et aux jeunes ayant été associés aux forces et groupes armés dans le domaine de la restauration et de la transformation des aliments. Compte tenu du développement rapide de l'industrie du tourisme et face au manque de main d'œuvre qualifiée dont souffrent les hôtels et les restaurants, APROPOL a entrepris de conclure un partenariat avec le secteur privé afin de favoriser le recrutement d'enfants mineurs et de jeunes.
Quand	Il est plus facile de conclure des partenariats favorisant l'emploi des enfants et des jeunes dans le secteur privé lorsque: <ul style="list-style-type: none"> ■ la demande est supérieure à l'offre et débouche sur la création des nouveaux créneaux; ■ la formation offerte est de haute qualité; ■ les avantages s'articulent davantage en termes de baisse des coûts et d'augmentation des bénéfices qu'en termes de responsabilité sociale; et ■ des stratégies spécifiques sont développées pour surmonter les éventuels préjugés à l'égard de ces enfants et des jeunes.

Bonne pratique n° 6	
Comment	<ol style="list-style-type: none"> 1. identifier les partenaires potentiels parmi les structures hôtelières et les restaurants du secteur privé. 2. Organiser des rencontres avec les partenaires potentiels pour leur expliquer les avantages qu'il peut y avoir à offrir des places de stage à des enfants et les jeunes. 3. Négocier un contrat de stage tripartite type (centre de formation, restaurant ou hôtel et participant). 4. Sensibiliser les enfants et les jeunes à l'importance que revêtent les stages dans l'optique d'un emploi à plein temps.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les préjugés à l'égard des enfants et les jeunes ont été surmontés ■ Des places de stage ont été créées dans le secteur privé pour tous les enfants et les jeunes participant au programme. ■ 10 des 38 enfants/jeunes ont été embauchés par des restaurants et des hôtels (les autres ont bénéficié d'un soutien pour développer une activité indépendante).
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour conclure des partenariats avec le secteur privé il est nécessaire de renforcer progressivement la confiance entre les parties.



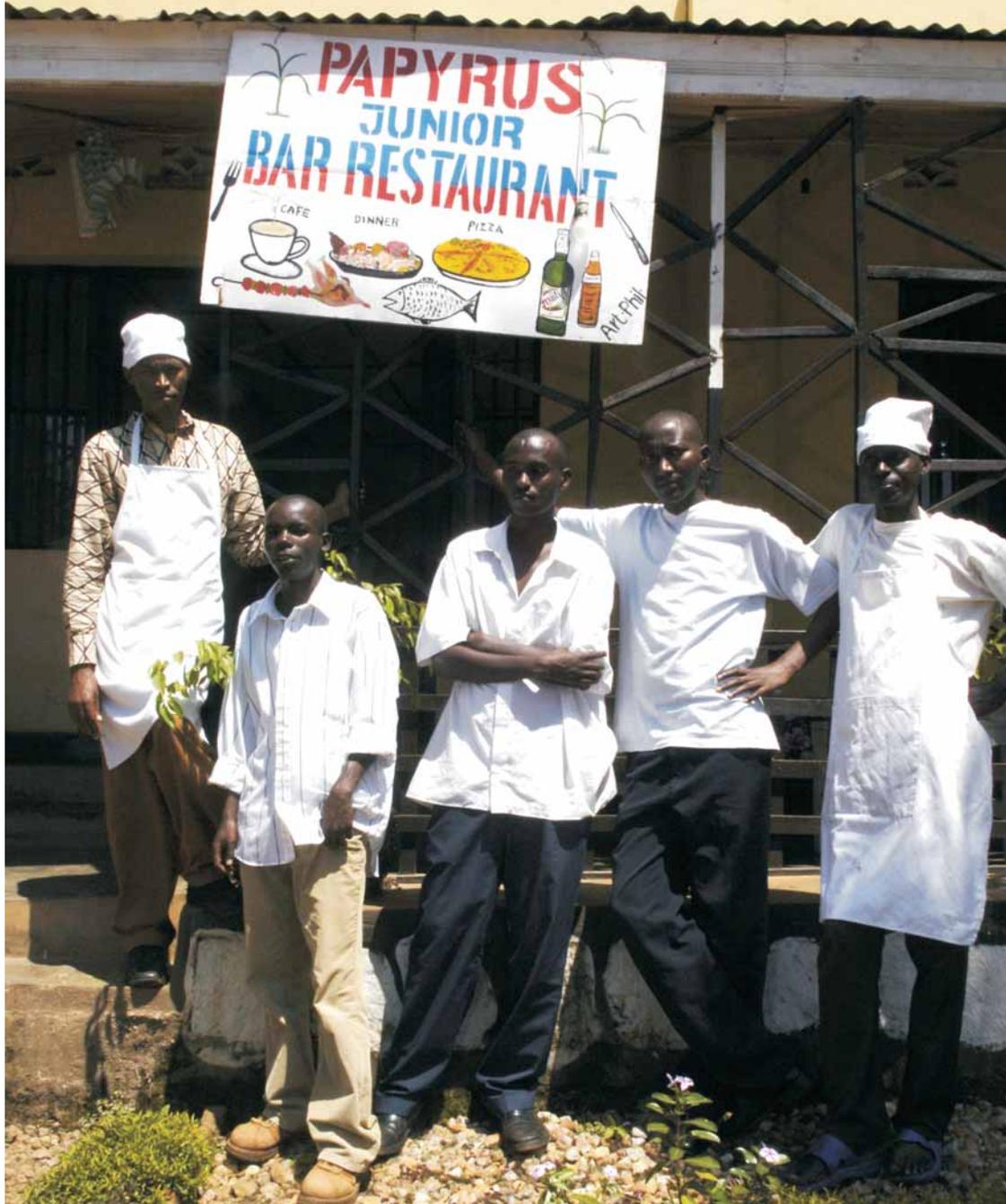
Voir également BIT, *L'abolition du travail des enfants – Guides à l'intention des employeurs*, ACT/EMP (Genève, OIT, 2008), une trousse à outils conçue pour aider les employeurs à identifier le travail des enfants et à prendre des mesures pour l'interdire. La trousse se compose de trois guides: à savoir Introduction à la problématique du travail des enfants; Comment les employeurs peuvent-ils éliminer le travail des enfants?; et Le rôle des organisations d'employeurs dans la lutte contre le travail des enfants. Disponible à: <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/actemp/projects/cl/guides.htm>.

Placer des jeunes dans l'économie non structurée s'effectue généralement sous la forme d'un accord d'association avec un artisan. Cet accord devrait être formalisé par un contrat d'emploi établissant, notamment, le type de rémunération et devrait être suivi attentivement par l'agence d'exécution car il existe un sérieux risque d'exploitation économique de jeunes par un maître artisan.

Comment soutenir l'emploi?

L'emploi indépendant est l'option de réintégration économique la plus répandue car les économies affectées par un conflit offrent très peu de possibilités d'emploi, tant au secteur structuré que non structuré. En d'autres termes, la majorité des jeunes n'auront d'autre choix que de commencer leur propre affaire. Les programmes et plans d'action devraient inclure la prestation d'une telle assistance:

- **Rédiger un plan d'affaires.** Une aide devrait être offerte pour préparer le plan d'affaires. Ce document décrit les affaires qui seront montées (vision, objectif, structure, nom, situation et ressources) et démontre sa viabilité financière (coûts, recettes, temps nécessaire pour atteindre l'équilibre d'exploitation). Par ailleurs, les plans d'affaires sont également utiles pour assurer un financement externe et pour mesurer le succès dans le temps.
- **Fonder une affaire et kit de démarrage.** Une aide devrait être accordée pour la création d'entreprise. Il s'agirait d'une aide à la recherche d'un site, de l'achat de



l'équipement et de matériels, de l'organisation des ressources humaines et matérielles et de l'utilisation d'outils de gestion de base.

- **Gérer une affaire.** Une aide doit également être offerte pour gérer une affaire dans le cadre d'activités de suivi pour garantir la pérennité de l'entreprise et sa rentabilité. Des conseils en matière de ventes et de marketing, de relations avec les fournisseurs et les clients, l'expansion des affaires, etc. aussi longtemps que nécessaire.
- **Accès aux plans de crédit.** Les kits pour débutant devraient être fournis avec un accès au crédit afin d'étendre les perspectives de succès de l'entreprise; les programmes et plans d'action devraient donc faciliter l'accès des entreprises aux plans de crédit (voir bonne pratique n° 9).



Consultez également le programme «Gérez mieux votre entreprise» (GERME) et les matériels de formation des formateurs et des entrepreneurs y afférents, qui comprend des manuels, des livres d'exercice et une brochure sur l'étude de faisabilité avec formulaires vierges et corrigés. Visitez: <http://www.germe-site.org/>

L'emploi indépendant peut être soutenu individuellement, avec la famille, un groupe ou une coopérative:

Choix stratégiques 3: Types d'emploi indépendant			
	Individuel	Familiale	Association/ coopérative
Quoi	Profession ou métier effectué sur une base individuelle	Profession ou métier exercé ensemble dans la famille	Profession ou métier exercé en groupe, association ou coopérative
Quand	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les jeunes se sentent plus à l'aise quand ils travaillent chez eux ■ Les jeunes sont plus confiants dans les compétences acquises ■ Les qualifications sont reconnues par une certification officielle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les jeunes se sentent plus à l'aise quand ils travaillent chez eux ■ La famille soutient et est prête à offrir des ressources humaines et matérielles ■ Compétences traditionnelles disponibles auprès de la famille 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement en capital plus élevé ■ Bâtiments disponibles ou peuvent être trouvés
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ■ La prise de décision demeure chez le jeune 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Revenus plus élevés ■ Sécurité ■ Soutien des parents, etc. ■ Orientation des parents 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en commun des ressources pour investissement plus important ■ Esprit d'équipe ■ Revenus plus élevés ■ Meilleures possibilités de marketing ■ Mieux intégré à la communauté
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de revenu régulier ■ Risque d'accident de santé ou d'accident plus élevé qu'en affaires ■ Accepté par la communauté. Reconnaissance plus longue 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Parents peuvent être autoritaires ■ Enfants peuvent prendre moins d'initiatives 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Processus de prise de décision plus long et plus complexe

En tant qu'entreprises possédées et contrôlées par leurs membres et guidées dans leurs activités par une série de principes et valeurs universellement reconnus, les coopératives se prêtent particulièrement bien au soutien à la réintégration économique des enfants et des jeunes associés aux forces et groupes armés. Elles présentent donc un potentiel élevé pour s'attaquer au travail des enfants, en particulier dans ses pires formes, dans une vaste gamme d'activités économiques en offrant des emplois, des revenus et des marchandises et des services à un prix raisonnable pour leurs membres.

Tableau 14:
Sociétés coopératives et création d'emploi

Économies d'échelle	La forme organisationnelle des coopératives permet à des entrepreneurs et travailleurs indépendants d'exercer en commun des activités économiques à coûts réduits dans le secteur non structuré.
Économies de gamme	La production en commun de biens et services facilite la division du travail et la spécialisation, et améliore donc la productivité.
Pouvoir de négociation accru	Les coopératives combinent l'offre et la demande de leurs membres et augmentent donc leur pouvoir de négociation.
Participation active des membres	La participation active des membres à la direction de la coopérative réduit les coûts, améliore le rapport cout/bénéfice et facilite la mobilisation du capital.
Valeur pour les membres	Les coopératives visent à dynamiser les possibilités d'emploi indépendant de leurs membres et favorisent les processus de production à forte intensité de main-d'œuvre.
Représentation de intérêts	Les membres de la coopérative peuvent mieux défendre leurs intérêts que les producteurs et les consommateurs individuellement, en particulier quand la société coopérative est intégrée dans une structure verticale.
Stabilité	En raison du risque partagé entre les membres, les coopératives sont généralement plus stables que les entreprises individuelles.
Innovation	Les membres de la coopérative apprennent les uns des autres et innovent en commun.
Protection juridique	Adhérer à une coopérative aide les petits producteurs à obtenir une protection juridique et à limiter leur responsabilité personnelle à celle fixée par les statuts.

Source: Adapté de «*How Cooperatives Create Jobs*», du Programme COOP de l'OIT, disponible en anglais à: http://www.ilo.org/dyn/empent/empent.portal?p_docid=CREATION&p_prog=C&p_subprog=MS.



Lorsque les types d'emploi indépendant, individuel ou familial, ou l'emploi indépendant sont plus judicieux, les programmes et plans d'action devraient chercher à soutenir la création de centres de vente où plusieurs unités de production peuvent commercialiser leurs produits, comme le montre la bonne pratique n° 7:

Bonne pratique n° 7	
Pays et titre	Sri Lanka: Créer des centres de vente où les unités de production pourront commercialiser leurs produits
Quoi	<p>L'INS-GD a fait œuvre de pionnier en créant des centres des ventes permettant à quelque 14 unités de production (familles, individus, groupements) de commercialiser leurs produits. Ces centres ont de multiples avantages:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les unités de production peuvent concentrer leurs efforts sur la production; ■ les lieux de production et de commercialisation peuvent être différents (les produits peuvent continuer à être fabriqués à domicile); ■ peuvent commercialiser une variété de produits provenant de diverses unités de production; et ■ attirent plus de consommateurs que les magasins offrant une gamme réduite de produits.
Quand	<p>Les centres de vente sont particulièrement utiles lorsque:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ pour des raisons de sécurité, la plupart des unités de production sont situées au domicile du fabricant (généralement dans des endroits qui ne permettent pas un bon accès au marché); ■ les membres des unités de production sont jeunes et sont issus de groupes défavorisés (favoriser une commercialisation groupée des produits plutôt que de laisser à chaque unité le soin de commercialiser ses produits); ■ les ressources financières sont difficiles à trouver (regrouper les ressources financières afin de financer l'ouverture d'un centre des ventes permettra d'attirer les consommateurs et d'envisager de meilleures perspectives de profit); ■ peu de moniteurs ou d'accompagnateurs sont disponibles pour fournir un soutien technique (le suivi est centralisé, ce qui suppose un gain de temps en matière de transport et de logistique, et un soutien de meilleure qualité).
Comment	<ol style="list-style-type: none"> 1. Discuter avec les participants au programme sur les avantages qui peuvent résulter de la création d'un centre de vente par rapport aux entreprises individuelles de commercialisation. 2. Obtenir les ressources financières nécessaires pour payer le loyer et les équipements (ressources fournies par les participants, campagne de collecte de fonds ou recours au micro-crédit). 3. Trouver un endroit offrant un bon accès aux marchés (essayer également d'obtenir une autorisation pour pouvoir utiliser gratuitement les bâtiments publics ou négocier un loyer subventionné). 4. Fournir un soutien en matière de fonctionnement et de gestion. 5. Demander à être enregistré officiellement chaque fois.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accès garanti aux marchés et aux consommateurs. ■ Augmentation des ventes et des revenus. ■ L'idée a été reprise avec succès par d'autres centres de formation (PPDRO, PADRO, St. John's, Patrician Institute).
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il est nécessaire de mettre en place un suivi et un soutien technique pendant une période d'au moins six mois, ou jusqu'à ce que le centre devienne autonome, afin d'en faciliter l'organisation et la gestion. ■ Les réglementations applicables à l'enregistrement et au droit de propriété varient d'un pays à l'autre. L'agence chargée de la mise en œuvre du programme peut être amenée à devenir propriétaire du centre de vente jusqu'à ce que les participants atteignent l'âge minimum requis pour exercer ce type d'activité commerciale.

Lorsque des associations ou coopératives conviennent mieux, les programmes et plans d'action devraient veiller à promouvoir les liens réciproques entre elles, comme le montre la Bonne pratique n° 8:

Bonne pratique n° 8	
Pays et titre	Burundi: Promouvoir l'établissement de liens entre les associations commerciales de jeunes
Quoi	Le CONSEDI a favorisé l'établissement de liens entre une trentaine d'associations commerciales de jeunes. Ils se sont avérés très utiles en permettant aux associations: <ul style="list-style-type: none"> ■ de partager leurs expériences et d'échanger leurs savoir-faire; ■ d'ouvrir les marchés à certains produits et services; et ■ de protéger leurs droits et intérêts communs.
Quand	Il est plus facile de créer des liens lorsque: <ul style="list-style-type: none"> ■ les associations sont relativement proches les unes des autres; ■ leurs produits et services sont complémentaires plutôt que concurrents; et ■ la production s'effectue en continu, ce qui permet de pouvoir échanger et distribuer des produits en permanence.
Comment	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer le degré de complémentarité des associations. 2. Organiser des réunions avec les membres des associations pour leur expliquer l'objectif visé, susciter leur intérêt et planifier des visites. 3. Favoriser l'organisation de visites parmi les associations.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accès à de nouveaux marchés et augmentation du nombre de clients. ■ Diversification de l'activité et augmentation des revenus. ■ Partage des expériences et transfert des connaissances entre les membres des différentes associations.
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer des liens entre une association performante et une association qui l'est moins permet de renforcer la capacité de cette dernière. ■ Une fois les liens établis entre les associations, celles-ci ont commencé, de leur propre initiative, à organiser des échanges et des visites.



Il est crucial que les programmes et plans d'action encouragent les jeunes à adopter une approche pragmatique des coopératives. Regrouper des jeunes en coopératives commerciales ou associations aide à maximiser les chances de succès.



Pour des informations plus détaillées sur les coopératives, voir *BIT, The Role of Cooperatives and other Self-Help Organizations in Crisis Resolution and Socio-Economic Recovery* (Genève, OIT, 2001). Disponible en anglais à: <http://www.ilo.org/dyn/empent/docs/F1853251229/Coopcri1.PDF>.

Quelles sont les difficultés rencontrées dans le soutien à l'emploi indépendant?

- **La pression familiale.** Vu leur jeune âge et leur maturité en développement, les jeunes sont plus sensibles à la pression de la famille que les adultes. La pression de la famille peut se matérialiser de différentes manières, selon la culture et les traditions. Par exemple, les jeunes qui commencent une affaire peuvent être contraints d'utiliser le capital qui a été destiné à être réinvesti dans leur affaire pour payer une dépense soudaine de la famille ou peuvent être forcés de vendre leur matériel d'exploitation pour contribuer aux frais de funérailles d'un membre de la famille décédé, etc. Les programmes et plans d'action ne devraient pas épargner leurs efforts pour augmenter la prise de conscience parmi les membres de la famille quant à la fragilité des jeunes entreprises et la nécessité de les préserver des pressions de la famille pour leur donner une chance de s'établir et d'être rentables.
- **La croyance en la sorcellerie.** Les programmes et plans d'action peuvent avoir à identifier des manières de faire face à la croyance en la sorcellerie et autres pouvoirs magiques chez les jeunes femmes et jeunes hommes, en particulier dans les régions rurales. Les jeunes invoquent souvent la sorcellerie et l'influence des pouvoirs magiques pour expliquer l'échec d'une affaire. Il est crucial de leur montrer que c'est leur comportement et certains facteurs externes qui peuvent conduire à l'échec ou à la réussite de leur entreprise.
- **Sécurité et salubrité des conditions de travail.** Les programmes et plans d'action devraient saisir toute occasion de garantir la sécurité et la salubrité des conditions de travail conformément aux normes, que ce soit dans le secteur économique structuré ou non structuré. C'est difficile en raison des conditions de travail précaires qui prévalent dans les pays affectés par un conflit.



Voir également l'*Encyclopédie de santé et sécurité au travail du BIT*, qui couvre de manière exhaustive le thème de la santé et sécurité au travail (<http://www.ilocis.org>).

- **Assurance santé et accident pendant la formation et le lancement de l'affaire.** Les programmes et plans d'action devraient souscrire une assurance santé et accident pour protéger les participants contre les aléas pendant la durée du programme. Les participants au programme devraient également être sensibilisés à l'importance du maintien de ce type d'assurance ou des mécanismes similaires après la fin du programme.
- **Prise en compte des besoins spéciaux des filles et jeunes femmes.** Des interventions spécifiques sont généralement nécessaires pour faciliter l'accès des filles et jeunes femmes à l'emploi indépendant à égalité avec les garçons et jeunes hommes. Les filles et jeunes femmes supportent fréquemment les charges de famille et autres, et ont donc tendance à avoir moins de disponibilités que les garçons et les jeunes hommes pour bénéficier des possibilités d'emploi indépendant. En raison de leur sens de responsabilité et de leur résistance, les femmes aidées à devenir chef d'entreprise augmentent largement les chances de succès des petites entreprises.



Voir également *GET Ahead for Women in Enterprise Training Package and Resource Kit*, disponible en ligne en anglais sur <http://www.ilo.org/public/english/region/asro/bangkok/library/pub4c.htm>.



9. Aide à la prévention et à la réintégration économique pour les enfants en âge scolaire

L'accès à l'éducation de base pour les enfants dont l'âge est inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi est l'un des piliers centraux de la prévention du recrutement et de la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés. Là où les écoles sont efficaces, elles constituent un intégrateur puissant à la communauté et une passerelle vers un emploi futur bénéfique et d'autres activités de génération de revenus. Les écoles jouent donc un rôle spécial pour le soutien aux enfants qui ont vécu dans l'adversité, comme ceux vulnérables au recrutement et qui ont été associés aux forces et groupes armés.

Généralement, il n'y a aucune réticence des parents à voir leurs enfants aller à l'école, pour autant qu'il existe des possibilités abordables, efficaces et sûres. L'aide à la prévention et à la réintégration économique peut jouer un rôle capital pour surmonter ces trois obstacles critiques à la scolarisation.

Les paiements en espèces aux parents et une aide aux frais de scolarité peuvent constituer un incitant important mais ils ne sont généralement pas durables à moyen et long termes. Ils doivent être complétés par des interventions économiques qui permettront aux parents de maintenir leurs enfants à l'école jusqu'à ce qu'ils terminent au moins leur éducation de base.

9.1. Surmonter l'obstacle de l'accessibilité économique

La volonté de surmonter l'obstacle de l'accessibilité économique dépend de la croissance des revenus de la famille qui lui permettent de payer les frais de scolarité et autres dépenses liées à l'école. Diverses stratégies peuvent aider à atteindre cet objectif, leur choix étant conditionné par le contexte du pays et les réalités locales. Dans des pays affectés par un conflit ou en période de transition, où les marchés du secteur structuré se sont effondrés et où le chômage est endémique, les stratégies réussies ont généralement tourné autour de l'idée de l'amélioration des moyens d'existence des parents et de leur durabilité.

L'option stratégique 4 explique trois stratégies différentes utilisées par le programme interrégional de l'IPEC, qui sont durables, contribuent à la revitalisation de l'économie et génèrent réellement un revenu supplémentaire.



Il est essentiel de formaliser la relation entre l'agence d'exécution et les bénéficiaires du programme par un contrat où ces derniers recevront une aide économique et un soutien économique en échange de l'envoi et du maintien de leurs enfants à l'école.

Option stratégique 4: Améliorer les moyens d'existence des familles ou groupes de familles avec enfants en âge scolaire vulnérables au recrutement ou à la recherche de réintégration économique				
	Soutien à une activité génératrice de revenu	Centre de partage des ressources	Programmes de micro-crédit	Programmes de crédit à l'achat de bétail
Quoi	Soutien à la création ou au renforcement d'une activité génératrice de revenu à travers la formation, l'équipement et les services d'aide aux entreprises	Mise en commun et partage des équipements professionnels et de sécurité, des outils et autres ressources entre les membres de la communauté pour différents commerces et professions dans un lieu accessible	Petits prêts avec intérêt dont un certain montant d'aide hors crédit, allant de la formation de compétences aux cours de marketing par l'intermédiaire d'une union de crédit ou d'une ONG	Distribution de couples de bétail (bovins, moutons, chèvres, porcs) à la condition que les premier couple né de ces animaux distribués soient remis au bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires suivant sur la liste
Quand	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'activité génératrice de revenu doit être créée ou renforcée dans les régions urbanisées et rurales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Manque d'équipements professionnels et de sécurité dans des environnements urbains et ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'activité génératrice de revenu doit être créée ou renforcée dans les régions urbanisées et rurales ■ Existence d'unions de crédit ou d'institutions similaires disposées à créer un partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Manque d'animaux en régions rurales ou semi-urbaines ■ Suivi de la santé animale et services vétérinaires disponibles ou pouvant être mis à disposition
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est flexible et peut être entreprise presque partout avec tout groupe ou bénéficiaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmente la disponibilité des équipements et outils ■ Améliore la productivité et l'efficacité du travail ■ Promeut la sécurité au travail ■ Peut profiter à d'autres membres de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peut également avoir un effet multiplicateur si les remboursements sont utilisés pour octroyer un micro-crédit à d'autres familles ■ Brise les barrières entre les institutions de crédit et les familles ou groupes de familles à très faible revenu 	<ul style="list-style-type: none"> ■ A un effet multiplicateur ■ Contribue à l'effort de repeuplement du bétail du pays ■ Aide à améliorer l'agriculture (par ex. fumier) ■ Augmente la sécurité alimentaire
Points faibles		<ul style="list-style-type: none"> ■ Difficulté de gérer et d'entretenir la propriété commune 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Absence d'institutions de crédit, principalement dans les régions rurales ■ Nécessite une certaine forme de garantie ou de caution 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Manque d'expérience ou d'aptitude à l'élevage ■ Animaux moins adaptés à l'environnement local s'ils proviennent de l'étranger (souvent le cas en raison d'un bétail insuffisant et/ou des prix inacceptables sur le marché local) ■ La distribution peut conduire à l'engorgement, rendant ainsi l'activité génératrice de revenu moins intéressante qu'à l'origine

Un point faible de ces stratégies est qu'elles ont besoin d'un certain temps pour générer un revenu additionnel régulier, généralement de trois semaines à six mois selon la stratégie et l'activité génératrice de revenus choisie. Si le but principal est d'assurer le retour ou le maintien des enfants à l'école à court terme, il se pourrait que ces stratégies doivent être combinées avec une forme quelconque de soutien financier afin de couvrir la période pendant laquelle aucun revenu additionnel n'est généré ou est généré de manière irrégulière.

Dans les pays affectés par un conflit, les femmes et les femmes chefs de ménage devraient être prioritaires et être ciblées spécifiquement car elles sont généralement celles qui s'occupent de l'éducation et du bien-être des enfants.

La Bonne pratique n° 9 illustre la stratégie développée par une ONG locale pour surmonter les obstacles entre les unions de crédit et les familles à faible revenu avec des enfants vulnérables au recrutement.

Bonne pratique n° 9	
Pays et titre	Burundi: Encourager l'accès au micro-crédit pour les familles à faible revenu au vulnérables afin de promouvoir l'éducation et de lutter contre l'enrôlement des enfants
Quoi	<p>TPO a favorisé l'accès au micro-crédit pour les familles à très faible revenu qui comptent au moins un enfant en âge scolaire (moins de 15 ans) et vivent dans des zones exposées aux risques d'enrôlement militaire. Cet accès a été rendu possible grâce au dépôt par TPO d'une garantie auprès des COOPEC (coopératives d'épargne et de crédit). Le capital a été utilisé par les COOPEC pour accorder des micro-crédits aux familles à faible revenu présélectionnées par TPO en collaboration avec les autorités locales. Cette initiative a permis:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de réconcilier les organismes de crédit et les familles à très faible revenu; ■ d'augmenter les revenus de ces familles et les aider à scolariser ou maintenir leurs enfants scolarisés; et ■ de donner successivement et indéfiniment accès au micro-crédit à d'autres familles à faibles revenus ou vulnérables à mesure que le capital principal est remboursé.
Quand	<p>Il est plus facile de donner accès au micro-crédit lorsque:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les organismes de crédit sont déjà établis et opérationnels (c'est généralement le cas dans les zones urbaines, mais il est possible d'encourager, à travers le même schéma, la création d'organismes de crédit dans les zones rurales); ■ les conditions du marché sont favorables au développement du commerce et des activités génératrices de revenus envisagés; et ■ les membres de la famille sont regroupés dans une association commerciale, ce qui permet d'augmenter la taille et le volume de ses activités.

Bonne pratique n° 9 (suite)

Comment	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approcher les organismes de crédit afin de négocier le montant du dépôt de garantie. 2. Informer les familles présélectionnées ou les associations commerciales de la possibilité d'accéder au micro-crédit et des responsabilités qui en découlent. 3. Dispenser une formation de base dans le domaine du micro-crédit et de la gestion commerciale. 4. Présenter les membres des familles présélectionnées et des associations commerciales aux représentants des organismes de crédit. 5. Fournir une assistance lors de l'ouverture du compte en banque ou l'accomplissement d'autres formalités. 6. Offrir le soutien nécessaire en matière de micro-crédit et de gestion commerciale.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Près de 50 familles à faible revenu regroupées dans 5 associations commerciales sont parvenues à augmenter leurs revenus après avoir obtenu un micro-crédit. ■ Il était plus facile pour ces 50 familles de scolariser leurs enfants ou de les maintenir à l'école.
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Travailler avec un organisme de micro-crédit a permis de garantir le remboursement des prêts (les bénéficiaires sont moins enclins à rembourser un prêt contracté auprès d'une ONG). ■ Travailler avec un organisme de crédit a permis de garantir une action à long terme (les ONG ont des projets et des ressources qui sont limitées dans le temps contrairement aux organismes de crédit qui peuvent offrir des micro-crédits en permanence). ■ Cette approche marche mieux lorsque les bénéficiaires directs sont des femmes car elles sont souvent plus responsables lorsqu'il s'agit de l'éducation et du bien-être de leurs enfants.

9.2. Surmonter les obstacles de l'efficacité et de la sécurité

Les mesures économiques peuvent également aider à surmonter les obstacles de l'efficacité et de la sécurité. Les écoles dans les pays affectés par un conflit sont souvent réduites à l'état de ruines. Les enseignants qualifiés manquent car beaucoup ont été tués ou ont fui pour échapper à la violence. Le matériel pédagogique et les salaires des enseignants n'arrivent pas dans les écoles.

Quand les communautés réussissent à remettre les écoles en état, le programme national n'est pas respecté et les diplômes ne sont pas reconnus. La qualité de l'éducation s'en ressent. Parfois, même les châtimements corporels et une discipline de fer sont rétablis. Tout décourage les parents et les enfants. Le niveau de sécurité est également dérisoire là où les routes ont disparu et où les enfants doivent couper à travers la forêt et des zones inhabitées. L'accès des filles à l'école est souvent plus difficile que pour les garçons en raison des corvées auxquelles elles sont astreintes et de la perception par la famille de la valeur de l'éducation pour les filles.

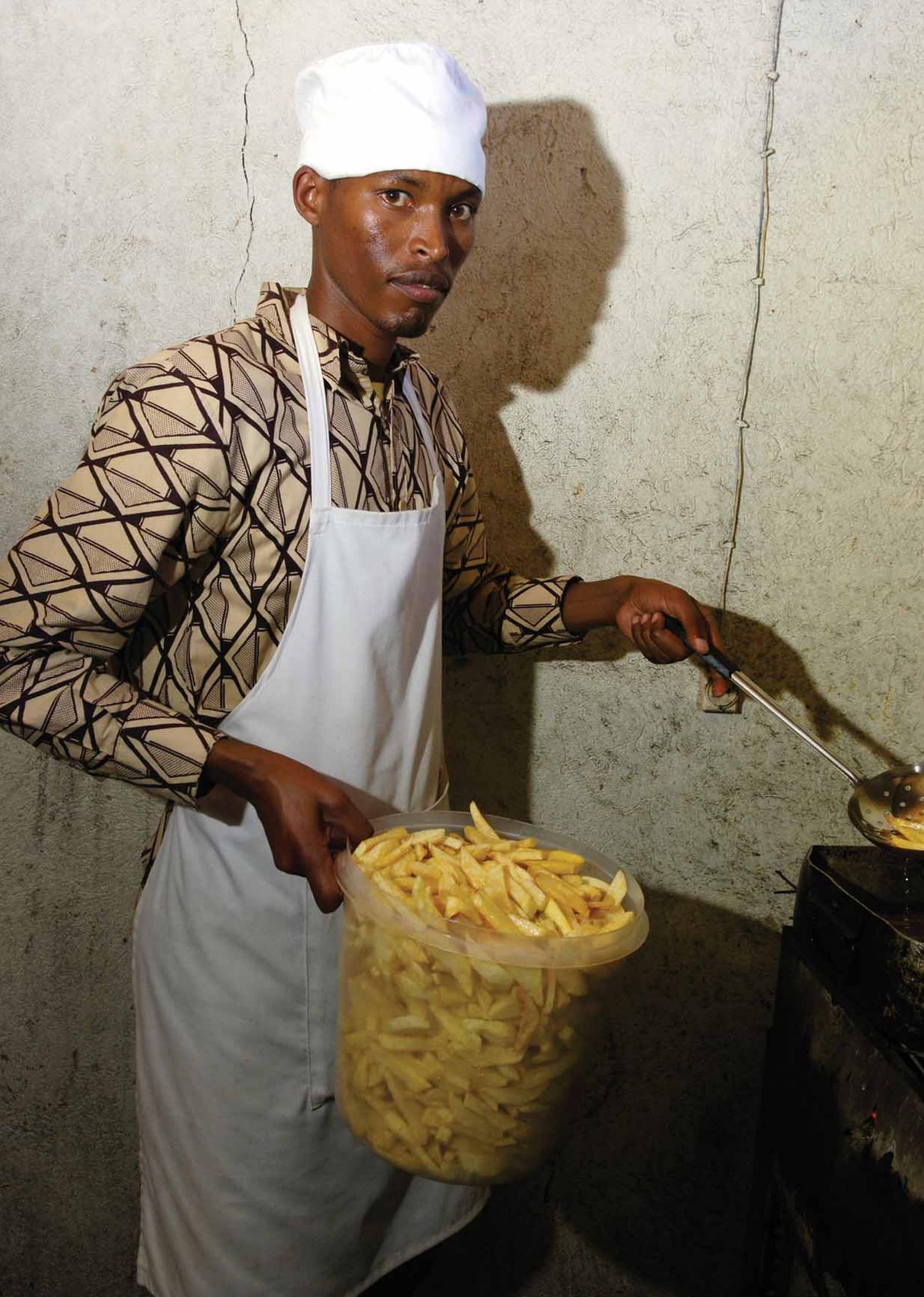
La reconstruction et la réaffectation des écoles ainsi qu'un accès sûr des filles et garçons à l'école peuvent s'effectuer par la reconstruction de l'infrastructure grâce à la main d'œuvre locale et à la sous-traitance au sein de la communauté. Les avantages de cette option, c'est qu'elle crée également du travail à court terme. Les liens peuvent dès lors être établis entre les mesures de soutien

de l'école et les mesures économiques d'intégration au marché du travail des enfants ayant atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Option stratégique 5: Réaffectation des écoles et accès sûr		
	Reconstruction de l'infrastructure par la main-d'œuvre	Sous-traitance à la communauté
Quoi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Travaux d'infrastructure à court et moyen termes qui génèrent des emplois et des revenus en maximisant le recours à une main-d'œuvre non qualifiée 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accord entre une organisation communautaire et un financier extérieur ou une agence de soutien afin de mettre en œuvre un projet de développement en faveur de la communauté ■ La communauté joue un rôle significatif dans la décision quant au type d'amélioration de l'infrastructure, selon la perception qu'elle a des besoins
Quand	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des travaux de construction importants sont nécessaires (par ex. nombre d'écoles et d'autres infrastructures nécessitant une reconstruction ou réaffectation est important dans la région) ■ Des ressources financières suffisantes sont disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Seuls des travaux de construction légers sont nécessaires ■ Membres de la communauté sont prêts à participer et à assumer la responsabilité du développement du projet ■ La communauté est capable d'une représentation équilibrée des intérêts de ses membres
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utilisation de ressources humaines et matérielles locales ■ Contribue au relèvement de l'économie ■ Peut également contribuer au développement des compétences 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La communauté développe un plus grand sens de la propriété et augmente son implication et son intérêt pour l'entretien ultérieur
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Processus de négociation complexe impliquant le gouvernement et le secteur privé, où des compromis doivent être atteints sur les calendriers, les coûts, la qualité et le niveau de création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La communauté peut ne pas être familiarisée avec des contrats officiels ■ Manque de contrôle sur les salaires et les mesures de sécurité au travail ■ Difficultés en matière de contrôle de qualité



Il est essentiel d'informer en permanence et de sensibiliser les communautés sur les raisons pour lesquelles un soutien de la communauté est accordé. Les communautés ne perçoivent pas toujours le lien entre leur soutien et l'objectif de maintenir les enfants à l'école pour empêcher leur recrutement ou soutenir leur réintégration économique.



10. Prévention et réintégration économique: Liste de contrôle

Lors du soutien à la prévention du recrutement et de la réintégration des enfants associés aux les forces et groupes armés, il est recommandé de parcourir la liste de contrôle ci-dessous qui résume l'orientation, les leçons apprises et les bonnes pratiques décrites dans ce *cadre stratégique*.

Tableau 15:
Prévention et réintégration économique: Liste de contrôle

But	<ul style="list-style-type: none"> ■ Garantir que le programme propose bien des mesures économiques réelles et efficaces afin de soutenir la prévention du recrutement et la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés
Groupe cible	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offrir la même assistance aux enfants vulnérables au recrutement et aux enfants associés aux forces et groupes armés ■ Soutenir les enfants et les jeunes comme des catégories communes
Approche	<ul style="list-style-type: none"> ■ Combiner les approches individuelles et communautaires
Sexe	<ul style="list-style-type: none"> ■ Garantir que les mesures économiques de soutien à la prévention et à la réintégration ont la perspective du genre
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tenir compte du conflit et de la situation de transition ■ Promouvoir l'accès à une existence durable et à un travail décent ■ Utiliser une stratégie adaptée au contexte DDR
Lien et intégration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Garantir que les mesures économiques de soutien à la prévention et à la réintégration sont liées de manière cohérente et intégrées aux politiques et cadres stratégiques
Évaluations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser des études de pré enregistrement du bénéficiaire et identifier les possibilités et les services avant de concevoir un programme
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser toute opportunité de renforcer les capacités des individus, institutions et systèmes
Identification	<ul style="list-style-type: none"> ■ Préparer et mettre en œuvre des procédures d'identification complètes, transparentes et approfondies
Employabilité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmenter l'employabilité à travers l'éducation et la formation professionnelle
Possibilités d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer des possibilités d'emploi en créant des partenariats avec le secteur privé
Esprit d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ■ Encourager l'esprit d'entreprise en garantissant la disponibilité de services d'aide aux entreprises

Annexe I: Définitions

Âge minimum d'admission à l'emploi

La convention sur l'âge minimum indique une échelle d'âges au dessous desquels aucune personne ne devra être admise à l'emploi ou au travail. Spécifiquement:

- a) L'âge minimum ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à quinze ans. Les pays dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées pourront spécifier un âge minimum de quatorze ans;
- b) La législation nationale pourra autoriser l'emploi à des travaux légers des personnes de treize ans; cet âge pourra être de douze ans pour les pays moins développés;
- c) L'âge minimum d'admission à tout type d'emploi ou de travail qui, par sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'exerce, est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents, ne devra pas être inférieur à dix-huit ans. Cette limite pourrait être fixée à seize ans à des conditions strictes déterminées par la législation nationale. (*convention (n°138) sur l'âge minimum, 1973*)

Apprentissage

Tout système en vertu duquel l'employeur s'engage par contrat à employer un jeune travailleur et à lui enseigner ou à lui faire enseigner méthodiquement un métier, pendant une période préalablement fixée, au cours de laquelle l'apprenti est tenu de travailler au service dudit employeur. (*Recommandation (n°60) sur l'apprentissage, 1939*)

Services d'aide aux entreprises

Services qui améliorent les performances de l'entreprise, facilitent son accès aux marchés et renforcent sa compétitivité. La définition de «services d'aide aux entreprises» englobe (...) une large gamme de services aux entreprises, de types stratégique et opérationnel. Les services d'aide aux entreprises sont orientés vers les entreprises individuelles, par opposition à l'ensemble des entreprises. (*Business Development Services for Small Enterprises: Guiding Principles for Donor Intervention, 2001*)

Coopératives

Association autonome de personnes qui se sont rassemblées volontairement pour répondre à des besoins et attentes économiques, sociaux et culturels communs à travers une entreprise détenue conjointement et contrôlée démocratiquement. Une coopérative est essentiellement un vecteur pour l'aide mutualisée et d'autoassistance. Bon nombre de coopératives se reconnaissent dans la déclaration d'identité distinctive formulée par l'Alliance coopérative internationale (ACI). (OIT, *The Role of Cooperatives and Other Self-Help Organizations in Crisis Resolution and Socio-Economic Recovery*, 2001)

sarmement et mobilisation et réintégration

Par «désarmement» on entend la collecte, la documentation, le contrôle et l'élimination des armes de petit calibre, des munitions, des explosifs et des armes légères et lourdes des combattants et, souvent également, de la population civile. Le désarmement comprend également l'élaboration de programmes de gestion responsable des armes.

La «démobilisation» est la libération officielle et contrôlée des combattants actifs de forces armées ou d'autres groupes armés. La première étape de la démobilisation peut s'étendre du traitement des combattants dans des centres temporaires jusqu'à la concentration de troupes dans des camps désignés à cette fin (sites de cantonnement, camps, zones de regroupement ou casernes). La deuxième étape de la démobilisation comprend la fourniture de moyens d'aide aux démobilisés, qu'on appelle la réinsertion.

On entend par «réinsertion» l'assistance offerte aux anciens combattants pendant la démobilisation, et avant le processus à plus long terme de réintégration. La réinsertion est une forme d'assistance transitoire visant à satisfaire les besoins fondamentaux des anciens combattants et de leur famille, et peut comprendre des indemnités de sûreté transitoire, des aliments, des vêtements, un abri, des services médicaux, des services d'éducation à court terme, une formation, un emploi et des outils. Alors que la réintégration est un processus social et économique continu et à long terme de développement, la réinsertion est une assistance matérielle et/ou financière à court terme visant à satisfaire des besoins immédiats, et peut durer jusqu'à un an.

Par «réintégration» on entend le processus par lequel les anciens combattants acquièrent un statut civil et obtiennent un emploi et des revenus durables. La réintégration est essentiellement un processus social et économique de durée non déterminée, qui a lieu principalement dans les collectivités au niveau local. Elle fait partie du développement général d'un pays et est une responsabilité nationale, et elle exige souvent une assistance extérieure à long terme.

(Note administrative du Secrétaire général, A/C.5/59/31, 24 mai 2005)

Égalité de genre

L'égalité de genre implique le concept que tous les êtres humains, qu'ils soient hommes ou femmes, sont en droit de développer leurs capacités personnelles et de faire des choix sans les contraintes que leur imposent les stéréotypes, les rôles rigides qui leur ont été assignés par la société et ou les préjugés. L'égalité de genre signifie que les comportements, les aspirations et les besoins différents des femmes et des hommes sont pris en considération, valorisés et appuyés de la même manière. Cela ne veut pas dire que les hommes et les femmes doivent devenir identiques mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs possibilités ne dépendront pas du sexe qui est le leur à la naissance. (*ABC of Women Worker's Rights and Gender Equality, Genève: OIT, 2000* – définition traduite par l'UN INSTRAW <http://www.un-instraw.org/>)

Emploi

Les «personnes pourvues d'un emploi» comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, dans les catégories suivantes: i) personnes au travail; ii) personnes qui ont un emploi mais qui ne sont pas au travail (absentes durant la période de référence). Les personnes au travail sont les personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un

travail d'une durée d'une heure au moins moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature, en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial. (*Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 1982*)

Enfant

Tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. (*Convention relative aux droits de l'enfant, 1989*)

enfants associés dans les forces et groupes armés

Un enfant impliqué dans une force armée ou un groupe armé est toute personne âgée de moins de 18 ans qui est ou a été recrutée ou employé par une force ou un groupe armé, quelle que soit la fonction qu'elle y exerce. Il peut s'agir, notamment mais pas exclusivement, d'enfants, filles ou garçons, utilisés comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou à des fins sexuelles. Le terme ne désigne pas seulement un enfant qui participe ou a participé directement à des hostilités. (*Principes de Paris, 2007*)

Formation professionnelle

L'expression «formation professionnelle» désigne tous les modes de formation permettant d'acquérir ou de développer des connaissances techniques et professionnelles, que cette formation soit donnée à l'école ou sur le lieu de travail. (*Recommandation (n° 57) sur la formation professionnelle, 1939*)

La formation n'est pas une fin en elle-même, mais un moyen de développer les aptitudes professionnelles d'une personne, compte tenu des possibilités d'emploi, et de lui permettre de faire usage de ses capacités au mieux de ses intérêts et de ceux de la communauté; elle devrait tendre à développer la personnalité, en particulier quand elle concerne les jeunes. (*Recommandation (n° 117) sur la formation professionnelle, 1962*)

Dans la présente recommandation, l'épithète «professionnelle» qualifiant les termes orientation ou formation signifie que l'orientation et la formation visent à identifier et à développer les aptitudes humaines en vue d'une vie active productive et satisfaisante et, en liaison avec les diverses formes d'éducation, à améliorer la faculté de l'individu de comprendre les conditions de travail et le milieu social et d'influer sur ceux-ci, individuellement ou collectivement. (*Recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975*)

Les pires formes de travail des enfants

Selon l'article 3 de la convention n° 182 de l'OIT l'expression «pires formes de travail des enfants» couvre:

a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés; b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques; c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes; d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Libération

La «libération» est à la fois le processus officiel et contrôlé de désarmement et de démobilisation d'enfants recrutés dans une force ou un groupe armé, et les modalités informelles selon lesquelles les enfants quittent la force armée par la fuite, la capture ou par tout autre moyen. Elle implique une rupture de l'association avec la force armée ou le groupe armé et le début du passage de la vie militaire à la vie civile. La libération peut intervenir pendant une situation de conflit armé; elle ne dépend pas de la cessation temporaire ou permanente des hostilités. Elle n'est pas subordonnée à la possession par les enfants d'armes à confisquer. (*Principes de Paris, 2007*)

Recrutement

Le «recrutement» est la conscription ou l'incorporation obligatoire, forcée ou volontaire d'enfants dans une force armée ou un groupe armé de quelque nature que ce soit. (*Principes de Paris, 2007*)

Réinsertion de l'enfant

La «réinsertion de l'enfant» est le processus permettant aux enfants d'opérer leur transition vers la vie civile en assumant un rôle positif et une identité civile acceptés par leur famille et leur communauté dans le cadre d'une réconciliation locale et nationale. La réinsertion est durable lorsque les conditions politiques, juridiques, économiques et sociales dont dépendent la survie, la subsistance et la dignité des enfants sont réunies. Ce processus vise à garantir aux enfants la possibilité d'exercer leurs droits, parmi lesquels l'éducation formelle et non formelle, l'unité de la famille, les moyens d'une existence digne et le droit d'être à l'abri du danger. (*Principes de Paris, 2007*)

Approche du revenu durable

Approche qui vise à assurer que les ménages peuvent absorber les chocs et maintenir et renforcer leurs capacités et avoirs maintenant et dans le futur. (*NIDDR, 2006*)

Travail décent

Le travail productif que femmes et hommes peuvent exercer dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité et qui s'accompagne des caractéristiques suivantes: rémunération équitable; sécurité sur le lieu de travail et protection sociale pour les travailleurs et leurs familles; possibilités de développement personnel et d'intégration sociale; liberté d'expression et d'organisation et possibilité pour les travailleurs de participer aux décisions qui les concernent; égalité de chances et de traitement pour tous. (*Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent, BIT, 2007*)

Travail des enfants

Toutes les tâches exécutées par les enfants ou les adolescents ne tombent pas forcément sous la dénomination de travail des enfants pour abolir qui, lui, doit être éliminé. Les tâches qui se limitent à aider les parents à la maison, dans l'entreprise familiale sous certaines conditions, à gagner un peu d'argent de poche en dehors des heures de cours ou pendant les vacances scolaires, ne sont pas considérées en tant que telles comme des tâches relevant du travail des enfants.

Par contre, le concept «travail des enfants» regroupe l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur scolarité, santé, développement physique et mental. Il fait référence à des travaux:

- dangereux pour la santé et le développement physique, social ou mental des enfants;

- qui compromettent leur éducation:
 - en les privant de toute scolarisation;
 - en les contraignant à abandonner prématurément l'école;
 - en les obligeant à accumuler des activités scolaires et professionnelles excessivement longues et trop pénibles pour eux.

(IPEC <http://www.ilo.org/ipec/facts/lang—fr/index.htm>)

Orientation professionnelle

L'Examen sur l'orientation professionnelle de l'OCDE la définit comme étant les «services et activités qui s'adressent à des individus de tout âge, à toutes les étapes de leur vie, pour les aider à faire leurs choix éducatifs ou professionnels et à gérer leur évolution professionnelle». Ces services peuvent se trouver dans les écoles, les universités et autres établissements d'enseignement supérieur, les établissements de formation, les services publics de l'emploi, sur les lieux de travail, dans le secteur du volontariat et dans le secteur privé. Les activités peuvent avoir lieu individuellement ou en groupe, face à face ou à distance (y compris les services en ligne ou par informatique). Ils comprennent la production et la diffusion de l'information sur les emplois et les carrières (sous forme de textes imprimés, au moyen des TIC ou sous d'autres formes), les outils d'évaluation et d'auto-évaluation, les entretiens de conseil, les programmes de préparation à l'emploi (pour aider les individus à mieux se connaître, à saisir les options qui leur sont proposées, et à gérer leur évolution professionnelle), les stages de découverte (pour se faire une idée des orientations possibles avant de faire un choix), les programmes de recherche d'emploi et d'insertion. (OCDE, *L'orientation professionnelle – Guide pratique pour les décideurs*, 2004)

Jeunes

Dans le système des Nations Unies, les jeunes sont définis comme étant les individus âgés de 15 à 24 ans. La réalité peut toutefois varier considérablement d'un contexte à l'autre. Les systèmes sociaux, économiques et culturels fixent les limites d'âge pour les rôles et responsabilités spécifiques des enfants, des jeunes et des adultes. Les conflits et la violence forcent souvent les jeunes à assumer des rôles incombant aux adultes, comme celui d'élever des enfants, de générer du revenu, de s'occuper d'autres membres de la famille ou de combattre. Les attentes culturelles vis-à-vis des filles et des garçons affectent également la perception que l'on a d'eux en tant qu'adultes, par exemple pour l'âge du mariage, la circoncision et la maternité. Ces attentes peuvent être perturbées par les conflits. (NIDDR, 2006)

Annexe II: Conventions et recommandations de l'OIT

- Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973
- Recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973
- Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975
(Couvre aussi les questions relatives à la formation et l'orientation professionnelles)
- Recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975
(Couvre aussi les questions relatives à la formation et l'orientation professionnelles)
- Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
- Recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Annex III: Liste des outils

- Listes des travaux dangereux des enfants (listes nationales)
- Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards (IDDRS) and the Operational Guide to the IDDRS – disponibles en anglais à:
<http://www.unddr.org/iddrs/framework.php>
- Business Development Services for Small Enterprises: Guiding Principles for Donor Intervention, (Washington D.C., Committee of Donor Agencies for SED, 2001) – disponible en anglais à: <http://www.ilo.org/public/english/employment/ent/papers/guide.htm>
- IPEC coffret pédagogique SCREAM, disponible à:
<http://www.ilo.org/ipcc/campaignadvocacy/scream>.
- Career Guidance: A Resource Handbook for Low- and Middle-Income Countries, 2006 – disponible en anglais et espagnol à:
<http://www.ilo.org/public/english/employment/skills/career/>
- L'abolition du travail des enfants - Guides à l'intention des employeurs, ACT/EMP (Genève, OIT, 2008) – Disponible à:
<http://www.ilo.org/public/english/dialogue/actemp/projects/cl/guides.htm>
- ILO Start and Improve your Business programme and materials and trainers' guides, http://www.ilo.org/dyn/empent/empent.portal?p_docid=SIYBHEAD&p_prog=S&p_subprog=BD
- The Role of Cooperatives and other Self-Help Organizations in Crisis Resolution and Socio-Economic Recovery (Genève, OIT, 2001) – disponible en anglais à:
<http://www.ilo.org/dyn/empent/docs/F1853251229/Coopcri1.PDF>
- Encyclopédie de sécurité et de santé au travail — 3e édition française, (Genève, OIT). Visitez <http://www.ilocis.org/fr/default.html>
- *BIT, GET Ahead for Women in Enterprise Training Package and Resource Kit* (Bangkok, Berlin et Genève, OIT 2004) – disponible en anglais, chinois, khmer, laotien, thaïlandais, vietnamien, <http://www.ilo.org/public/english/region/asro/bangkok/library/pub4.htm>

Programme international pour
l'abolition du travail des enfants (IPEC)
Organisation internationale du Travail (OIT)
4 route des Morillons
CH-1211 Genève 22, Suisse

<http://www.ilo.org/ipec>

ISBN: 978-92-2-220478-6

